

futuribles

NOVEMBRE

- *Mondialisation vs. tribalismes*
- *La pénalisation fiscale de l'espace rural*
- *Vers un allongement de la vie professionnelle ?*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France

Tél. (33 1) 42 22 63 10 +

Téléfax (33 1) 42 22 65 54

comité d'orientation

Ismâïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Clare Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant, Bernard Ollivier

abonnements-diffusion

Corinne Roëls

Un an	France	600,00 FF
	Etranger/DOM-TOM	650,00 FF
	Par avion	750,00 FF
	Etudiants : tarif spécial sur demande	
Le numéro	France	65 FF (port inclus)
	Etranger/DOM-TOM	70 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*.
Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl* 1992

Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Imprimerie BIALEC, Nancy - Dépôt légal n° 29347 - Novembre 1992

Benjamin R. Barber	3	<i>Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie</i>
Guillaume Sainteny	21	<i>La crise du monde rural, la nature et l'impôt</i>
Geneviève Reday-Mulvey	39	<i>Vers un allongement de la vie professionnelle</i>
Jean Saint-Geours	69	<i>Le chômage et le partage du travail</i>

Forum

Jean-Grégoire Stéfania	37	<i>Non ! la désertification n'est pas une fatalité</i>
Hugues de Jouvenel	66	<i>Chômage et durée d'activité. Le rêve et la réalité</i>
Bernard Ollivier	73	<i>La presse menacée d'excellence ?</i>

Actualités prospectives

| 79 |

L'Europe dépendante. Niveaux de vie dans le monde. Les centenaires en France... et aux Etats-Unis. Marché européen de l'énergie. Brevets : le palmarès mondial. Les expériences de serveur vocal. Europe sociale. Fribourg : la victoire des transports en commun. Ecologie-économie : la réconciliation ? Lutter contre les emballages. Compétitivité US. La santé mentale en 2010. Repenser la vie politique. La Turquie : un carrefour stratégique. Les séropositifs interdits de séjour. L'effet Reagan. L'explosion de l'activité judiciaire.

Bibliographie

| 91 | *Analyses critiques*

J. Gimpel, *La fin de l'avenir. Le déclin technologique et la crise de l'Occident*. OCDE, *Perspectives à long terme de l'économie mondiale*. G. Beaux, *La leçon japonaise*. R. Kreibich ; W. Canzler ; K. Burmeister, *Zukunftsforschung und Politik (Politique et recherche sur le futur)*. P. Béhar, *Une géopolitique pour l'Europe. Vers une nouvelle Eurasie ?* E. Vogel, *The Four Little Dragons. The Spread of Industrialization in East Asia*.

| 102 | *Comptes rendus*

Djihad vs. Mcworld

Mondialisation, tribalisme et démocratie

Benjamin R. Barber ¹

L'Etat n'est plus ! Vive le monde, vive la tribu ! Tel est le constat que dresse en substance Benjamin R. Barber qui souligne le développement simultané de deux tendances apparemment contradictoires : — l'une liée à la mondialisation des échanges, à la prise de conscience que nous ne formons qu'« une seule terre » dont les ressources sont rares et l'éco-système fragile, à la montée des interdépendances, à l'ère de l'information et de la communication globale, à l'avènement de l'économie planétaire et à l'uniformisation des comportements ;

— l'autre liée à la montée des revendications identitaires, à la désintégration de l'Etat sous l'effet d'un repli de chacun sur ses traditions, sa religion, sa langue, sa tribu, les unes s'opposant aux autres au travers de conflits de plus en plus nombreux.

Ayant analysé ces facteurs d'unité plus grande et ces phénomènes de repli sur soi, cette tendance, apparemment contradictoire à être de plus en plus « citoyen du monde » et à s'opposer au travers de conflits tribaux, l'auteur montre que la mondialisation (McWorld), tout comme la résurgence des nationalités (Djihad) menacent la démocratie en raison du déclin des institutions politiques traditionnelles, fondées sur le principe de l'Etat souverain dont le pouvoir est désormais entamé par le sommet comme par la base. Et plus gravement encore, par l'absence d'une culture politique permettant à l'individu-citoyen de jouer pleinement son rôle.

B.R. Barber dénonce ici les dangers inhérents au développement d'une technocratie mondiale comme ceux d'un intégrisme culturel ou religieux et explore — au travers de la formule confédérale — comment concilier l'unité et la diversité pour éviter la banalisation ou la balkanisation qui toutes deux menacent la planète.

H.J.

1. Professeur de sciences politiques à l'université Rutgers (USA). Auteur entre autres de *Strong Democracy* (1984) et *The Conquest of Politics* (1988).

Cet article a été initialement publié en anglais dans *The Atlantic*, mars 1992. Traduction : Régine Temam.

Les deux piliers de notre époque : le tribalisme et la mondialisation se heurtent en tous points sauf un : les deux risquent de compromettre la démocratie.

Au-delà des événements récents semblent se dessiner deux avenir politiques possibles : tout deux aussi sombres et menaçants pour la démocratie. Le premier se caractérise par l'éclatement d'une grande partie de l'humanité en tribus ennemies par la guerre et les effusions de sang : la menace d'une libanisation des Etats souverains sous l'effet du choc des cultures, des peuples entre eux, des tribus contre les tribus — un Djihad au nom d'une centaine de croyances bornées qui bafouent tout type d'interdépendance, de coopération sociale souvent factice et de solidarité civique. Le second, nous le subissons par la poussée de forces économiques et écologiques qui exigent l'intégration et l'uniformité et qui hypnotisent le monde à coups de hard rock, d'ordinateurs surpuissants, de fast food, de MTV, Macintosh et MacDonald, enserrant les pays dans un réseau mondial commercialement homogène : un McMonde relié par la technologie, l'écologie, les communications et le commerce. La planète se désintègre rapidement et, parallèlement, elle s'uniformise à son insu.

Ces deux tendances contraires se perçoivent parfois au même moment dans les mêmes pays. C'est le cas de la Yougoslavie qui vient de clamer son adhésion à la nouvelle Europe et qui vole en éclats ; l'Inde essaie de maintenir sa réputation de première démocratie du monde tandis que de nouveaux partis fondamentalistes tout-puissants comme le parti nationaliste hindou, le Bharatiya Janata, et les assassins nationalistes compromettent son unité acquise de haute lutte. Les Etats éclatent ou se rassemblent : ainsi, l'Union Soviétique a disparu de la carte pratiquement du jour au lendemain, ses composantes formant de nouvelles unions entre elles ou avec des nationalités similaires dans les Etats voisins. L'ancien Etat national de l'entre-deux-guerres qui reposait sur la souveraineté territoriale et politique, semble ne devenir qu'un état provisoire.

Les tendances que j'appelle ici les forces du Djihad et les forces de McMonde, fonctionnent avec la même vigueur dans des sens opposés, l'une conditionnée par des haines tribales, l'autre par des marchés qui se veulent universels, l'une recréant les anciennes frontières subnationales et ethniques de l'intérieur, l'autre lézardant les frontières nationales de l'extérieur. Les deux partagent une caractéristique commune : aucune n'offre beaucoup d'espoir aux citoyens qui recherchent des moyens pratiques de se gouverner démocratiquement. Si l'avenir mondial est de heurter le maëlstrom centrifuge du Djihad contre le trou noir centripète du McMonde, l'issue a peu de chances d'être démocratique, du moins telle est mon opinion.

McMonde ou mondialisation de la politique

Quatre impératifs constituent la dynamique du McMonde : l'impératif commercial, l'impératif de ressources, l'impératif de technologie de l'information et enfin l'impératif écologique. En rétrécissant le monde et en réduisant la pertinence des frontières nationales, la conjonction de ces impératifs est parvenue à réaliser une merveilleuse victoire sur le factice et le particularisme sans en oublier la forme classique la plus virulente, le nationalisme. Ce sont les réalistes qui désormais sont Européens, les utopistes qui rêvent avec nostalgie d'une résurgence de l'Angleterre ou de l'Allemagne, voire d'une autonomie reconquise du Pays de Galles ou de la Saxe. Le cri d'espoir qui, hier encore, résonnait pour la conquête d'un nouveau monde, a cédé le pas à la réalité d'un McMonde.

L'impératif commercial

Les théories marxistes et léninistes de l'impérialisme supposent que la quête de marchés de plus en plus étendus obligerait les économies capitalistes fondées sur des Etats souverains à repousser les frontières nationales en quête d'un empire économique à l'échelle internationale. Quel que soit le sort des prévisions scientifiques du marxisme, dans ce domaine ces prévisions se sont révélées visionnaires. Toutes les économies nationales sont désormais vulnérables aux incursions de marchés transnationaux plus vastes, au sein desquels les échanges sont libres, les devises convertibles, l'accès aux banques est ouvert et les contrats s'exécutent selon les règles du droit. En Europe, en Asie, en Afrique, au Pacifique Sud et dans les Amériques, ces marchés érodent la souveraineté nationale et donnent lieu à des entités, les banques internationales, les associations commerciales, les groupes de pression transnationaux comme l'OPEP et Greenpeace, les réseaux mondiaux d'actualité comme CNN et la BBC et les entreprises multinationales qui perdent de plus en plus leur véritable identité nationale, qui ne reflètent ni ne respectent la souveraineté comme principe d'organisation ou de réglementation.

L'impératif commercial renforce aussi la quête de la paix et de la stabilité internationale, conditions de la bonne marche d'une économie internationale. Les marchés sont les ennemis du chauvinisme, de l'isolement, de la hargne, de la guerre. La logique commerciale atténue les clivages idéologiques et religieux et réalise une alliance entre les producteurs et les consommateurs, catégories qui sont difficilement compatibles avec des cultures nationales ou religieuses plutôt bornées. Le shopping

est difficilement compatible avec les lois qui interdisent l'ouverture des magasins le dimanche, qu'elles soient dictées par le paternalisme britannique de fermeture des pubs, par le fondamentalisme orthodoxe des Juifs qui respectent le sabbat, ou par l'interdiction puritaine du Massachussets de vendre de l'alcool le dimanche. Dans le contexte du marché commun, le droit international cesse d'être une vision de la justice et devient un cadre quotidien de réalisation, imposant des contrats, garantissant le respect par les gouvernements de transactions réglant les échanges et les rapports de devises, etc.

Les marchés communs imposent un langage commun ainsi qu'une devise commune, ils engendrent des comportements communs issus d'une vie urbaine cosmopolite dont le schéma se retrouve partout. Les pilotes civils, les programmeurs, les banquiers internationaux, les spécialistes de la presse, les foreurs pétroliers, les célébrités du showbiz, les experts écologiques, les démographes, les comptables, les professeurs, les athlètes, tous constituent une nouvelle race d'hommes et de femmes pour qui la religion, la culture et la nationalité peuvent être perçues comme des épiphénomènes dans la recherche d'une identité. Même si les sociologues de la vie quotidienne continueront sans doute à distinguer la mentalité japonaise de l'américaine, la frénésie des achats porte désormais une signature universelle. Les cyniques diraient même que certaines des récentes révolutions d'Europe de l'Est ont eu comme véritable objectif non pas la liberté et le droit de vote mais des emplois bien rémunérés et le droit de faire ses courses (bien que le droit de vote semble plus facile à obtenir que les biens de consommation). L'impératif commercial est ainsi tout-puissant ; cependant, en dépit de certaines revendications qui prônent un « capitalisme démocratique », il se démarque de l'impératif démocratique.

L'impératif des ressources

Les démocrates rêvaient jadis de sociétés dont l'autonomie politique reposait fermement sur l'indépendance économique. Les Athéniens idéalisèrent ce qu'ils appelaient l'autarcie et essayèrent, pendant une brève période, de créer un mode de vie assez simple et austère pour rendre la *polis* vraiment autonome. Être libre voulait dire être indépendant de toute autre communauté ou *polis*. Cependant pas même les Athéniens n'étaient capables de parvenir à l'autarcie. La nature humaine, c'est un fait, est dépendante. Du temps de Périclès, la politique athénienne était liée inextricablement à un empire florissant dont la cohésion reposait sur la puissance navale et le commerce — empire qui, même s'il semblait améliorer la puissance athénienne, rognait l'indépendance et l'autarcie de

cette métropole. Maîtres et esclaves étaient ainsi liés par une insuffisance réciproque.

Le rêve d'autarcie a brièvement occupé l'Amérique du dix-neuvième siècle. Les espaces sous-peuplés, promesses d'une terre opulente, d'une corne d'abondance de ressources naturelles d'un continent muré par deux vastes océans portèrent beaucoup à croire que l'Amérique pouvait être un monde en soi. Compte tenu de ce passé, il était plus difficile pour les Américains que pour les autres d'accepter le caractère inéluctable de l'interdépendance. Cependant, l'épuisement rapide des ressources même dans un pays comme les Etats-Unis, où elles semblaient infinies, et la mauvaise répartition des terres arables et des ressources minérales de la planète, rendent les sociétés les plus prospères entièrement tributaires des ressources et laissent beaucoup d'autres Etats dans des accès de désespoir permanent.

Chaque Etat, manifestement, a besoin de ce que possède un autre Etat ; certains même manquent pratiquement de tout.

L'impératif des technologies de l'information

La science des lumières et la technologie qui en découle, ont, par essence, un caractère qui tend à l'universalisation. Elles comportent une quête de principes descriptifs d'application générale, la recherche de solutions universelles à des problèmes ponctuels, et un souhait inébranlable d'objectivité et d'impartialité.

Le progrès scientifique incarne et dépend d'une communication ouverte, d'un discours commun enraciné dans la rationalité, la collaboration, un flux facile et régulier ainsi qu'un échange d'informations. De tels idéaux peuvent être des couvertures hypocrites de la soif inétanchable de pouvoir des élites et peuvent être aussi présentés comme recelant beaucoup de carences mais ils contiennent l'idée même de la science, rendant la science et la mondialisation des alliées pratiques.

Les entreprises, les banques et le commerce sont tous tributaires du flux d'information rendu plus aisé par les nouvelles technologies de communication. Le matériel de ces technologies a tendance à être systémique et intégré : l'ordinateur, la télévision, le câble, le satellite, le laser, la fibre optique et les technologies des micro-plaquettes conjugués, créent un vaste réseau interactif de communications et d'information de nature à permettre à chacun de dialoguer avec l'autre, et de rendre chaque donnée, chaque octet, disponible à tous les yeux. Si l'automobile était, comme George Ball l'a dit un jour (quand il donna sa bénédiction à une usine Fiat en Union Soviétique pendant la Guerre Froide), « une

idéologie sur quatre roues », les systèmes électroniques de télécommunications et d'information sont une idéologie à 186 000 miles par seconde, ce qui convient parfaitement à une petite planète toujours sur la brèche. Chaque culture a sa langue ; le commerce et la science adoptent de plus en plus l'anglais comme langue universelle. Le monde entier s'exprime en termes de logarithmes et de mathématiques binaires.

De plus, la poursuite de la science et de la technologie demandent, voire imposent des sociétés ouvertes. Les cartes tracées par les satellites ne respectent pas les frontières nationales ; les lignes téléphoniques pénètrent les sociétés les plus fermées. Les photocopieuses et les fax ayant infiltré les universités soviétiques et les cercles littéraires samizdat dans les années quatre-vingt, et les modems d'ordinateur ayant proliféré ensuite dans les dédales bureaucratiques du communisme, rien d'étonnant à ce que la glasnost soit apparue. Dans leurs facettes sociales, le secret et la science sont des ennemis.

Le nouveau logiciel technologique est sans doute plus « mondialisant » que son matériel. La branche de l'information d'un commerce international à l'aspect tentaculaire s'étend pour toucher des nations distinctes et des cultures chauvines, les dotant d'un même visage ciselé dans Hollywood, Madison Avenue et la Silicon Valley. Dans les années 80, l'une des émissions télévisées d'Afrique du Sud ayant l'audimat le plus élevé était le *Cosby Show*. Le glas de l'apartheid se préparait déjà. Des exposants au festival du film de Cannes de 1991 ont exprimé leur anxiété croissante devant l'« homogénéisation » et l'« américanisation » de l'industrie mondiale du film quand, pour la troisième année consécutive, les films américains dominèrent les cérémonies des oscar. L'Amérique a régné sur la culture populaire pendant beaucoup plus longtemps et avec une très grande ténacité. En novembre 1991, la culture autrefois insulaire de la Suisse affichait ses listes de best-sellers dont *Terminator 2* comme film numéro un, *Scarlett* comme best-seller littéraire et *Diamonds and Pearls de Prince* comme premier du Top 50. Il n'est pas étonnant que les Japonais achètent des studios cinématographiques de Hollywood encore plus vite que les Américains n'achètent des téléviseurs japonais. Ce type de suprématie du logiciel peut, à long terme, l'emporter sur la supériorité du matériel car la culture devient beaucoup plus puissante que l'armement. Que représente le pouvoir du Pentagone par rapport à Disneyland ? La Sixième Flotte peut-elle rivaliser avec CNN ? McDonald à Moscou et le Coca en Chine réussiront davantage à créer une culture mondiale que la colonisation militaire ne l'aurait jamais pu. Ce sont moins les produits que les marques qui agissent — car ces dernières transmettent des images sur un style de vie qui modifient la perception et remettent en question le comportement. Elles constituent le logiciel séduisant de l'essence d'un McMonde parfois trop banalisant.

Cependant, dans ce monde hautement commercial, rien ne semble dénoter la moindre touche de démocratie. Ce monde même se prête aussi bien à la surveillance qu'à la liberté, à de nouvelles formes de manipulation et à un contrôle diffus aussi bien qu'à de nouvelles sortes de participation, à des résultats commerciaux qui sont tronqués, injustes tout comme à une plus grande productivité. La société de consommation et la société ouverte ne sont pas tout à fait synonymes. Le capitalisme et la démocratie ont une liaison qui reste cependant éloignée du mariage. L'efficacité d'un marché libre impose après tout que les consommateurs soient libres de miser leurs dollars sur des produits concurrentiels et non pas que les citoyens aient toute latitude de jouer leurs valeurs et leurs croyances sur des candidats et des programmes politiques qui se fassent concurrence. Le marché libre a fleuri dans un Chili gouverné par la Junte, à Taiwan et dans une Corée dirigés par les militaires et, plus tôt, dans toute une variété d'Empires européens de nature autocratique et dans leurs possessions coloniales.

L'impératif écologique

Parler de l'impact de la mondialisation sur l'écologie est une banalité même pour les dirigeants mondiaux qui préfèrent ne pas en tenir compte. Nous savons aussi bien que les forêts allemandes peuvent être détruites par des Suisses et des Italiens qui actionnent des engins voraces alimentés par de l'essence avec plomb. Nous savons aussi que la planète peut être asphyxiée par des gaz à effet de serre car les agriculteurs brésiliens souhaitent faire partie intégrante du vingtième siècle en brûlant leurs forêts tropicales pour essayer de dégager un peu de terre arable. Nous savons, par ailleurs, que les Indonésiens vivent dans la conversion de leur jungle luxuriante en cure-dents qu'ils destinent au faste des dîners japonais, bouleversant ainsi l'équilibre précaire d'oxygène et asphyxiant nos poumons. Cependant, cette prise de conscience écologique ne se traduit pas seulement par une plus grande sensibilisation mais aussi par une plus grande inégalité à mesure que les Etats modernisés essaient de claquer la porte derrière eux, disant aux pays en développement : « Le monde ne peut pas supporter votre modernisation ; la nôtre l'a complètement asséché ! ».

Chacun de ces quatre impératifs que l'on vient de citer transcende les nations, les idéologies et les cultures. Ils n'épargnent ni les Catholiques, ni les Juifs, ni les Musulmans, ni les Hindous, ni les Bouddhistes ; ni les démocrates, ni les totalitaires ; ni les capitalistes, ni les socialistes. Le rêve des Lumières d'une société rationnelle à vocation universelle est réalisé d'une manière frappante — mais sous une forme qui est commer-

cialisée, homogénéisée, dépolitisée, bureaucratisée et, bien sûr, radicalement incomplète, car l'acheminement vers un McMonde se heurte aux forces d'un effondrement mondial, d'une dissolution nationale, et d'une corruption centrifuge. Ces forces qui œuvrent en sens contraire sont l'essence même de ce que j'appelle le Djihad.

Le Djihad ou la libanisation du monde

L'OPEP, la Banque Mondiale, les Nations Unies, la Croix Rouge internationale, les multinationales... autant d'institutions qui reflètent la mondialisation. Cependant, elles semblent souvent être des réactifs inefficaces pour les vrais acteurs mondiaux : les Etats souverains et, dans une plus large mesure, les factions infra-nationales qui sont en révolte permanente contre l'uniformité et l'intégration — même ce qui est représenté par la justice et le droit universels. Ces acteurs font souvent la une : ce sont des cultures et non pas des pays ; des composantes et non des ensembles ; des sectes et non des religions ; des factions rebelles et des minorités dissidentes en guerre non seulement contre la mondialisation mais contre l'Etat-nation classique. Les Kurdes, les Basques, les Portoricains, les Ossètes, les habitants du Timor oriental, les Québécois, les Catholiques d'Irlande du Nord, les Abkhazes, les Japonais des îles Kouriles, les Zoulous d'Inkatha, les Catalans, les Tamouls, et, bien sûr, les Palestiniens — autant de peuples sans patrie, habitant des pays qui ne sont pas les leurs, recherchant des mondes plus petits au sein de frontières qui les écartent de la modernité. C'est là une grande ironie. Le nationalisme était jadis une force d'intégration et d'unification, un mouvement qui visait à rassembler des clans, des tribus et des fragments culturels disparates pour les placer sous des houlettes nouvelles et assimilationnistes. Mais comme Ortega y Gasset l'écrivait voilà plus de soixante ans, ayant remporté ses victoires, le nationalisme a changé de stratégie. Dans les années vingt, et aujourd'hui encore, il s'agissait plus souvent d'une force réactionnaire qui sème la division, pulvérisant les mêmes nations qu'elle avait aidées à forger. La force qui crée les nations est « inclusive », comme l'écrivait Ortega dans « la Révolte des Masses ». « En période de consolidation, le nationalisme a une valeur positive et représente une référence élevée. Mais, en Europe, tout est bien consolidé et le nationalisme n'est rien d'autre qu'une manie... »

Cette manie a laissé le monde d'après-guerre se consumer dans des guerres sanglantes ; la scène internationale n'est guère plus unifiée qu'elle ne l'était à la fin de la Grande Guerre, à l'époque d'Ortega.

L'année dernière, on comptait plus de trente guerres, la plupart ethniques, raciales, tribales ou religieuses et la liste de régions peu sûres ne semble pas devoir se raccourcir. Serait-ce donc un nouvel ordre mondial ?

L'objectif de ces guerres à petite échelle est de redessiner les frontières, de parvenir à une implosion des Etats et de garantir à nouveau l'ethnocentrisme : bref, il s'agit d'échapper aux impératifs pressants du McMonde. C'est le Djihad qui donne le ton : la guerre n'est pas un instrument d'action mais un emblème d'identité, une expression de communauté, une fin en soi. Même là où il n'y a pas de guerre ouverte, il y a des fractions, des sécessions et la quête de communautés de plus en plus petites. Ajoutons à la liste des pays dangereux ceux qui sont en danger : en Suisse et en Espagne, les séparatistes jurassiens et basques continuent de vanter les vertus des anciennes identités, parfois en utilisant le langage des bombes. La désintégration spectaculaire de l'ancienne Union Soviétique peut se poursuivre sans relâche — non seulement une Ukraine indépendante de l'ancienne Union Soviétique mais une Ukraine de Bessarabie indépendante de la république d'Ukraine ; non seulement une Russie séparée de l'union défunte mais un Tatarstan séparé de la Russie. Devant l'exemple de la Yougoslavie, les républiques désunies de l'ancienne Union Soviétique qui nient le socialisme, semblent intégrées, ses patries sectaires jaillissant au sein de mères patries factieuses comme les mauvaises herbes qui engendrent indéfiniment d'autres mauvaises herbes. L'indépendance kurde menacerait l'intégrité territoriale de quatre pays du Proche-Orient. Bien avant le cataclysme actuel, la Géorgie soviétique a revendiqué son autonomie à l'Union Soviétique, alors qu'elle-même avait fort à faire avec ses Ossètes (164 000 dans une république de 5,5 millions) qui lui réclamaient leur auto-détermination, pour être suivis ensuite par la minorité Abkhaze. Même la bonne volonté dont témoignaient les protocoles très prometteurs de Meech Lake au Canada est compromise, le Québec francophone menaçant encore la dissolution de la fédération. En Afrique du Sud, la fin de l'apartheid était à peine réalisée que des frictions entre les Zoulous de l'Inkatha et le Congrès National Africain, à travers des représentants des tribus, menaçaient de remplacer le racisme des Européens par une guerre tribale indigène. Après trente ans de tentative d'intégration qui utilisait la langue coloniale (l'anglais) comme langue unificatrice, le Nigeria envisage désormais un pluriculturalisme linguistique — ce qui pourrait annoncer l'éclatement culturel du pays en centaines de tribus. Même Saddam Hussein a exploité la menace intérieure du Djihad, ayant utilisé les nouvelles guerres tribales et religieuses pour faire des ennemis mortels d'hier des alliés récalcitrants d'une nation irakienne qu'il avait pratiquement détruite.

La souveraineté entamée des Etats-Nations

Tout en signant avec les Etats-Unis et le Mexique un accord de libre échange, les Canadiens ont rejeté le projet de réforme constitutionnelle soumis au référendum du 26 octobre qui pourtant était destiné à « répondre aux aspirations des différentes communautés et à doter le Québec francophone d'un statut de société distincte ».

Plus de 55 % des Québécois (65 % si l'on ne tient compte que des Québécois francophones) ont voté contre, donnant pleine satisfaction à Jacques Parizeau qui s'empressa d'expliquer que « cette fois-ci, on (les Québécois) a dit ce dont on ne voulait pas. La prochaine fois, on dira ce que l'on veut ! », faisant ainsi évidemment allusion à l'indépendance, que son parti préfère appeler « la souveraineté » puisqu'elle serait assortie du maintien des liens avec le reste du Canada.

M. Parizeau n'a pas fini de faire vibrer la corde sensible du nationalisme québécois qui vient là de remporter une victoire contre un projet perçu, à tort ou à raison, comme une menace contre « l'identité de la belle province, alors même que le Premier ministre québécois, Robert Bourassa, estimait le projet acceptable puisque l'entente de Charlottetown dont il était issu « reconnaissait pour la première fois de l'histoire le Québec comme une société distincte ».

Mais, de toute évidence, le projet n'allait pas assez loin pour les Québécois qui, depuis des décennies, cherchent en vain comment concilier la préservation de leur identité au sein du Canada. Identité qui ne tient pas qu'à la langue, soulignent certains qui tous ne vont pas aussi loin cependant que ce Québécois interrogé par Marie Guichoux (*Libération*, 26 octobre

1992) qui n'hésite pas à évoquer la Tchécoslovaquie jusqu'à déclarer « les anglophones sont comme les Tchèques, directs, orientés vers le profit, nous on serait plutôt comme les Slovaques, fêtards, joyeux »...

Reconnaissons-le, le référendum ne satisfait personne et les provinces de l'ouest ont elles-mêmes voté contre (68 % en Colombie-Britannique, 62 % au Manitoba...) infligeant un sérieux camouflet au Premier Ministre fédéral, Brian Mulroney, qui avant même les résultats reconnaissait que le Canada « est un pays extrêmement difficile à gouverner en raison des tensions linguistiques, de sa vaste géographie, de sa faible population ».

Partout, en réalité, alors que l'on proclame la nécessité de communautés régionales supra-nationales, éclatent et se développent les revendications identitaires : les Basques et les Catalans ne font pas exception, eux qui désormais ont imposé l'usage, dans leur système éducatif, de leur langue au détriment du castillan...

Tout se passe en effet comme si, à l'heure de la mondialisation et de la constitution de grands ensembles supra-nationaux, resurgissaient avec une vigueur particulière le besoin d'enracinement et d'appartenance à des communautés de taille humaine. La souveraineté de l'Etat-nation — petit ou grand (qu'il s'agisse de la Belgique, du Canada ou de la Russie) — se trouve ainsi étrangement entamé par le haut et par le bas et tout l'édifice politico-institutionnel est à repenser. Sur quelles bases cette fois ?

H.J.

futuribles

La fin du communisme a déchiré le vernis fragile de l'internationalisme (prolétaires de tous les pays, unissez-vous !) pour révéler les préjugés ethniques qui ne sont pas seulement laids et bien enracinés mais de plus en plus meurtriers. L'ancien fléau de l'Europe, l'antisémitisme, revient en force avec un visage vengeur mais ce n'est là qu'un des

nombreux antagonismes. Il semble trop facile d'inverser la roue de l'histoire et de passer d'une dictature communiste à un Etat tribal.

Parmi les tribus, la religion est aussi un champ de bataille. (Le Djihad est un mot riche dont l'étymologie est la « lutte » — en général la lutte de l'âme pour conjurer le mal. Stricto sensu, si l'on applique ce terme à la guerre religieuse, il n'est utilisé que pour se référer à des batailles où la foi est assaillie ou à des batailles contre un gouvernement qui nie la pratique de l'Islam. Mon usage ici est certes rhétorique mais il suit la pratique journalistique et l'histoire). Rappelez-vous la guerre de Trente ans. Quelle que soit la forme des Lumières que l'universalisme ait pu honorer, comme les nouvelles versions du monothéisme — le judaïsme, le christianisme et l'islam —, dans beaucoup de leurs incarnations modernes, elles relèvent plus du chauvinisme que du cosmopolitisme, elles sont hargneuses et non aimantes, elles sont plus tournées vers le prosélytisme que l'œcuménisme, le fanatisme que le rationalisme, elles sont sectaires plutôt que déistes, elles s'apparentent plus à l'ethnocentrisme qu'à l'universalisation. Ainsi, à l'instar de nouvelles formes de nationalisme exacerbé, les nouvelles expressions de fondamentalisme religieux sont agressives et explosives et ne visent jamais à l'intégration. C'est la religion que connaissaient les croisés : une lutte à mort pour sauver des âmes qui risquent d'être perdues à tout jamais.

Les parasites du Djihad se sont traduits par l'effondrement de la civilité au nom de l'identité, du rassemblement au nom de la communauté. Les relations internationales ressemblent parfois à une guerre des gangs — batailles de clocher de nature culturelle qui mettent en scène des factions tribales qui étaient censées être sublimées comme parties intégrantes de grandes entités nationales, économiques, postcoloniales et constitutionnelles.

Sombre avenir pour la démocratie

Ces tableaux vivants de nature plutôt mélodramatique ne disent pas tout. Malgré tous leurs défauts, le Djihad et le McMonde ont leurs attraits. Nous ne le répéterons jamais assez : ces attraits sont indépendants de la démocratie. Ni le McMonde ni le Djihad ne sont, par nature, complètement éloignés de la démocratie. Aucun n'a besoin de la démocratie ; aucun ne l'encourage.

Le McMonde réussit à être assez séduisant dans un monde obsédé par le Djihad. En effet, il donne la paix, la prospérité et une unité relative — même si c'est au prix de l'indépendance, de la communauté et de l'identité (concepts qui reposent généralement sur la différence). Les

valeurs politiques premières qu'impose le marché mondial sont l'ordre, la tranquillité et la liberté — comme dans les expressions « libre échange », « liberté de la presse » et « amour libre ». Les droits de l'homme sont nécessaires jusqu'à un certain point, mais non la citoyenneté ou la participation. Quant à la justice sociale et à l'égalité, elles ne sont nécessaires que pour encourager l'efficacité de la production et de la consommation économiques. Les entreprises multinationales semblent parfois préférer travailler avec les oligarques locaux, dans la mesure où elles peuvent se fier au patron pour traiter de questions cruciales. Les despotes qui massacrent leurs populations ne constituent pas un obstacle tant qu'ils ne touchent pas au marché et s'abstiennent de faire la guerre à leurs voisins (ce qui fut l'erreur fatale de Saddam Hussein). Quand on parle de partenaires commerciaux, la prévisibilité est un critère plus important que la justice.

Les révolutions d'Europe de l'Est qui semblaient émaner du souci de sauvegarder les valeurs démocratiques du monde, se sont vite détériorées pour ne plus promouvoir que les marchés libres et les centres commerciaux. Le Neues Forum d'Allemagne de l'Est, ce rassemblement courageux d'intellectuels, d'étudiants et d'ouvriers qui renversèrent le régime stalinien à Berlin en 1989, n'a duré que six mois dans la « mini-version » allemande du McMonde. Il a du ensuite céder le pas à l'argent, aux marchés et aux monopoles de l'Ouest. A l'époque des premières élections de l'Allemagne réunifiée, il pouvait à peine réussir à gérer 3 % du vote. Ailleurs, on s'aperçoit de plus en plus que la « glasnost » disparaîtra et que la perestroïka — définie comme la privatisation et l'ouverture de marchés à des enchérisseurs occidentaux — demeurera. On comprend l'impatience des nouveaux dirigeants d'Europe de l'Est et des entités nées des restes de l'ancienne Union Soviétique, d'avoir accès au crédit, aux marchés et à la technologie, nouveaux emblèmes d'un McMonde florissant. Toutes ces autorités se sont montrées prêtes à abandonner les perspectives démocratiques en échange de ces emblèmes : il ne s'agit pas seulement des vieilles idéologies totalitaires et de modèles de production d'une économie dirigée, mais de la possibilité de faire ses propres expériences en essayant une troisième issue qui se situerait à mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme, comme les coopératives économiques et leurs plans d'actionnariat pour les salariés, les deux comptant de fervents défenseurs à l'Est.

Le Djihad offre une autre gamme de vertus : il fait miroiter la promesse d'une identité locale, le sens de la communauté, de la solidarité parmi ses semblables, avec ses voisins, ses compatriotes, vertus qui, certes, restent bornées. Par ailleurs, il garantit le chauvinisme et repose sur l'exclusion et l'ostracisme. La solidarité est garantie par la guerre contre les éléments extérieurs. La solidarité est souvent synonyme

d'obéissance à la hiérarchie au pouvoir, de fanatisme dans les croyances, et de la négation de sa propre individualité au nom du groupe. Le respect à l'égard des chefs et l'intolérance vis-à-vis des étrangers (et aussi des « ennemis de l'intérieur ») sont des emblèmes du tribalisme — bien éloignés du comportement requis pour la culture des hommes et des femmes d'une nouvelle démocratie, capables de se gouverner —. Les nouvelles expériences démocratiques qui ont été menées dans des sociétés où resurgit le tribalisme, aussi bien en Europe qu'au Tiers-Monde, se sont souvent soldées par l'anarchie, la répression, la persécution et l'arrivée de nouvelles formes non communistes ayant d'anciens relents de despotisme. L'an dernier, la révolution de velours de Vaclav Havel en Tchécoslovaquie a été compromise par les partisans d'une patrie tchèque et de la Slovaquie comme entités indépendantes. Par

La Russie va-t-elle éclater ?

Dans un remarquable article publié dans le *Figaro* du 30 octobre 1992, Remy Prud'homme se demande si, à son tour, la Russie (qui regroupe, ne l'oublions pas, 91 provinces) ne va pas éclater sous l'effet des fortes tendances centrifuges qui sont à l'œuvre.

« Les différences entre provinces sont considérables, souligne R. Prud'homme, qu'il s'agisse de statuts, de ressources naturelles, de revenus, d'environnement, de peuplement, d'activités. Les provinces (le mot d'ailleurs n'existe pas) ont des statuts différents : oblasts, okrugs, kraï, métropoles à statut d'oblast (Moscou et Saint-Petersbourg), républiques, et régions autonomes. » « Il y a des provinces qui sont peuplées seulement de Russes, d'autres qui sont peuplées surtout de Russes, d'autres qui sont peuplées surtout d'indi-gènes (comme les Yacoutes) ou de déportés (comme les Tatars) — pour ne rien dire des Ukrainiens ou des Géorgiens qui compliquent le peuplement ».

Or, souligne encore l'auteur, « La rhétorique communiste exaltait les droits, les particularités, les spécificités des minorités même et peut-être surtout si la réalité communiste les ignorait. Cette rhétorique a laissé des traces dans les esprits ».

Ceci conduisant R. Prud'homme à écrire :

« Enlevez le communisme, restent les spécificités. De plus, dans un pays où tous les repères, les règles, les habitudes, les certitudes, s'écroulent en même temps, l'ethnie, la tribu, le groupe local reste l'une des seules valeurs à quoi se raccrocher »¹.

Ayant illustré son propos en soulignant combien il serait illusoire de développer une économie de marché en l'absence d'une économie publique suffisamment forte pour créer les infrastructures indispensables et combien était difficile la reconstruction d'un secteur public alors que la collecte des impôts est en réalité contrôlée par les provinces qui, désormais, entendent négocier avec Moscou les transferts de ressources levées sur leur territoire, R. Prud'homme souligne tout à la fois combien l'éclatement de la Russie serait désastreux et combien l'Occident doit veiller à ce qu'il n'en soit pas ainsi. Mais, conclut R. Prud'homme, si l'Occident doit tout faire pour empêcher une telle évolution, « il ne peut pas faire grand-chose, dans un domaine qui est beaucoup plus politique que technique, puisqu'il touche à la notion même d'Etat, qui renvoie elle-même à l'idée de nation ».

futuribles

1. Souligné par nous.

ailleurs, l'Inde semblait autant déchirée par les combats internes des Sikhs, des Hindous, des Musulmans et des Tamouls que juste après le retrait des Britanniques, voilà plus de quarante ans.

Dans la mesure où soit le McMonde soit le Djihad comportent une politique « innée », ces deux mouvements ne se limitent pas à une simple négation de la politique. Pour le McMonde, il s'agit de la négation de la politique dans le mondialisme : la bureaucratie, la technocratie et la « méritocratie », axées, comme Marx l'avait prédit, sur l'administration — les peuples étant cependant les principaux éléments à administrer. Dans ses impératifs politico-économiques, le McMonde est guidé par des principes de marché de laissez-faire qui privilégient l'efficacité, la productivité et la bienfaisance au détriment de la liberté civique et de l'auto-gestion.

Pour le Djihad, l'antitribalisme du politique est expressément antidémocratique : une dictature à parti unique, un gouvernement par la junte militaire, un fondamentalisme théocratique — souvent associé à une version du « Führerprinzip » qui donne à l'individu le pouvoir de gouverner au nom d'un peuple —. Même le gouvernement de l'Inde qui, pendant des décennies, a lutté pour parvenir à un modèle de démocratie pour un peuple qui atteindra bientôt le milliard, a soif de grands chefs ; et pour chaque Mahatma Gandhi, Indira Gandhi ou Rajiv Gandhi qui leur ont été repris par des assassins fanatiques, les Indiens semblent rechercher un substitut qui les délivrera de la quête laborieuse de leur liberté.

L'option confédérale

Comment la démocratie peut-elle être garantie et étendue dans un monde dont les tendances premières lui sont pratiquement indifférentes, dans le meilleur des cas (le McMonde) et, dans le pire des cas, lui sont tout à fait antagonistes (le Djihad) ? A mon avis, la mondialisation finira par l'emporter sur le nouveau tribalisme. L'éthique d'une civilisation matérielle n'a pas encore rencontré d'obstacle qu'elle n'ait pu écarter. Ortega a sans doute saisi, dans les années vingt, un indice de notre propre avenir pour le prochain millénaire.

« Chacun recherche la nécessité d'un nouveau principe de vie. Mais comme c'est toujours le cas dans les crises analogues — certaines personnes essaient de sauver la situation par une intensification artificielle du principe même qui a mené à la décadence. C'est le sens même de l'éclatement "nationaliste" des dernières années... Les choses se sont tou-

jours passées ainsi. La dernière flamme est toujours la plus longue ; le dernier soupir, le plus profond. A la veille de leur disparition, on assiste à une intensification des frontières — tant militaires qu'économiques. »

Le Djihad a sans doute été un long soupir qui a précédé l'éveil éternel du McMonde. Par ailleurs, Ortega n'avait pas simplement une prescience ; sa prophétie de la paix et de l'internationalisme a juste précédé la blitzkrieg, la guerre mondiale et l'holocauste qui mit en pièces l'ancien ordre mondial. Cependant, la démocratie est notre manière de protester avec réalisme. C'est le reproche que nos aspirations offrent à l'histoire. Si le nouveau tribalisme est hostile à la démocratie, il demeure cependant une forme de gouvernement démocratique qui peut intégrer l'esprit de clocher et de communauté qui peut les sauver de leurs défauts et les rendre plus tolérants et actifs : en d'autres termes, une démocratie décentralisée et ouverte. Si le McMonde est indifférent à la démocratie, il demeure néanmoins une forme de gouvernement démocratique qui convient assez bien aux marchés mondiaux — un gouvernement représentatif dans sa variante fédérale ou, mieux encore, confédérale.

Soucieux de la responsabilité, de la protection des minorités et de la règle universelle du droit, un système représentatif confédéré répondrait aux besoins politiques d'un McMonde aussi bien que ne le font déjà, le « bureaucratisme » oligarchique ou l'élitisme méritocratique. Comme nous l'observons déjà, beaucoup de pays ne peuvent survivre à long terme que sous la forme de confédérations de nature à intégrer des unités administratives qui soient décentralisées. La lecture que l'on recommande pour les démocrates du vingt-et-unième siècle n'est pas la Constitution américaine ni la Déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen mais des articles de Confédération, ce document soudain pertinent qu'on brodé les treize colonies américaines pour en faire quelque chose qui semblait une confédération trop lâche d'Etats indépendants et qui apparaît désormais comme une nouvelle forme de réalisme politique, comme en témoignent les vétérans de la nouvelle Russie de Eltsine et de la nouvelle Europe créée à Maastricht.

Dans la même veine, la forme participative et directe de la démocratie qui engage les citoyens dans une activité et un jugement civiques, et qui va bien au-delà du simple vote et de la responsabilité, — le système que je viens d'appeler une démocratie forte convient aussi bien aux besoins politiques de communautés décentralisées que les dictatures de partis théocratiques et nationalistes. Les quartiers n'ont pas besoin d'être démocratiques mais ils peuvent l'être. La démocratie réelle a fleuri dans des décors réducteurs : l'esprit de la liberté, comme disait Toqueville, est local. La démocratie active, si elle n'est pas directement adaptée au tribalisme, présente un attrait indéniable dans des conditions de chauvinisme.

La démocratie dans toutes ses variantes continuera cependant à être entravée par des tendances non démocratiques et antidémocratiques qui visent à une mondialisation gommant toute uniformité et à un nouveau tribalisme intolérant que j'ai dépeint. Si la démocratie doit persister dans notre meilleur des McMondes, il nous faudra commettre des actes de volonté politique consciente — une possibilité mais guère une probabilité dans ces circonstances. La volonté politique a des exigences qui vont bien au-delà du simple transfert d'institutions. Comme le transfert technologique, le transfert d'institutions repose sur des hypothèses absurdes qui concernent un monde uniforme semblable à celui qu'avait forgé l'imagination des administrateurs coloniaux. Tartinez de la justice anglaise que vous envoyez aux colonies en exportant des perruques. Faites d'une entreprise de négoce est-indienne, l'avant-garde des institutions parlementaires libres de Grande-Bretagne. Aujourd'hui les apôtres bien intentionnés de solutions rapides espèrent démocratiser à distance en nouant des contacts avec zèle en Europe de l'Est et au Tiers-Monde : on les trouve dans le Fonds National pour la Démocratie et l'École de Gouvernement suivant le modèle Kennedy, dans les syndicats, les fondations et les universités. Adressez à la Bulgarie un parlement par porteur spécial. Envoyez par « chronopost » la Déclaration des Droits au Sri-Lanka. Téléxez au Cambodge quelques parcelles de Droit coutumier.

Cependant, l'Europe de l'Est a déjà prouvé que l'importation de partis politiques, de parlements et de presses libres, ne pouvait pas créer de société civile à caractère démocratique ; l'imposition d'un marché libre peut même aller à l'encontre du but recherché. La démocratie est ascendante et ne peut pas être imposée du sommet de la hiérarchie. Une société civile doit être construite en rassemblant les pièces d'un puzzle. La superstructure institutionnelle vient en dernier. La Pologne peut, certes, devenir démocratique mais, là encore, elle peut préférer le respect du Pape et fonder sa politique sur le Catholicisme, compromettant la démocratie. La Bulgarie peut devenir démocratique mais elle peut préférer la guerre tribale. L'ancienne Union soviétique peut elle aussi, devenir une confédération démocratique, ou au contraire, se muer en conglomerats anarchiques et faibles de marchés où s'échangent les biens et services d'autres nations.

Les démocrates ont besoin de rechercher en eux-mêmes des élan démocratiques. Le désir d'une autogestion existe toujours, tout comme l'expression de la participation, de la responsabilité, du consentement et de la représentation, même dans des sociétés qui, par leur tradition, restent hiérarchisées. Ces dernières ont besoin d'être identifiées, captées, modifiées et intégrées dans de nouvelles pratiques démocratiques ayant leur originalité propre. Les tortues qui se logent au sein des artisans de la démocratie, peuvent finir par survivre, voire dépasser les lièvres, car

elles auront le temps et la patience d'explorer le terrain tout au long de leur parcours, et d'adapter leur démarche aux nouvelles circonstances. Il est tragique de voir qu'une démocratie pressée ressemble parfois à la France de 1794 ou à la Chine de 1989.

Il est certainement possible que l'idéal démocratique le plus attrayant devant la brutalité du Djihad et les tristes réalités du McMonde, soit une union confédérée de communautés semi-autonomes, plus petites que les Etats-nations, rassemblées dans des associations et des marchés économiques régionaux plus grands que les Etats-nations — ouvertes et autogérées dans les questions économiques locales en bas de la hiérarchie, représentatives et responsables en haut. L'Etat-nation jouerait un rôle restreint et la souveraineté perdrait une partie de son pouvoir politique. L'adage du mouvement des Verts « Penser mondialement, agir localement » pourrait très bien décrire la conduite de la vie politique.

Cependant, cette vision ne reflète qu'un idéal qui a peu de chances de devenir réalité. La liberté, comme l'a écrit Jean-Jacques Rousseau, est un aliment facile à ingérer mais difficile à digérer. Pourtant la démocratie a toujours fini par triompher. Elle reste une forme de cohérence qui rassemble autant que le McMonde et une foi séculière aussi exaltante que le Djihad.

Mondialisation/régionalisation
au sommaire de récents numéros de *futuribles*

Delcourt, Jacques. — « Globalisation de l'économie et progrès social. L'Etat social à l'heure de la mondialisation ». — n° 164, avril 1992.

Drucker, Peter. — « L'avènement de l'économie planétaire ». — n° 117, janvier 1988.

Granrut, Charles (du). — « Les investissements directs internationaux : ampleurs et conséquences ». — n° 149, décembre 1990.

Moreau-Defarges, Philippe. — « La quête identitaire ». — n° 151, février 1991.

Petrella, Riccardo. — « La mondialisation de la technologie et de l'économie. Une (hypo)thèse prospective ». — n° 135, septembre 1989.

Revue futuribles : offre spéciale

70 % de ses lecteurs estiment que la revue *Futuribles* est un **outil de travail indispensable**. Nous vous proposons donc, compte tenu des numéros encore disponibles, de **compléter votre collection** en acquérant :

1. Des séries annuelles complètes :

- année 1978 : (bimestrielle) 6 numéros pour 150 F
- années 1979, 1981, 1984, 1987, 1988 : (mensuelle) 11 numéros pour 300 F.

2. Des numéros particuliers :

- 1 numéro pour 50 F
- 5 numéros pour 140 F
- 10 numéros pour 290 F

Attention numéros épuisés : 30 - 35 - 37 - 54 - 59 - 64 - 100 - 134 - 135 - 139 - 141 - 142 - 144 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150.

offre valable jusqu'au 31 décembre 1992

Commande à *Futuribles*, 55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07

Tél. : (33 1) 42 22 63 10 - Fax : (33 1) 42 22 65 54

Abonnement 1 an (11 numéros) France : 600 F - Etranger : 650 F

La crise du monde rural, la nature et l'impôt

Guillaume Sainteny ¹

Si « la campagne française est heureuse diversité », l'espace rural en voie de désertification représente peut être déjà près du quart de la surface nationale, écrivait récemment dans nos colonnes Bernard Kayser qui, pour mieux encore nous alerter, annonçait la mort prochaine de centaines de villages et posait en conséquence la question de ces espaces ruraux en voie d'abandon ². Pourquoi ce gâchis ? Comment y remédier ?

Sans prétendre un instant que la politique fiscale en soit à elle seule responsable, Guillaume Sainteny nous explique ici que l'espace rural et les activités concourant à son entretien souffrent de trois injustices : la première tenant à la surimposition fiscale de l'immobilier non bâti par rapport à l'immobilier bâti, la seconde à l'inégalité fiscale entre les patrimoines naturel et culturel, la troisième à la pénalisation des espaces écologiquement les plus riches et des pratiques agricoles les moins prédatrices. La terre est le facteur de production le plus imposé, alors que son rendement est le plus bas !

Il faut, plaide en conséquence G. Sainteny, d'abord remédier à ces inégalités et, au minimum, aligner le régime fiscal du foncier non bâti sur celui du foncier bâti, du patrimoine naturel sur celui du patrimoine culturel, des pratiques rurales respectueuses de l'éco-système sur celles des pratiques qui ne le sont pas. Ces mesures de justice élémentaire assurément constitueraient un premier pas, peut-être pas cependant le plus simple eu égard à l'éternel problème de l'estimation de la valeur patrimoniale d'un bien dit naturel et au problème non moins aigu mais plus récent de l'audit environnemental des activités productives, toutes questions que les détenteurs de valeurs mobilières assurément ne se posent pas...

H.J.

1. Directeur de la rédaction de *L'Environnement magazine*, auteur d'un rapport pour le ministère français de l'Environnement sur « La fiscalité de l'espace naturel en France » (mars 1991).

2. Sur ce sujet, voir notamment, Kayser, Bernard. — « L'avenir des espaces ruraux. Choix de société et volonté politique ». — *Futuribles*, n° 167, juillet 1992. Theys, Jacques. — « L'espace rural patrimoine du futur », *Futuribles*, n° 140, février 1990. Comolet, Arnaud. — « Déprise agricole et avenir de l'espace rural français ». — *Futuribles*, n° 140, février 1990. — NDLR.

De toutes parts émanent des cris d'alarme à propos de l'avenir du monde rural. A tel point qu'on évoque sa mort proche, qu'on clame l'urgence d'une loi cadre ou de la création d'un ministère de l'espace rural, à l'instar de celui de la ville. Le constat est connu : exode rural, désertification, déprise agricole, niveau de vie médiocre, insatisfaction chronique des agriculteurs, artificialisation croissante de la nature, coût économique, complexité et effets pervers d'une politique agricole commune chaque jour plus décriée... La crise du monde rural a ceci de grave et de particulier qu'elle est protéiforme. Elle revêt plusieurs aspects qui sont liés, voire interdépendants. C'est, à la fois, une crise économique, sociale, humaine, politique et écologique.

D'un côté, on assiste à une augmentation régulière du poids des subventions publiques dans le revenu agricole. Ce qui conduit la politique agricole à coûter de plus en plus cher à l'Etat et aux contribuables et à faire, de plus en plus, de l'agriculteur un assisté. Tout cela sans que ces subventions ne permettent, pour autant, une véritable transformation structurelle de la politique agricole. Par exemple, la part des subventions dans le revenu brut des éleveurs est très élevée, voire majoritaire (37 et 44 % en 1989 et 1990 pour les bovins viande, 14,2 % et 18,4 % pour les bovins lait, 52,7 % et 63,3 % pour les autres herbivores) à tel point que la progression, en 1990, du revenu des éleveurs (bovins viande : + 5,1 %, bovins lait : + 3,1 %, autres

herbivores : + 2,3 % en 1990) tient exclusivement à l'accroissement des subventions (respectivement : + 29 %, + 44 % et + 27 %) ³.

De l'autre côté, l'espace rural français tend à devenir un désert à la fois humain, culturel, économique et écologique. Entre 25 et 35 % du territoire français sont aujourd'hui atteints ou menacés de « désertification ». Une agriculture de plus en plus productiviste tend à occuper une part de plus en plus faible de l'espace rural de manière de plus en plus intensive et à en délaisser une part de plus en plus importante. Ainsi, la désertification et la déprise agricole, phénomènes apparaissant opposés à l'intensification de la production agricole en sont, pourtant, la conséquence paradoxale. Ils aboutissent, en outre, tous deux, par des effets différents, au même résultat : la détérioration de la valeur de l'espace rural des points de vue économique, écologique, paysager, social, humain...

D'une manière générale, il semble désormais clair que le type d'agriculture actuel ne sauvera pas, à lui seul, l'espace rural. D'une part, parce que précisément, dans le système actuel, les activités agricoles, du fait de leur intensification, n'ont plus besoin d'occuper la totalité de l'espace rural. D'autre part, parce que, d'un point de vue économique, le faible rendement actuel des activités agricoles (en comparaison avec les activités industrielles, de services ou immobilières) n'incite guère au maintien de ces activités mais, au contraire, à leur abandon (40 000 actifs quittent l'agriculture cha-

3. Commission des comptes de l'agriculture de la nation, « Le compte prévisionnel de l'agriculture en 1990 », s.l., s.n., novembre 1990, 26 p. ; Ministère de l'agriculture et de la forêt, « Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 1990 », *Agreste - Etudes*, n° 6, novembre 1990. Sans ces subventions, la baisse du revenu aurait été de 8 % pour le bovin lait, 6,4 % pour le bovin viande, 2 % pour les herbivores.

que année). Pour que ces activités et ces pratiques perdurent, il faudrait qu'elles demeurent ou redeviennent rentables ou, au moins, non négatives, non pénalisantes (sans que ce surplus de rentabilité retrouvée se fasse au détriment de l'environnement, comme cela a parfois été le cas jusqu'à présent). Or, il y a peu de chances, à l'avenir, pour que la rentabilité de la production agricole s'accroisse plus rapidement que celle des secteurs secondaire et tertiaire. Restent deux possibilités.

1) Tenter d'accroître la rentabilité des activités rurales non pas *via* la rentabilité de la production agricole — leur vocation actuelle jusqu'ici — dont le rendement baisse, mais par des rémunérations assurées pour des services nouveaux rendus à la collectivité : entretien, gestion, réhabilitation... (Cela pose, bien évidemment, la question de la fixation du niveau de rémunération de ces activités — et de leur financement — et donc, indirectement, celle de la valeur que l'on est prêt à accorder à l'espace rural).

2) Alléger la fiscalité qui pèse sur ces espaces et ces activités.

Ces mesures ne seraient pas plus coûteuses que la politique actuelle. Etant donné le poids actuel des subventions publiques dans le revenu agricole, on peut, même légitimement, se demander s'il ne serait pas plus logique, plus conforme à une politique de stabilisation voire de diminution de la pression fiscale, donc plus fécond en termes économiques, sociaux, écologiques, politiques, de remplacer une part au moins de ces subventions (14 milliards de francs en 1990) par une diminution des charges pesant sur les activités et les espaces ruraux et, notamment, sur les nouvelles activités de gestion et de protection. C'est donc une autre voie qu'il convien-

drait de privilégier : l'exercice d'activités agricoles et rurales moins intensives sur une plus large part du territoire. Encore faudrait-il, pour cela, que ces activités cessent d'être pénalisées techniquement, financièrement, voire culturellement, comme elles le sont actuellement.

Espaces ruraux et inégalités fiscales

Trois types d'inégalités fiscales dont pâtissent les espaces et/ou les activités ruraux apparaissent particulièrement critiquables : la surimposition fiscale de l'immobilier non bâti par rapport à l'immobilier bâti ; l'inégalité fiscale entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel ; au sein des activités rurales, la pénalisation fiscale des espaces dont la valeur écologique est la plus riche et des pratiques les moins prédatrices.

La surimposition du foncier non bâti

Le foncier non bâti est, en France, surimposé par rapport au foncier bâti. On peut démontrer cette surimposition en comparant l'imposition du foncier non bâti par rapport à l'étranger (voir tableau 1) et par rapport à d'autres types de biens en France.

En RFA, une sous évaluation volontaire des bois et forêts aboutit à une différence d'imposition considérable pouvant aller de 1 à 10. Outre-Rhin, le mode d'évaluation retenu conduit à ne comptabiliser les forêts que pour 1 % et le patrimoine agricole pour 5 % de leur valeur réelle (contre 20 % pour les immeubles d'habi-

**Tableau 1. — Comparaison internationale de la pression fiscale en 1984
(impôt foncier + impôt sur les grandes fortunes + droits de mutation à titre gratuit)**

Montant du patrimoine (en francs)	Etats-Unis		Royaume-Uni		République Féd. d'Allemagne			France	
	Capital agricole	Capital foncier bâti	Capital agricole	Capital foncier bâti	Capital forestier	Capital agricole	Capital foncier bâti	Terres agricoles en faire-valoir direct	Logement
100 000	0	1,09	0	0,6 > 1,6	0,015	0,075	0,19	1,12	0,46
200 000	0	1,09	0	0,6 > 1,6	0,015	0,075	0,19	1,12	0,46
500 000	0	1,09	0	0,6 > 1,6	0,015	0,075	0,19	1,12	0,46
1 000 000	0,003	1,09	0	0,86 > 1,86	0,015	0,075	0,19	1,35	0,69
2 000 000	0,03	1,12	0,38	1,85 > 2,85	0,015	0,075	0,19	1,58	0,92
5 000 000	0,52	1,61	0,87	2,09 > 3,09	0,015	0,075	0,26	1,72	1,23
10 000 000	0,93	2,02	1,16	2,38 > 3,38	0,015	0,079	0,30	1,85	1,78
20 000 000	1,24	2,33	1,30	2,52 > 3,52	0,015	0,090	0,33	2,08	2,49
50 000 000	1,57	2,66	1,39	2,61 > 3,61	0,016	0,104	0,36	2,32	3,06
100 000 000	1,86	2,95	1,44	2,64 > 3,64	0,022	0,121	0,43	—	—

Source : Conseil des impôts.

tation). Ainsi, la pression fiscale du foncier par rapport à la valeur réelle des biens est, en France, 18 fois supérieure à ce qu'on observe en RFA, pour les terrains agricoles. On peut citer d'autres exemples : exonération d'impôt foncier pour les terres agricoles en Grande-Bretagne, en Irlande et dans certains Etats des Etats-Unis, pour les bois et forêts peuplés d'espèces à croissance lente en Espagne...

L'égalité du taux de prélèvement pour des biens dont les taux de rendement sont très différents aboutit, en fait, à une inégalité d'imposition, au détriment des biens les moins rentables. D'une incidence faible sur un patrimoine d'actions et obligations dont le taux de rendement est élevé, encore supportable sur un patrimoine immobilier bâti, une imposition du patrimoine à 1,5 %, 2 % ou 3 % devient confiscatoire et incite directement à la vente ou à la transformation,

pour les patrimoines constitués de foncier non bâti dont le taux de rendement est, presque toujours, inférieur à 2 %. De plus, alors que la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) prévoit des abattements pour frais d'entretien des immeubles bâtis (50 %), la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) ne prévoit aucune exonération ni même aucun abattement sur la valeur locative cadastrale pour des motifs de préservation ou d'entretien biologique du milieu naturel.

Au total, le système d'imposition français peut aboutir, pour le foncier non bâti, à une rentabilité nulle ou négative et revêtir, à son égard, un caractère confiscatoire. Dès 1986, le Conseil des impôts montrait, en analysant l'évolution en francs constant, que le taux de rendement net d'un patrimoine agricole était négatif dans tous les cas de figure. Ce qui était loin d'être le cas pour un patrimoine

Tableau 2. — Taux de rendement marginal net des terres agricoles en faire-valoir indirect (1985, en pourcentage)

Taux marginal de l'impôt sur les grandes fortunes	Taux marginal de l'impôt sur le revenu			
	0 %	20 %	40 %	65 %
Jusqu'à 3,5 millions de francs : 0 %	2,1	1,7	1,3	0,9
De 3,5 à 5,8 millions de francs : 0,54 %	1,6	1,2	0,8	0,4
De 5,8 à 11,5 millions de francs : 1,07 %		0,6	0,2	-0,2
De 11,5 à 20 millions de francs : 1,59 %			-0,3	-0,7
Au-delà de 20 millions de francs : 2,11 %			-0,8	-1,2

Source : Conseil des impôts.

Tableau 3. — Taux de rendement marginal net du logement de rapport (1985, en pourcentage)

Taux marginal de l'impôt sur les grandes fortunes	Taux marginal de l'impôt sur le revenu			
	0 %	20 %	40 %	65 %
Jusqu'à 3,5 millions de francs : 0 %	2,9	2,4	1,9	1,3
De 3,5 à 5,8 millions de francs : 0,54 %	2,4	1,9	1,4	0,8
De 5,8 à 11,5 millions de francs : 1,07 %		1,3	0,8	0,2
De 11,5 à 20 millions de francs : 1,59 %			0,3	-0,3
Au-delà de 20 millions de francs : 2,11 %			-0,2	-1,8

Source : Conseil des impôts.

Tableau 4. — Taux de rendement net avec prise en compte des droits de mutation à titre gratuit en 1985

Montant du patrimoine	Terres agricoles en faire-valoir indirect		Logement de rapport	
	Taux de rendement net			
	Après impôts annuels	Après mutation	Après impôts annuels	Après mutation
1 million de francs	2,1	1,8	2,9	2,7
5 millions de francs	1,7	1,1	2,3	1,7
10 millions de francs	1	0,3	1,6	0,9
20 millions de francs	0,35	-0,6	0,8	-0,15
50 millions de francs	-0,65	-1,85	-0,2	-1,40
100 millions de francs	-1,0	-2,29	-0,6	-1,89

Source : Conseil des impôts.

en immobilier locatif de rapport⁴. Les tableaux ci-contre le montrent bien. Dans le cas de terres agricoles en faire-valoir indirect, la rentabilité marginale (taux de rendement net de charges et d'impôt foncier après application de l'IR et de l'IGF au taux marginal) devient nulle ou négative pour un taux marginal d'imposition des revenus supérieur à 40 % et un montant de patrimoine supérieur à 5,8 MF. Elle est, en outre, inférieure à celle d'un logement de rapport de même valeur (tableaux 2 et 3). Si l'on prend en compte les droits de mutation à titre

4. Voir Conseil des impôts. — « Huitième Rapport au Président de la République relatif à l'imposition du capital ». — J.O.R.F., 1986, 4 063, 443 p., notamment pp. 195-205.

**Tableau 5. — Patrimoine agricole en faire-valoir indirect.
Taux de rendement annuel net moyen après impôt foncier,
impôt sur le revenu, impôt sur les grandes fortunes
et droits de succession en 1985**
(en pourcentage)

Montant du patrimoine initial (en francs)	Patrimoine final après impôt sur le revenu mais avant impôt sur les grandes fortunes	Patrimoine final après impôt sur le revenu et impôt sur les grandes fortunes	Situation pour le conjoint héritier	Situation pour un enfant héritier	Situation pour deux enfants héritiers	Situation pour un héritier non parent
<i>Revenu d'activité imposable 100 000 F :</i>						
1 000 000	- 0,68	- 0,68	- 1,08	- 1,11	- 0,81	- 3,71
10 000 000	- 0,70	- 1,17	- 2,13	- 2,13	- 1,85	- 4,23
50 000 000	- 0,98	- 2,40	- 3,83	- 3,83	- 3,57	- 5,44
<i>Revenu d'activité imposable 500 000 F :</i>						
1 000 000	- 1,12	- 1,12	- 1,48	- 1,51	- 1,19	- 2,82
10 000 000	- 1,13	- 1,56	- 2,46	- 2,46	- 2,22	- 4,61
50 000 000	- 1,13	- 2,57	- 3,98	- 3,98	- 3,71	- 5,80

Taux de rendement annuel courant brut : 3 %. Inflation : 5 % par an. Evolution du prix : 5 % par an.
Source : Conseil des impôts.

**Tableau 6. — Patrimoine en immobilier locatif.
Taux de rendement annuel net moyen après impôt foncier, impôt sur le revenu,
impôt sur les grandes fortunes et droits de succession en 1985**
(en pourcentage)

Montant du patrimoine initial (en francs)	Patrimoine final après impôt sur le revenu mais avant impôt sur les grandes fortunes	Patrimoine final après impôt sur le revenu et impôt sur les grandes fortunes	Situation pour le conjoint héritier	Situation pour un enfant héritier	Situation pour deux enfants héritiers	Situation pour un héritier non parent
<i>Revenu d'activité imposable 100 000 F :</i>						
1 000 000	1,97	1,97	1,38	1,35	1,51	- 1,17
10 000 000	1,77	1,13	- 0,14	- 0,14	0,15	- 2,02
50 000 000	1,40	- 0,24	- 1,83	- 1,83	- 1,68	- 3,35
<i>Revenu d'activité imposable 500 000 F :</i>						
1 000 000	1,29	1,29	0,73	0,71	0,89	- 1,82
10 000 000	1,29	0,67	- 0,52	- 0,52	- 0,23	- 2,45
50 000 000	1,29	- 0,37	- 1,95	- 1,95	- 1,79	- 3,46

Taux de rendement annuel courant brut : 3 %, Inflation : 5 % par an. Evolution du prix : 5 % par an.
Source : Conseil des impôts.

gratuit, le taux de rendement net devient pratiquement nul ou négatif à partir d'un montant de patrimoine de 10 MF. Il est, en outre, nettement inférieur au taux de rendement d'un logement de rapport (tableau 4). Si l'on prend en compte les revenus du travail et qu'on poursuit l'évolution sur 29 ans, on constate que, avant même la prise en compte des effets des impositions du patrimoine, le taux de rendement net d'un patrimoine agricole après imposition des seuls revenus est négatif dans tous les cas de figure. Ce qui n'est pas du tout le cas pour un patrimoine en immobilier locatif de rapport (voir les tableaux 5 et 6).

Pour faire face à ces impositions, très fortes, sur des biens fonciers non bâtis à rendement brut déjà très faible, le propriétaire doit donc intensifier le rendement brut de son bien (exploitation plus intense qui va à l'encontre des souhaits d'une extensification, lotissement,...), ou amputer son capital, c'est-à-dire la nature, ou s'en défaire. On voit donc clairement que, en France, la fiscalité du patrimoine, au sens large, pèse beaucoup plus lourdement sur le foncier non bâti que sur le foncier bâti qui est, pourtant, lui-même, déjà surimposé par rapport aux valeurs mobilières. En d'autres termes, la terre est, en France, le facteur de production le plus imposé. Si l'on veut accroître le rendement du foncier non bâti, soit des espaces ruraux, sans que cela passe obligatoirement par leur transformation, leur artificialisation, leur urbanisation, l'intensification des méthodes d'exploitation, ... il est donc nécessaire d'alléger la fiscalité qui pèse sur eux. Il est clair que dans le cas du foncier non bâti, non agricole ni sylvicole dont le taux de rendement brut est encore plus faible, la rentabilité nette est encore plus négative et l'allègement encore plus nécessaire.

Le patrimoine naturel pénalisé

Le patrimoine naturel ne dispose pas, en France, des mêmes avantages que le patrimoine culturel.

Le régime fiscal du patrimoine naturel est loin d'être équivalent à celui des monuments historiques ou du patrimoine mobilier artistique. Dans le premier cas, à la différence du second, pas de possibilité d'exonération des droits de mutation à titre gratuit ou d'ISF en échange de servitude et de convention, pas de possibilité de déduire du revenu global pour l'impôt sur le revenu, les frais de réparation ou d'entretien.

D'une manière générale, la distinction, la dichotomie fiscale entre le bâti et le non bâti, particulièrement forte en France est très critiquable. En effet, elle part de principes conceptuels contestables et de justifications économiques peu convaincantes.

— Elle confère d'emblée au bâti une valeur supérieure au non bâti (*via* les nombreux avantages, exonérations et abattements dont le bâti bénéficie, par rapport au non bâti).

— Elle confère aussi au bâti une valeur culturelle supérieure au non bâti (*via* les exonérations des immeubles, classés ou inscrits, ou la déduction du revenu global des frais afférents à leur entretien).

— Elle considère que le foncier non bâti n'est pas bâti.

— Elle considère *a priori* que le bâti coûte plus en entretien et en conservation que le non bâti (d'où un régime d'abattement bien plus favorable : 50 % contre 20 %).

Or :

— La valeur de certains espaces naturels peut être considérée comme supérieure à

celles de certains espaces bâtis, non seulement de par leur rareté mais aussi de par leur valeur culturelle, esthétique, paysagère, économique, touristique... Et ceux-ci méritent donc des faveurs fiscales au moins identiques à celles de leurs « cousins » bâtis.

— Certains espaces « naturels » sont quasiment bâtis dans le sens où ils ont, véritablement, été construits, forgés par l'homme (cf. notion de paysage). Ils nécessitent donc un entretien permanent sous peine de dégradation de leur valeur écologique mais aussi économique voire

paysagère. En France où la nature primaire n'existe plus guère, c'est particulièrement le cas de certaines zones humides, construites, forgées, gérées, par l'homme et qui doivent, précisément, leur richesse, tant écologique qu'esthétique et culturelle, à cette intervention humaine et qui, d'ailleurs comprennent même, souvent, des éléments expressément bâtis (tels que les systèmes hydrauliques). Le refus de percevoir ainsi ces espaces participe bien de cette vision, très française, selon laquelle la nature ne fait pas partie de la culture.

Sur la valeur de nos paysages ¹

Un octogénaire plantait. Des jeunes gens lui demandent : « Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ? » Il leur répond : « Mes arrière-neveux me devront cet ombrage. »

Dans la fable de La Fontaine je me permets d'en insérer une autre. De ces spectateurs je fais des économistes qui disent au vieillard :

— Si vous avez souci de votre postérité, c'est un bien mauvais calcul que de planter ce chêne qui n'aura atteint sa pleine maturité que lorsqu'il sera plus vieux que vous n'êtes, c'est-à-dire quand vos petits-enfants aujourd'hui vivants auront eux-mêmes disparu. Si vous voulez planter, choisissez des peupliers que, dans vingt-cinq ans d'ici, vos enfants pourront débiter, formant ainsi à leurs enfants un capital qu'ils pourront réinvestir, et par réinvestissements successifs quel ne sera pas le capital qu'ils auront acquis d'ici un siècle ! Le vieillard répond simplement :

— Oui, mais quel ombrage y aurait-il alors pour ceux qui vivront en ces lieux cent ans et plus après nous ?

Ce souci de l'ombrage ménagé aux habitants futurs, quels qu'ils puissent être, c'est un bien autre esprit que celui de l'accumulation du capital, et je regrette

fort que l'on applique le beau terme de patrimoine au capital hérité ; je voudrais que l'on entendît par patrimoine l'état du domaine de la vie humaine qui est laissé par les générations passées aux générations à venir.

Faisons, dans la fable, intervenir un petit-fils du vieillard. Il demande :

— S'il faut si longtemps à un chêne pour s'éployer, celui sous lequel nous avons pique-niqué dimanche dernier devait avoir été planté quand et par qui ?

Le vieillard répond :

— Quand, je ne sais. Mais ce chêne-là avait sûrement été planté avant la naissance de mon père, et probablement avant celle de mon grand-père. Par qui ? Comment le savoir ?

— C'est donc aux soins de gens depuis longtemps disparus que nous devons des beautés durables, sources de plaisirs actuels. J'espère qu'à notre tour nous en faisons autant.

Eh bien non ! Nous n'en faisons pas autant et même nous faisons tout le contraire.

En premier lieu, nous n'en faisons pas autant. Le chêne, bien entendu, n'est ici qu'un symbole de ce qui est destiné à durer et à servir des générations à venir, leur portant le témoignage des efforts et

1. Extrait de Bertrand de Jouvenel. — « La civilisation de l'éphémère ». — in revue *Futuribles*, n° 1-2 (hiver-printemps 1975).

de l'esprit des générations passées, et comme un message d'amitié des aïeux soucieux d'augmenter le patrimoine humain.

Ils ont planté et nous ont laissé des paysages plus précieux à mes yeux que ce que nous conservons dans nos musées ; ils ont construit, avec quelle pauvreté de moyens comparés aux nôtres et nous ont laissé non seulement des cathédrales, mais aussi ces robustes fermes qui font l'ornement de nos campagnes, et il faut encore mentionner, quoique ce soit le moins important à mes yeux, que leur sont dues les demeures aujourd'hui jugées seules dignes de servir à nos gouvernants et à la réception de leurs pairs étrangers. Je comprends que l'on ait pris d'immenses précautions pour protéger la Joconde de toute atteinte afin que les générations à venir puissent l'admirer dans un musée. Mais n'est-il pas plus important encore que les générations

à venir puissent jouir, non pas tel jour de visite, mais dans leur vie quotidienne de la beauté des paysages à laquelle chaque génération aura ajouté ? Et pour que cette jouissance soit en effet quotidienne, ne faut-il pas redistribuer géographiquement nos activités et réduire leur nocivité : de sorte que nous puissions travailler à partir de demeures stables, aimées, successivement embellies, sises dans des décors aimables ? Ne faut-il pas à la France et à l'Europe une politique patrimoniale, c'est-à-dire qui ait pour finalité l'état du territoire, mosaïque de cadres de vie ? N'est-ce pas là une mission fondamentale des autorités politiques, négligée à l'extrême durant la période récente ?

Voyons-nous l'aube d'une autre période ? Ou bien ne saurons-nous pas échapper à la puissante logique de la destruction accélérée ?

futuribles

Précisément, les frais d'entretien, de restauration et de gestion de ces espaces sont plus élevés qu'on ne le croit et d'autant plus élevés :

— qu'ils ont été forgés par l'homme (et qu'ils doivent donc être entretenus par lui) ;

— que l'entretien ne se limite pas aux frais nécessaires à l'exploitation agricole mais englobe aussi l'entretien (voire la restauration) de la valeur biologique, écologique, esthétique du milieu. (Les frais d'entretien d'un immeuble historique ne se limitent pas, eux, à ceux de son exploitation commerciale mais bien à la préservation et à la restauration de ses aspects architecturaux et esthétiques). Dans cette conception, les frais d'entretien et de restauration d'espaces non bâtis nécessitent donc, pour être entretenus, un régime fiscal incitatif. A tout le moins doit-on s'efforcer d'étendre au patrimoine naturel les avantages dont bénéficie le patrimoine culturel, d'ali-

gner le régime de celui-là sur les avantages de celui-ci.

La pénalisation des espaces les plus riches biologiquement

Au sein du monde rural, les espaces les plus riches d'un point de vue écologique d'une part, et les pratiques les moins intensives d'autre part, sont les plus pénalisés fiscalement.

D'une manière générale, l'égalité du taux de prélèvement pour des biens fonciers non bâtis très différents (espaces en voie de disparition ou non ; espaces à production agricole intensive ou non...) et pour des modes d'exploitation très divers (favorables ou non à la nature), aboutit à pénaliser les usages non intensifs, moins productifs, et à intensifier le rendement des biens fonciers non bâtis pour compenser, par de nouveaux revenus, la nouvelle imposition.

Ainsi, les milieux naturels les plus riches

Aperçu du fonctionnement de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

La TFPNB est établie à partir d'un indice égal à la valeur locative cadastrale, retenue à hauteur de 80 %. Les bases sont entretenues selon un double système d'actualisation périodique et de majoration forfaitaire annuelle des valeurs locatives en fonction d'un coefficient de majoration. Depuis une instruction ministérielle du 31 décembre 1908 possédant valeur législative, les terrains sont répartis par nature de culture ou de propriété en 13 groupes hétérogènes (ex. : groupe 5 : bois et forêts ; groupe 6 : landes et marais ; groupe 7 : carrières, ardoisières, sablières ; groupe 8 ; lacs, étangs, mares, salins...). Les taux sont variables. En 1989, les taux moyens d'imposition par type de collectivités étaient les suivants : communes : 36,86 % ; syndicats de communes : 5,60 % ; communautés urbaines : 15,90 % ; districts et autres groupements à fiscalité propre : 9,06 % ; départements : 20,47 % ; régions : 4,43 %.

Il s'agit bien d'un impôt sur le capital puisque le fait générateur est la possession d'un capital foncier mais il s'agit d'un impôt assis sur un revenu : le revenu cadastral, soit la valeur locative nette qui peut d'ailleurs être un revenu fictif ou supposé.

Les problèmes posés par la TFPNB sont nombreux. L'essentiel vient de bases déconnectées de la réalité économique, ce qui entraîne des inégalités entre les contribuables mais aussi entre les communes. Ces problèmes découlent de la nature même de la TFPNB : impôt hybride dont l'assiette sert de base à plusieurs prélèvements alimentant des budgets différents, dont le taux varie selon les collectivités locales et leurs besoins. L'agrégation de taxes diverses sur une même assiette nuit à l'unité de l'impôt et à sa clarté, en rassemblant des prélèvements de nature et de destination différentes et qui évoluent de manière hétérogène selon les besoins propres aux budgets qu'elles alimentent.

Taxe sur le capital, la TFPNB, est assise sur une assiette sans liens évidents avec

la valeur vénale de ce capital. D'autant plus que, d'une part, les méthodes d'évaluation administrative du revenu cadastral aboutissent à une relative autonomie du revenu taxé, par rapport au revenu de marché et que, d'autre part et surtout, l'influence des évolutions techniques et des gains de productivité (selon les exploitations ou les types d'agriculture) est plus forte et plus rapide sur le prix des terres que sur le fermage, plus rigide, car plus ou moins indexé sur des denrées diverses. Ainsi n'est-il guère étonnant que la hiérarchie des valeurs vénales des terres soit aujourd'hui très différente de celle des loyers.

La dernière mise à jour des valeurs locatives des terrains agricoles remonte à 1961. Il s'est agi de répartir les différents terrains selon leur nature de culture puis de distinguer, parmi les terrains de nature identique, différentes classes, déterminées selon leur qualité, par référence à une parcelle type et, enfin, d'élaborer un tarif communal. Non renouvelée, la mise à jour de 1961 n'a subi que quelques retouches en 1970. La loi du 10 janvier 1980 permet, depuis cette date, une majoration forfaitaire annuelle, selon un coefficient uniforme pour tous les départements et toutes les natures de culture (1,09 en 1981 et 1982, 1,1 en 1983, 1,08 en 1984, 1985 et 1986...).

Des méthodes employées — hétérogénéité des modes d'évaluation en 1961 : mauvaise appréciation des changements de consistance des terres (système déclaratif) mise à jour très partielle —, découlent une grande hétérogénéité des évaluations selon les communes (qui pose entre autres le problème de l'égalité de traitement des assujettis pour les parts départementale et régionale de la taxe) et une déconnexion vis-à-vis des loyers réels (qui conduit à une compensation par les taux risquant d'accentuer les difficultés d'acceptation de la taxe).

Une réforme a été entreprise par la loi du 30 juillet 1990, relative à la révision générale des évaluations des immeubles

retenues pour la détermination des bases des impôts directs locaux. Toutefois, elle ne fait pas coïncider les groupes ou les sous-groupes avec des types de milieux naturels. Les « zones humides », par exemple, peuvent se retrouver dans au moins quatre groupes. L'ancienne distinction entre terres et prés disparaît au profit d'un groupe « terres de culture et d'élevage ». L'ancien groupe 6 (landes) laisse place à une subdivision entre « landes pacables », catégorie intégrée au nouveau groupe 1 : « terres de culture ou d'élevage » et les autres landes qui rejoignent le groupe 4 « autres propriétés non bâties », en compagnie de terrains de consistance aussi variée que les carrières, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemins de fer et canaux de navigation. Il existe, toutefois, la possibilité de créer au niveau départemental des sous-groupes de cultures ou de propriété et au niveau communal, un certain nombre de classes.

Le projet de remplacement de la TFPNB à la charge des propriétaires de terrains des groupes 1, 3 et 4, par une taxe sur la propriété agricole (assise sur les évaluations cadastrales) plus une taxe sur les activités agricoles à la charge des exploitants agricoles assise sur la valeur ajoutée des exploitations, est plus novateur. Il tend à faire dépendre une partie de ce qui remplacerait l'actuelle TFPNB, du revenu tiré du terrain et non plus seulement du terrain lui-même et de sa valeur locative cadastrale, déconnectée de la réalité. Toutefois, il laisse subsister une part dépendant des évaluations cadastrales. En outre, il ne semble pas devoir s'appliquer aux groupes 2, 5 et 6, soit à des terrains aussi potentiellement riches sur le plan écologique que les tourbières, les aulnaies, saussaies, oseraies, lacs, étangs et autres surfaces aquatiques.

G.S.

sont surimposés, notamment *via* la TFPNB. Pour se limiter à un exemple, on peut prendre le cas des zones humides, sans doute le type de milieu le plus riche en termes de productivité biologique⁵. Depuis le début des années soixante, le marché de la terre et celui des herbages ont évolué différemment, tant pour les loyers que pour la valeur vénale, à tel point que l'on a assisté à l'inversion du rapport prix des terres/prix des prairies. Or, non seulement la TFPNB n'a pas, depuis, pris en compte ces évolutions, mais elle a même aug-

menté la dérive par un système de coefficient multiplicateur et de majoration forfaitaire uniforme. Dans le cas spécifique des marais, il est clair que les valeurs locatives cadastrales retenues n'ont plus de rapport avec le revenu réel, désormais très faible. Ces zones sont donc surimposées, au bénéfice des terres agricoles plus rentables qui profitent de ce transfert de charges, alors qu'elles bénéficient, déjà, d'avantages économiques par rapport aux marais. Cela incite à la mise en exploitation agricole ou forestière des zones humides⁶ et donc à un appauvris-

5. Pour une récente tentative de synthèse sur ce point, voir Sainteny, Guillaume. — « Valoriser les zones humides ». — *Etudes foncières*, n° 53, décembre 1991, pp. 30-34.

6. Laquelle se révèle, en outre, également, bien souvent un échec économique. Pour quelques exemples, voir Cour des comptes, « Rapport au Président de la République », avril 1966. — *Journal officiel*, Paris, 1968, notamment p. 77 ; « Rapport au Président de la République » avril 1967. — *Journal officiel*, Paris, 1969, notamment p. 44 ; Mermet, Damien ; Mermet, Laurent. — « La mise en culture d'un marais : économiquement justifié ou non ? ». — *Cahiers du GERMES*, n° 11, T. III, décembre 1985, *op. cit.*, pp. 43-61 ; Office national de la chasse. — « Bilan agro-économique de l'aménagement des marais de Vilaine ». — ronéo, 1983, 84 p. Les

sement du milieu à la fois pour échapper à la surimposition du marais et pour bénéficier du transfert de charges au profit des terres agricoles.

A l'inverse, des espaces plus artificialisés (bois de résineux et de peupliers...) et des pratiques plus critiquables (remembrement, engrais, épandage de produits phytosanitaires), sont encouragés fiscalement.

Ainsi, le propriétaire n'est-il incité ni à conserver ses terrains naturels en état, ni à y continuer des pratiques traditionnelles, respectueuses du milieu, et encore moins à les gérer de manière écologique et à entreprendre leur restauration naturelle. Au contraire, non neutre, pénalisant fortement les terres non « mises

en valeur », la fiscalité française incite à la transformation, à l'artificialisation, à la surexploitation de l'espace et cela d'autant plus qu'il s'agit d'un espace plus naturel et plus riche biologiquement.

Rétablir l'égalité entre le rural et l'urbain

Avant même de mettre en place un régime de faveur pour les activités rurales et les espaces naturels, il faudrait donc, peut être, d'abord, supprimer les inégalités dont ils pâtissent et leur conférer une véritable égalité des chances avec l'espace urbain et les activités mobilières

arguments extra-économiques (rôle des corps d'ingénieurs à la fois conseils techniques, preneurs de décisions et intéressés, financièrement, à ce type de travaux ; tradition des grands travaux prestigieux en France ; centralisation et puissance d'impulsion des politiques publiques de l'Etat ; importance des financements publics et communautaires qui allègent d'autant plus les coûts et faussent donc le bilan économique...) semblent peser d'un tel poids dans les processus de prise de décisions en la matière que l'évaluation économique prévisionnelle, parfois biaisée d'ailleurs, de ces projets y joue, pour sa part, contrairement à certains pays étrangers, un rôle relativement faible. La Cour des comptes le remarque et le dénonce régulièrement dans divers domaines, notamment, en 1990, pour le système autoroutier français qui, selon elle, « est géré et se développe en dehors de toute logique économique financière et comptable », sans études prévisionnelles suffisantes et sans analyse préalable des choix à faire. Voir Cour des comptes. — « Rapport au Président de la République, avril 1990 ». — *Journal officiel*, Paris 1990, pp. 221-232. Des études lancées par le ministère de l'environnement dans les années quatre-vingt pour évaluer la possibilité d'estimer plus précisément des dommages causés à l'environnement en termes économiques ont abouti à des résultats surprenants :

- 1) Les méthodes d'évaluation économique des dommages causés à l'environnement sont très peu utilisées en France. Dès 1969, en étudiant les travaux d'endiguement de la baie de l'Aiguillon, la Cour des comptes avait constaté avec surprise (et dénoncé le fait) qu'à aucun moment les différents projets n'avaient fait l'objet d'un programme général, ni d'un classement suivant l'ordre des besoins, ni d'études de rentabilité malgré des subventions allant de 55 à 70 %. Elle demandait qu'à l'avenir les dépenses de ce type ne soient engagées et exécutées qu'au vu de projets complets et précis tenant compte de la hiérarchie des besoins (Cour des comptes. — « Rapport au Président de la République ». — avril 1966, *op. cit.*, p. 44).
- 2) Dans les cas étudiés où ces méthodes ont été utilisées, les conclusions économiques qui en résultent n'ont jamais joué un rôle important dans le processus de prise de décision.
- 3) Si les études économiques jointes avaient été examinées rigoureusement, aucun des projets n'aurait été accepté.
- 4) Celui de ces projets qui possédait la justification économique la moins défendable était, précisément, un projet de drainage d'une zone humide qui a été entrepris depuis (Mermet, Laurent. — « Market and Intervention Failures in the Management of Wetlands, Case Study in France ». — Paris : OCDE, octobre 1989, dact., 48 p.).

et industrielles. Dans cette optique, on peut proposer, parmi d'autres, certaines mesures qui ne viseraient, en fait, qu'à aligner (et pas même à privilégier) le régime fiscal du foncier non bâti sur celui du foncier bâti, du patrimoine naturel sur celui du patrimoine culturel, des pratiques rurales gestionnaires sur celui des pratiques rurales prédatrices.

Rapprocher les régimes fiscaux du bâti et du non bâti

Comme pour l'immobilier bâti, un abattement de 50 % de la valeur locative cadastrale, correspondant aux frais d'entretien, devrait pouvoir être autorisé pour l'immobilier non bâti (20 % actuellement), notamment et surtout, lorsque cela correspond à des frais d'entretien de milieux naturels.

Le poids des exonérations de la TFPNB devrait se rapprocher de celui des exonérations de la TFPB (le rapport est, pour l'instant, de 1 à 19). Cela permettrait d'exonérer de la TFPNB certains espaces ruraux et/ou naturels sensibles, fragiles, peu productifs, ou pour lesquels les propriétaires ont entrepris des frais d'entretien ou de restauration importants.

Rapprocher le régime fiscal des patrimoines culturel et naturel

— Les frais de « réparation » ou d'entretien des espaces naturels d'intérêt exceptionnels ou ceux découlant d'une servitude d'environnement devraient pouvoir constituer des charges déductibles du revenu global pour l'impôt sur le revenu. Cette disposition applicable en matière de monuments historiques ne ferait qu'aligner, sur ce point, le régime

du patrimoine naturel sur celui du patrimoine bâti.

— L'exonération de droits de mutation à titre gratuit et d'ISF des espaces naturels d'intérêt exceptionnel et/ou soumis à certaines servitudes ne reviendrait qu'à aligner, sur ce point, leur régime fiscal sur celui des immeubles classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, faisant l'objet d'une convention à durée indéterminée.

— La dation en paiement de ce type d'espace devrait pouvoir être admise comme pour les objets d'art, d'antiquité ou de collection.

La valeur des espaces sensibles et des pratiques écologiques

Il faut aligner le régime fiscal des espaces naturels les plus intéressants et/ou sensibles et des pratiques rurales les plus gestionnaires sur celui des espaces les plus artificialisés et des pratiques les plus destructrices.

— L'exonération de la TFPNB sur les marais reboisés et les friches remises en culture devrait être supprimée voire renversée.

— Il conviendrait d'étendre aux forêts de protection, l'exonération des trois quarts de la valeur pour les droits de mutation à titre gratuit et l'ISF, actuellement prévue pour les seules forêts de production.

— Une révision profonde des valeurs locatives apparaît, en tout état de cause, indispensable. Elle devrait comporter, à la fois, la fixation de valeurs plus adaptées pour certains milieux et un mécanisme de révision, non plus forfaitaire mais modulé, selon la nature des terrains. Tous deux devraient, en outre, prendre en compte l'activité, le mode

La bourse ou la vie ?

Procéder, ainsi que le fait Guillaume Sainteny, à une analyse comparative de l'imposition fiscale des différents types de biens, meubles et immeubles, constitue un exercice fort utile mais extrêmement ardu, particulièrement lorsqu'il s'agit de prendre en compte un impôt comme la taxe foncière sur les immeubles bâtis et non bâtis, alors que l'évaluation de l'assiette relève de dispositions et de procédures fort complexes et que les taux d'imposition eux-mêmes varient d'une année sur l'autre et d'une commune à l'autre (en fonction notamment des besoins budgétaires des collectivités locales).

L'encadré page 30 résume les dispositions en vigueur pour l'estimation de la valeur des propriétés non bâties (l'assiette) et rend compte de la variabilité des taux d'imposition. La complexité du système est telle, avouent les personnes que nous avons consultées au sein du

Ministère des Finances et du Budget, qu'une analyse comparative au niveau national serait pratiquement impossible à réaliser. Ceci, toutefois, n'est pas totalement exact puisque le Conseil des impôts lui-même fournit des chiffres sur lesquels G. Sainteny pour l'essentiel s'est appuyé.

Au-delà de la complexité du mode de calcul qui n'est pas sans poser problème au regard du droit de contrôle normalement accordé dans un pays démocratique aux assujettis, faisons confiance à G. Sainteny : une chose à tout le moins est certaine, tout milite aujourd'hui en faveur de placements en actions et de la spéculation financière au détriment de placements à long terme dont les rendements sont plus faibles et, semble-t-il, davantage taxés lorsqu'ils sont investis dans le patrimoine naturel que nous léguerons à nos enfants.

H.J.

d'exploitation pour favoriser ou pénaliser certains d'entre eux, nocifs à l'environnement et pas seulement la consistance des fonds.

Cette révision et la diminution des revenus cadastraux des parcelles situées en zone humide posent, évidemment, la difficile question de la compensation pour les collectivités locales. Celle-ci est moins délicate lorsque la propriété collective (communales) est répandue, comme dans la Manche. Dans ce cas, si la commune perçoit de la TFPNB sur les marais, elle en acquitte aussi, *via* la même TFPNB⁷. Dans les autres cas, outre un étalement dans le temps des transferts de charges, un système de

compensation au profit des budgets communaux devra être trouvé. Il pourrait s'alimenter *via* :

- le produit des diminutions d'exonérations de la TFPNB ;
- le produit des diminutions d'exonérations de la TFPB ;
- une taxe d'assèchement ;
- une compensation directe de l'Etat (comme c'est déjà le cas dans beaucoup d'Etats étrangers et en France, pour les exonérations temporaires au titre du reboisement) *via* la DGF ou un fonds de péréquation de la taxe professionnelle, laquelle, précisément, bénéficie le moins aux communes les plus « écologiques » ou, encore, un fonds alimenté par la

7. Voir les simulations effectuées par Duhem, Claudine. — « La Fiscalité foncière des marais, analyse diagnostic dans les départements de la Manche et de la Charente-Maritime ». — s.l., s.n., 1990, 81 p.

diminution des subventions publiques versées aux éleveurs qui résulterait d'un allègement de leurs charges ;

— une prise en charge contractuelle d'une part ou de la totalité de la TFPNB par les organismes passant une convention de gestion d'un espace protégé avec un propriétaire et/ou un exploitant...

Une réforme fiscale nécessaire et peu coûteuse

Le foncier non bâti (soit les « espaces naturels ») est donc, en France, plus imposé que le foncier bâti, lui-même déjà plus imposé que les valeurs mobilières⁸. Cette caractéristique est très critiquable pour des raisons à la fois :

— juridiques : égalité du contribuable devant l'impôt ;

— sociales : elle aboutit, en fait, à surtaxer les petits patrimoines par rapport aux grands (puisqu'on sait que les biens immobiliers occupent une place plus importante dans les premiers) tandis que les biens les plus somptuaires et les plus productifs sont sous imposés ;

— écologiques : cette surimposition se répercute, partiellement au moins, sur la nature, sous forme de dégradation, disparition, transformation, mobilité, division de l'espace naturel. Cette caractéristique aboutit, au-delà de l'imposition

d'un contribuable à imposer la nature elle-même sous forme de prélèvement, amputation (non redistribués) sur la valeur écologique du bien naturel taxé.

Une politique d'allègement des charges fiscales foncières qui permettrait une diminution des subventions publiques à l'agriculture serait, en outre, plus conforme à la volonté de stabilisation voire de diminution de la pression fiscale et ne serait pas plus coûteuse, le poids des subventions publiques à l'agriculture (14 milliards de francs) étant nettement supérieur au montant du produit total de la TFPNB par exemple (7,38 milliards de francs en 1989) et, notamment, de la part de celle-ci concernant les terres exploitées en faire valoir direct (3,8 milliards de francs).

Une fois l'égalité fiscale acquise entre l'espace rural et l'espace urbain, entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, entre les pratiques extensives et les pratiques intensives, entre les espaces les plus riches et rares et les autres, on pourrait, alors, penser, dans un second temps, à rendre la fiscalité incitative pour les premiers. A terme, on pourrait même envisager d'accorder, à l'espace rural, au patrimoine naturel et à ces pratiques, une sorte de « clause du régime fiscal le plus avantageux » qui, à l'image du principe de la clause de la nation la plus favorisée, les feraient bénéficier des dispositions fiscales les plus généreuses et les plus propices à leur persistance et à leur développement.

8. Alors qu'était déjà sous presse le présent article, le Conseil des impôts publie son « Douzième rapport au Président de la République. La fiscalité du mobilier urbain », J.O.R.F., 1992, 482 p., qui confirme clairement l'imposition plus forte qui pèse sur le foncier bâti par rapport aux valeurs mobilières. Voir notamment pp. 293-321.

TOUS LES MOIS LISEZ
ÉTUVDES

Dans les prochains numéros :

Prolifération, dissémination nucléaire	Jean-Paul HÉBERT
Les pays pauvres doivent-ils payer leur dette ?	Benoît A. DUMAS
Les Russes et la démocratie	Leonid SEDOV
Presse et démocratie au Japon	Anne PORTIER
Indiens du Mexique	Christian RUDEL
Drogue, éthique et économie	Frédéric BERNET
Accompagner des détenus	Bruno LARROSSE
Le développement de la science	Käthy RICARD
Walter Benjamin	Guy PETITDEMANGE
Mise-en-scène de l'opéra	Christophe DESHOULIÈRES
Drewermann entraîné par Jung	Philippe JULIEN

Et dans chaque numéro :
Choix de films, Chroniques de théâtre,
Revue des livres, Choix de disques.

En vente dans les grandes librairies

Le n° (144 p.) : 50 F - étr. 57 F

Abonnement (11 n°s par an) : 430 F - étr. 520 F

Rédacteur en chef :

Jean-Yves CALVEZ

Pour recevoir un numéro ou vous abonner, envoyez vos nom, adresse
et règlement à l'ordre d'**Études**, 14 rue d'Assas — 75006 PARIS

☎ (1) 44 39 48 48. Ou sur Minitel, tapez **3615 SJ* Études**.

Non ! La désertification n'est pas une fatalité

Suite à la publication de l'article de Bernard Kayser sur l'avenir des espaces ruraux¹ dans lequel il distinguait trois types d'espace rural en France : les espaces en voie de dépeuplement et d'abandon, l'espace péri-urbain et « les campagnes vivantes », et ne cachait pas un certain pessimisme concernant les espaces ruraux en voie de désertification, nous avons le plaisir de publier ici la réaction d'un ancien exploitant agricole reconverti dans l'élevage de canards qui, depuis le Perche profond, s'élève contre tout fatalisme et entend affirmer la capacité des hommes à éviter qu'une grande partie de notre espace tombe en déshérence. Sa lettre est suivie d'une brève réponse de Bernard Kayser.

H.J.

A la lecture de l'article de M. Kayser, la première conclusion qui s'imposait à mon esprit d'agriculteur percheron fut : « fuyons cette région qui va devenir un désert d'après les prédictions de M. Kayser ». Pour aller où ? Grossir un peu plus les populations des banlieues ? Quel avenir et quel cadre de vie ! J'ai d'autres espoirs, après être devenu depuis quatre ans, par nécessité économique, conservateur et vendeur des produits issus de l'élevage et du gavage de canards gras de mon exploitation.

Il est trop facile de condamner sans appel, depuis son bureau parisien et

d'après des statistiques et des simulations, une région comme le Perche.

Dans tout votre article, il n'est jamais question de l'homme, de sa volonté de se sortir des situations les plus désespérées par son esprit d'initiative, son travail et l'amour de sa région.

Or, contrairement à votre analyse, nous avons deux atouts majeurs :

A. Une situation géographique privilégiée (140 km de Paris et de son agglomération), proximité de Chartres et de sa cathédrale et des châteaux de la Loire, circuits touristiques.

B. Un patrimoine naturel très riche.

1. Kayser, Bernard. — « L'avenir des espaces ruraux. Choix de société et volonté politique » *Futuribles*, n° 167, juillet-août 1992, pp. 3-38.

— De nombreuses forêts (nécessité de replanter des haies et de réaliser de nouvelles plantations forestières à partir des terres agricoles libérées).

— Une grande diversité architecturale (châteaux, abbayes, manoirs et fermes fortifiées).

— Des équipements de loisirs : nombreux terrains de golf, bases de loisirs (Brou, Fontaine-Simon) plans d'eaux pour la baignade, la pêche, la voile.

— Une vie culturelle (Printemps musical du Perche) et associative : l'académie du Perche ou les amis du Perche qui publient des livres.

Notre fonction paysanne doit donc se diversifier et intégrer des activités comme le tourisme vert qui doit continuer à se développer (gîtes ruraux permettant une activité 31 semaines par an) fermes auberges (complément de revenu et non revenu principal) vente à la ferme de produits artisanaux et gastronomiques de qualité en faveur des Français et des étrangers fuyant les plages bondées.

De même le développement de la filière bois (plantations, abattage, exploitation du taillis pour le chauffage et les scieries)

sera générateur d'emplois nouveaux, si les pouvoirs publics et politique le veulent.

Ces activités proprement liées à l'agriculture ou à la forêt ne doivent pas exclure d'autres formes de réinsertion en milieu rural. Ainsi, l'accueil des personnes âgées prenant leur retraite dans un village plus humain (proche de centres hospitaliers : Paris, Tours, Caen, Le Mans) et des contacts directs avec les commerçants (qualité du service, livraison à domicile, soins à domicile) doit être accentué. Les résidences secondaires (parisiens et anglais) apportent aussi un souffle à l'économie locale.

C'est pourquoi, après avoir changé de métier, je prétends aujourd'hui que l'espace rural n'est pas condamné et qu'il a encore du ressort et des potentialités. C'est pourquoi je vous dis « non, Monsieur Kayser », vos prévisions seraient sans doute justes si nous les acceptions comme une fatalité. Regardant autour de moi, je vous dis que la prévision est peut-être bonne, mais la réalité sera différente.

Jean-Grégoire Stéfania

La réponse de Bernard Kayser

Je reconnais que, concernant les espaces en voie d'abandon parmi lesquels j'ai cité les collines du Perche, mon texte est brutal. Il n'a pourtant pas été écrit depuis un bureau parisien... Sans doute faudrait-il nuancer, mais le propre de ce genre d'article n'est-il pas de proposer une vue schématique que le lecteur aura le loisir d'affiner.

Ce que M. Stéfania devrait reconnaître, c'est que la tonalité générale de l'article est plutôt à l'optimisme et au volontarisme. C'est d'ailleurs ce qu'on reproche en général à mes positions, à la suite de la publication d'un livre intitulé « La renaissance rurale ».

Que l'espace rural « ne soit pas condamné et ait encore du ressort et des potentialités », nous en sommes donc tout à fait d'accord : même si, dans le cas du Perche, les indicateurs soient plutôt inquiétants. M. Stéfania pourra se reporter à cet égard à la page 26 de l'article où il est écrit que « le véritable objectif d'une nouvelle politique ne peut être que la valorisation des ressources évidentes ou latentes du milieu rural dans sa diversité... »

Bernard Kayser

Vers un allongement de la vie professionnelle ?

Geneviève Reday-Mulvey ¹

Le cycle de vie, sans doute plus encore en France que partout ailleurs, est étrangement découpé en trois compartiments étanches : une première étape, celle de la jeunesse et des études, qui ne cesse de s'allonger, une seconde, à l'âge adulte, consacrée à l'activité professionnelle, enfin une troisième (peut-on encore parler de vieillesse ?) qui s'allonge d'autant plus que notre espérance de vie augmente et que la retraite (légale ou de fait) intervient de plus en plus tôt. Le nombre d'années de travail rapporté au nombre d'années d'existence ainsi ne cesse de baisser.

Les lecteurs de la revue Futuribles sont bien au fait de ces tendances, des problèmes économiques et financiers, sociaux et politiques subséquents au vieillissement démographique, d'autant plus aigus que le chômage est élevé.

Geneviève Reday-Mulvey rappelle à cet égard les données essentielles soulignant en particulier le caractère aberrant d'une retraite « couperet » intervenant de manière de plus en plus précoce.

De toute évidence, le mode d'organisation économique et sociale actuel et les politiques jusqu'à présent suivies ne sont plus guère adaptés, ni au maintien des grands équilibres collectifs, ni à la sauvegarde des droits sociaux, ni aux exigences nouvelles des entreprises.

Il faut donc, changer. Réduire peut-être et aménager surtout le temps de travail, ce fut l'objet du numéro spécial que nous avons publié en mai-juin dernier sur « la réduction et l'aménagement du

1. Economiste et psychosociologue, chargée de recherche à l'Association Internationale pour l'Etude de l'Economie de l'Assurance, Genève et Londres.

temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux ». Nous avons alors surtout insisté sur la durée annuelle et hebdomadaire du travail. L'auteur du papier ci-dessous s'intéresse plus spécialement à la durée d'activité professionnelle rapportée à la durée de vie et plaide énergiquement pour un rallongement de la première au travers d'un report de l'âge de la retraite quitte à ce que celle-ci puisse être prise de manière progressive.

Au-delà dudit plaidoyer, G. Reday-Mulvey, se fondant sur une enquête menée dans les pays européens, expose les opportunités et les handicaps que rencontre — et pourrait rencontrer — la mise en œuvre d'une telle mesure, montrant au passage le troublant retard pris en la matière par la France en comparaison avec ses principaux partenaires parmi les pays industrialisés.

H.J.

La plupart des pays industrialisés sont confrontés au problème du financement des retraites qui sera particulièrement aigu à partir de 2005 lorsque les générations nombreuses nées à la Seconde Guerre mondiale atteindront l'âge de 60 ans. Plusieurs pays ont déjà adopté de nouvelles lois et réglementations, augmentant l'âge légal de la retraite et limitant la croissance des pensions publiques (USA, Japon, Allemagne, etc).

Faut-il encore augmenter les cotisations des travailleurs et des entreprises, et ainsi compromettre la compétitivité des entreprises françaises ? Faut-il développer des retraites complémentaires aux systèmes par répartition, retraites qui seraient fondées sur le modèle de la capitalisation ? Faut-il enfin allonger la vie professionnelle pour tous de manière radicale, comme l'ont fait par exemple les Etats-Unis ou récemment l'Allemagne ? Ces questions sont au centre du débat.

Dans ce contexte l'Association Internationale pour l'Etude de l'Economie de l'Assurance (« Association de Genève ») a lancé dès 1986 un programme de recherche sur un allongement souple et à temps partiel de la vie professionnelle, appelé le 4^e Pilier. Le terme « 4^e pilier » tire son origine du fait que, dans la plupart de nos pays, le financement des retraites est basé sur 3 piliers.

— le 1^{er} pilier est la retraite de base, étatique, appelée « sécurité sociale » dans certains pays ; c'est une retraite basée sur la répartition ;
— le 2^e pilier est la retraite professionnelle complémentaire, basée en général sur la capitalisation mais en France sur la répartition ;
— le 3^e pilier est constitué par l'épargne individuelle sous forme de biens immobiliers ou d'assurance-vie.

Le 4^e pilier consisterait à compléter ces trois piliers par un revenu complémentaire provenant d'une activité à temps partiel pendant quelques années après l'âge légal de la retraite (ou même un peu avant), une pension partielle (ou plusieurs) complétant le revenu du travail.

Le 4^e pilier pourrait contribuer à alléger les charges croissantes imputables aux retraites en :

— approvisionnant les 1^{er} et les 2^e piliers en cotisations complémentaires

comme tout prolongement de l'activité au-delà de l'âge légal de la retraite ;

— diminuant les besoins de prestations par la réduction de la durée de la retraite, ce qui compenserait en partie l'allongement actuel de l'espérance-vie ; la pension versée serait partielle (par exemple 1/3, 1/2, 2/3), pendant la période de travail après 60 ans ;

— en fournissant aux retraités des revenus complémentaires provenant de leur travail à temps partiel (par exemple 2/3, 1/2, 1/3).

En plus de l'aspect financier, une politique d'emploi à temps partiel pour les travailleurs en fin de carrière comporterait des avantages économiques et sociaux non négligeables, en particulier :

— pour les entreprises : une diminution de l'absentéisme, phénomène classique lorsque le travailleur passe du temps complet au temps partiel ; dans certaines fonctions, une légère augmentation de la productivité due aussi au passage à temps partiel ; la possibilité de continuer à profiter de l'expérience notamment des travailleurs qualifiés tout en diminuant le coût des pleintemps ;

— pour la collectivité : la possibilité d'éviter la marginalisation précoce

La retraite partielle en Scandinavie

En 1976, la loi sur la retraite partielle en Suède a abaissé l'âge légal de la retraite de 67 à 65 ans et a mis sur pied un système de retraite partielle combinée avec un travail à temps partiel. Les principales caractéristiques de ce système sont les suivantes :

— il s'applique aux travailleurs entre 60 et 70 ans ;

— l'activité à temps partiel doit être au minimum de 17 h/semaine et au maximum de 35 heures ; les indépendants réduisent de moitié leurs heures de travail ;

— le complément de revenu est fourni jusqu'à 65 ans par une retraite partielle, au total le « retraité partiel » touche de 85 à 90 % de son salaire précédant ;

— à partir de 65 ans, les travailleurs bénéficient d'une pension complète.

Le système s'est bien développé. Les employeurs y ont vu la possibilité d'améliorer la productivité des travailleurs et de diminuer l'absentéisme relativement élevé après 60 ans. Il a été possible de créer suffisamment de postes à temps partiel adéquats pour les travailleurs concernés. Côté employés, il y a eu une grande vogue au début des années 80 ; en 1982, presque 30 % des travailleurs concernés avaient adopté ce système. Celui-là a ensuite subi quelques difficultés, la compensation sous forme de pension partielle ayant été diminuée jusqu'en 1987. D'abord répandue parmi les travailleurs du secondaire, la retraite partielle est aujourd'hui surtout le fait des employés des services.

Le Danemark et la Finlande ont tous deux adopté des systèmes de pension partielle qui sont entrés en vigueur début 1987. C'est à partir de 60 ans que l'on peut réduire son temps de travail. Il faut relever que la loi finlandaise ne contient pas d'âge limite à ce système de retraite partielle.

et forte des « personnes du 3^e âge » avec tous les problèmes bien connus qui en découlent ;

— pour les travailleurs, la satisfaction d'avoir un rythme moins exigeant tout en restant intégrés professionnellement et socialement ; l'apprentissage d'une vie de travail moins remplie et le développement d'autres activités (loisirs, bénévolat, activités domestiques, etc.).

Les pays nordiques ont adopté des lois favorisant ce système de 4^e Pilier et la Suède qui a la plus longue expérience, puisqu'elle a mis sur pied un tel système déjà en 1976, en est largement satisfaite.

Nous présenterons les principaux résultats de la recherche que nous avons menée en 1991 sur les perspectives de l'allongement souple de la vie professionnelle en France avec quelques éclairages sur quatre autres pays de l'OCDE. Mais auparavant, il nous semble important de résumer brièvement quelques-unes des tendances démographiques, économiques et sociales qui rendent cet allongement à la fois nécessaire et possible.

Quelle société demain ?

L'atout d'une population « vieillissante »

Les perspectives démographiques et financières qui découlent du vieillissement de la population, en particulier pour le financement des retraites d'ici une quinzaine d'années, sont connues de nos lecteurs ².

Grâce aux effets positifs de la révolution industrielle que nous avons connue depuis deux siècles, nous bénéficions dans les pays industrialisés d'une espérance-vie à 60 ans qui s'approche des 20 ans, en gros de la même durée que le citoyen avait en 1800 avant d'avoir atteint trente ans. Et nous savons que nous passerons 80 à 90 % ³ de ces 20 dernières années en bonne santé et capables de mener une vie socialement active ⁴.

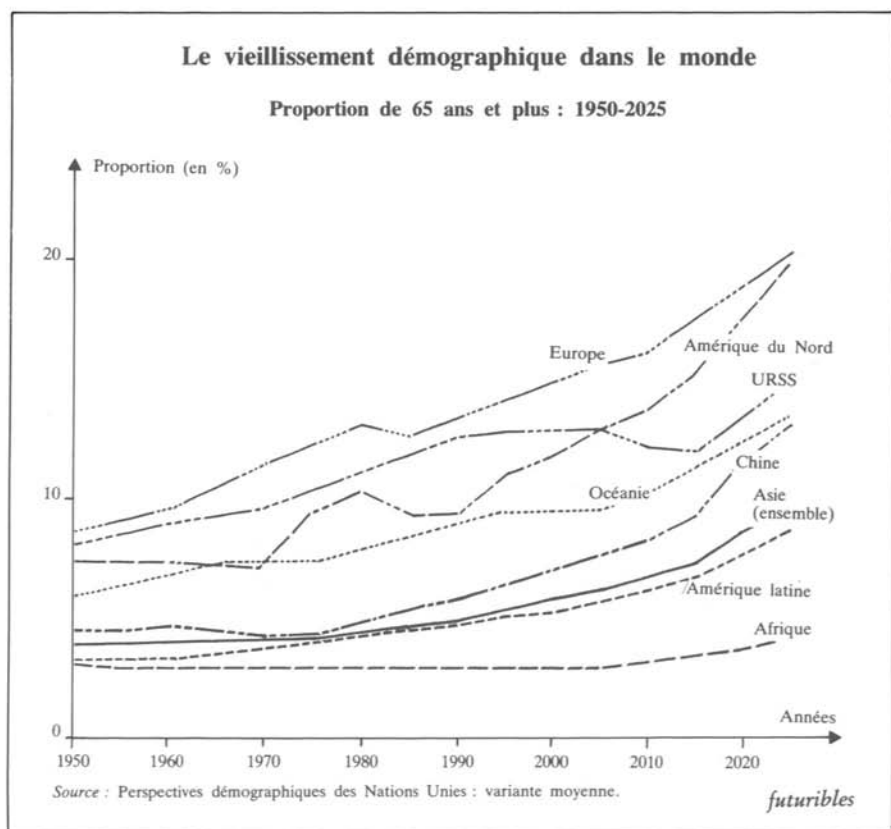
2. Voir l'article de H. de Jouvenel, in *Futuribles* n° 129-130, février-mars 1989.

3. Source : Giarini, Orio. — Introduction : The Opportunities of the Four Pillars : Aposrophe Strategy. — The General Papers on Risse and Insurance 15. — ° 55, April, 1990, pp. 95-99.

4. Voir sur ce sujet le débat ouvert au sein de la revue *Futuribles* au travers des textes de Mizrahi, A. et A. — « Une meilleure santé ou une vie prolongée ? Une alternative contestable ». — n° 155, juin 1991. — Légaré, J. — « Une meilleure santé ou une vie prolongée ? quelle politique de santé pour les personnes âgées ? ». — n° 155, juin 1991, et Bériot, L. — « Tous centenaires en bonne santé ». — n° 157, septembre 1991.

Vers un allongement de la vie professionnelle ?

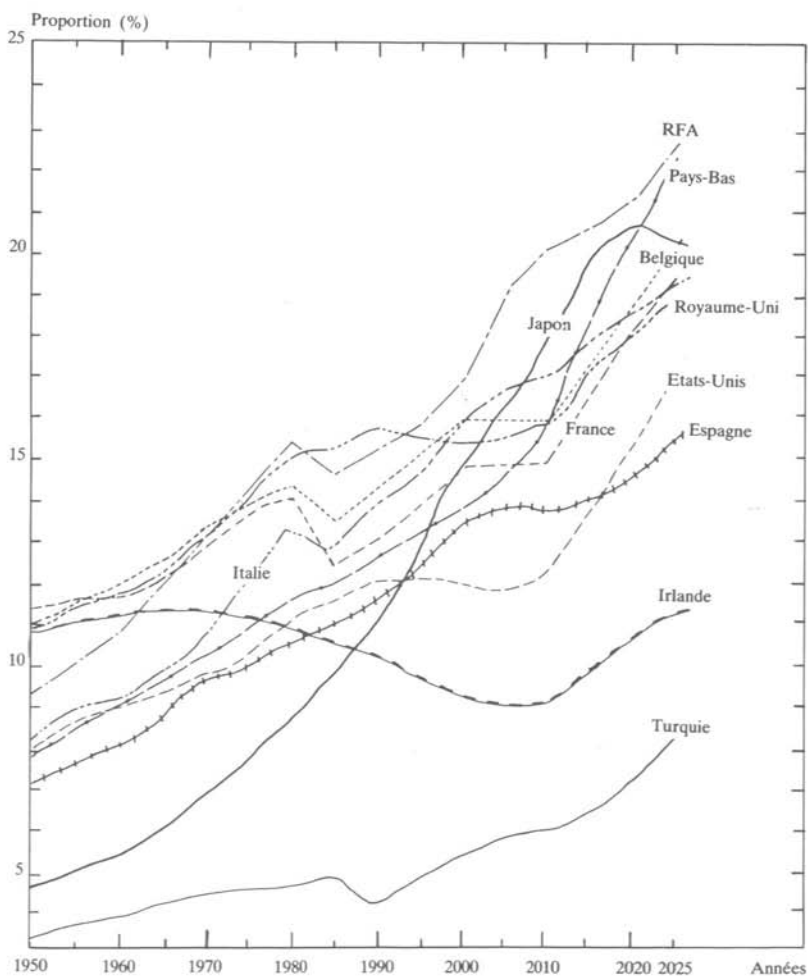
La plupart des économistes considèrent cette situation comme dramatique à cause notamment de la *pression sur les dépenses* de santé et de retraites. Nous la considérons comme une chance, en particulier celle d'un retour possible vers une intégration positive des personnes que l'on qualifie souvent du « troisième âge ». En outre, nous ne pouvons presque plus nous plaindre que l'ensemble du reste du monde⁵ est jeune puisque de grands pays comme la Chine compteront d'ici trente ans une population âgée nombreuse compte tenu de leur espérance-vie déjà élevée (70 ans) et d'une fécondité en forte diminution.



5. Le Conseil Economique et Social des Nations Unies estime qu'en 2025 71 % de la population « âgée » (60 ans et plus), plus d'un milliard de personnes, vivra dans les pays en voie de développement. R.S. Belous, 1989, New York.

Le vieillissement démographique dans les pays industrialisés

Proportion des personnes de 65 ans et plus : 1950-2025
(en % de la population totale)



Source : Perspectives démographiques des Nations Unies : variante moyenne.

futuribles

C'est cependant en Europe et dans les autres pays industrialisés que nous avons, aujourd'hui, le temps et la possibilité d'affronter les « problèmes » de cette nouvelle situation et de les transformer en « opportunités ». Le vieillissement de la population en général et de la population active en particulier nous oblige à envisager pour le long-terme de nouvelles stratégies dans nos politiques sociales et de l'emploi.

Un emploi de plus en plus flexible

Le développement des services a considérablement modifié la nature des emplois dans notre économie. Il est connu que dans les pays industrialisés la croissance des emplois dans le secteur des services a été très forte depuis plus de deux décennies (2,8 % en moyenne par an depuis 20 ans pour les pays de l'OCDE), tandis que celle des emplois industriels stagnait dans les années 70 (0,9 % par an) et était même négative dans les années 80 (- 0,1 %). Au total si nous considérons non seulement le secteur des services mais aussi les fonctions de services (recherche, distribution, commercialisation, etc.) des secteurs industriels et agricoles, plus de 80 % des emplois correspondent à des fonctions tertiaires. Et cette tendance va se renforcer encore dans les années qui viennent.

La nature des activités tertiaires permet le développement progressif d'emplois flexibles. Au cours des quinze dernières années le travail à temps partiel, par exemple, a plus que doublé dans nos économies et représente aujourd'hui en moyenne près d'un emploi sur cinq dans les grands pays de l'OCDE.

La notion du travail à temps partiel ou TTP est de plus en plus élargie à celle du travail flexible, incluant aussi le travail temporaire et l'emploi indépendant. Selon une étude de la National Planning Association ⁶, l'emploi flexible s'est accru aux USA de 28 % entre 1980 et 1988 (de 8,1 millions d'emplois), tandis que l'emploi global s'accroissait seulement de 14 %. L'emploi flexible s'élèverait maintenant à plus de 25 % de l'emploi global dans ce pays et, en Europe, à plus de 30 % au Royaume-Uni, en Hollande et dans les pays nordiques.

Tableau 1. — **Emplois à temps partiel en 1990**
(% de l'emploi global)

Danemark	26
Pays-Bas	31
Royaume-Uni	24
Allemagne	13
France	12
USA	21
Suède	25
Australie	20
Canada	15

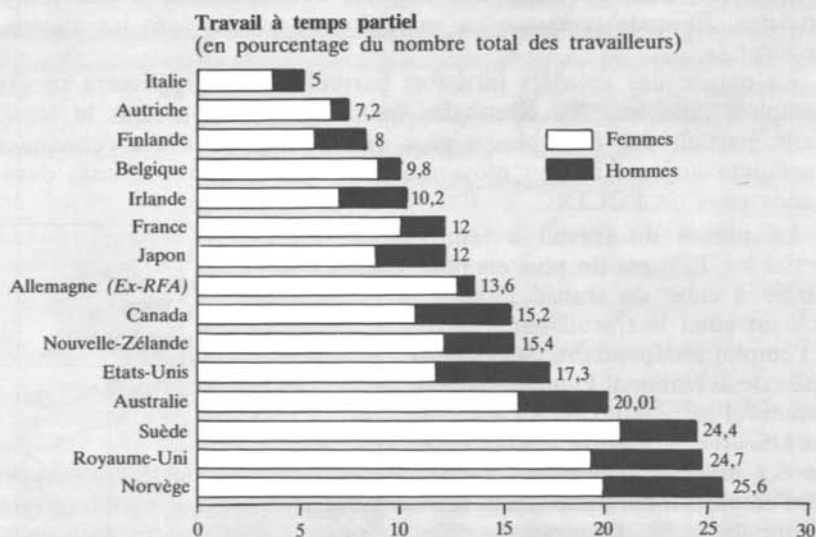
Source : BIT, 1991, Genève et Eurostat, 1992.

6. R.S. Belous, National Planning Association, New York, 1989.

On a beaucoup écrit sur la précarité de l'emploi flexible. Une proportion de plus en plus grande des emplois flexibles ne sont plus, en tous cas dans les pays de la Communauté Economique, des emplois mal protégés et non qualifiés, mais des emplois souvent qualifiés et réguliers dont les prestations sociales sont généralement proportionnelles aux heures travaillées ; les enquêtes⁷ montrent que la grande majorité des travailleurs à temps partiel ne voudraient pas d'un travail à temps complet pour diverses raisons ; par ailleurs de très nombreux emplois réguliers, en France peut-être moins qu'ailleurs, ont gagné en flexi-

L'emploi à temps partiel

Comme en Norvège et en Grande-Bretagne, la proportion de travailleurs à temps partiel en Suède est de l'ordre de 25 % alors que son voisin finlandais est à 8 % et l'Italie à 5 %. Les femmes partout sont les principales bénéficiaires (ou victimes ?) de ces emplois qui toutefois, en termes de statut, de qualification et de rémunération sont assez différents d'un pays à l'autre.



Source : BIT (1990)

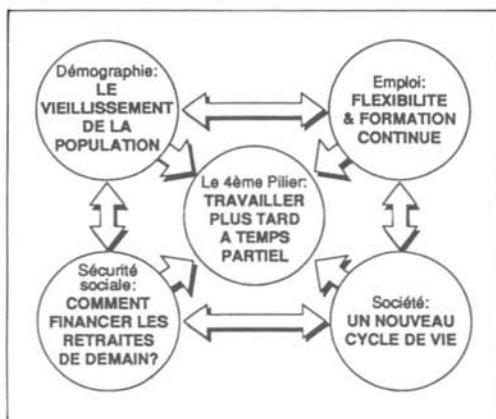
futuribles

7. Voir, par exemple, « Developments on the Labour Market in the Community, Results of a survey covering employers and employees ». — *European Economy*, n° 47, March 1991, Luxembourg.

bilité, ce dont pratiquement tous les travailleurs concernés se félicitent.

Cette croissance du TTP et du travail flexible va-t-elle continuer ? Les situations nationales varient, mais les spécialistes sont une majorité à le penser. Par exemple, selon une étude anglaise réalisée par The Institute for Manpower Studies⁸, en Grande-Bretagne l'emploi à temps partiel augmenterait encore beaucoup : de 25 % de l'emploi global en 1990, il passerait à 30 % en 1995. En l'an 2000, plus d'un tiers de travailleurs auraient une activité à temps partiel.

Graphique 1. — Le 4^e Pilier :
une réponse aux tendances actuelles



La capacité d'être productif jusque tard dans sa vie

Le paysage des emplois se transforme et nos économies requièrent de plus en plus d'emplois qualifiés à contenu mental relativement élevé. Or, on constate un changement important dans toute la notion de capacité de travail.

D'un côté, des études scientifiques⁹ montrent que les capacités mentales diminuent nettement moins, et surtout beaucoup moins vite, avec l'âge que les activités physiques. En outre, ces capacités peuvent avec la formation continue rester bonnes au-delà de 60 voire 65 ans. Ces études confirment aussi l'observation personnelle qu'une activité, en particulier à temps partiel, a des effets positifs sur la santé et le moral des personnes « vieillissantes ». Par ailleurs, les nouvelles technologies sont et seront essentielles pour inciter les travailleurs à rester actif plus tard en particu-

8. Employment Department. — « Labour Force Trends the Next Decade ». — *Employment Gazette*, May 1991, London.

9. Voir, par exemple, Charness, N. — « Studies in Human Performance ». — John Wiley & Sons, 1985.

lier de manière flexible, comme un rapport officiel américain¹⁰ le montrait déjà en 1985.

De l'autre côté, les préjugés sont aussi en train d'évoluer : des employeurs de plus en plus nombreux souhaitent ne plus continuer à perdre l'expérience de travailleurs qualifiés en fin de carrière et veulent les garder sur une base souple et individuelle. On commence enfin à reconnaître que la capacité d'être productif tard dans sa vie est une variable très différenciée selon les individus et que jouent considérablement la formation au départ, la formation continue, l'expérience, l'état de santé et l'attitude psychologique. Selon certains, la discrimination basée sur l'âge, illégale dans certains pays (Etats-Unis, Canada, ...), serait bientôt en voie de diminution...

Vers une pénurie future de travailleurs qualifiés ?

Une autre donnée qui devrait favoriser aussi un certain allongement de la vie professionnelle réside dans l'évolution à moyen terme de la population active. Ainsi le Bureau International du Travail estime qu'en l'an 2000 la population des 15-19 ans arrivant sur le marché du travail sera, par rapport à 1980, inférieure en Allemagne de 42 %, en Italie de 32 %, en Grande-Bretagne de 19 % et en France de 10 %.

Devant cette nouvelle situation du marché du travail, la pénurie de travailleurs qualifiés se fait déjà sentir dans certains pays (Japon, USA, Allemagne, en France dans quelques secteurs). De plus en plus d'entreprises ralentissent outre atlantique, et même en Europe, le processus des retraites anticipées et, dans certains pays, offrent à leur personnel qualifié autour de la soixantaine des contrats à temps partiel ou de consultants.

Tous ces changements dans le monde du travail, que l'on observe certes plus dans certains pays et entreprises que dans d'autres, permettent d'envisager à moyen et à long terme un allongement flexible et personnalisé de la vie professionnelle, en particulier pour les travailleurs qualifiés qui auront eu la chance de bénéficier d'une formation continue au cours de leur carrière.

La nécessité d'une nouvelle politique de l'emploi

La France et les pays qui ont pour le moment un taux de chômage élevé et qui ne prévoient pas à court et même à moyen terme une

10. « Technology and Aging in America », Congress Office of Technology Assessment, Washington, D.C., June 1985.

amélioration nette de l'emploi, sont actuellement divisés sur la question de l'allongement de la vie professionnelle. Ils relèvent à juste titre les perspectives sombres des restructurations qui continuent dans le secteur secondaire et se développent dans le tertiaire et qui empêcheront ces services de dégager le nombre d'emplois nécessaires pour assurer le plein emploi. Ils savent que la croissance ne peut plus résorber le chômage et continuent largement à penser, malgré des évolutions récentes, que les retraites anticipées permettent de dégager des emplois pour les plus jeunes.

La nature du progrès technique informationnel, l'augmentation de la productivité et la substitution du capital au travail non seulement nous obligent mais aussi nous permettent de repenser la quantité de travail que chaque citoyen doit effectuer pour subvenir à ses besoins. C'est une nouvelle vision de l'emploi et de l'activité qu'il faut à notre sens avoir le courage de considérer. Bien que ce thème déborde notre sujet, on peut dire que le genre de modèle d'emploi que prônent les politiques type 4^e pilier — c'est-à-dire le temps partiel pour les travailleurs en fin de carrière et sans âge limite après l'âge légal de la retraite — devrait à notre sens se répandre dans l'emploi en général. Cette vision est celle du partage du travail sur une large échelle et de l'extension du travail à temps partiel (régulier et bien protégé). En France, des chercheurs tels que G. Aznar¹¹, M. Albert, A. Gorz et D. Taddei ont fait diverses propositions très intéressantes. Cela nous permettrait de sortir de notre condition actuelle de société « duale » que tout le monde déplore mais finalement accepte. D'ailleurs, aujourd'hui en France, le nombre moyen d'heures travaillées par personne d'âge actif est de l'ordre de 1 000 heures, ce qui correspond à un travail à mi-temps. C'est une nouvelle répartition du travail plus égalitaire qu'il faut prôner et une nouvelle conception du plein-emploi qu'il s'agit de définir. « Partager le travail n'est pas seulement résoudre un problème conjoncturel. C'est inventer un nouveau projet de société qui, au moment où s'élabore la construction européenne, pourrait devenir le projet de l'Europe »¹².

11. Aznar, G. — « Le travail c'est fini et c'est une bonne nouvelle ». — Paris : Belfond, 1990. Voir aussi un document hors série n° 3 de la revue *Transversales Science Culture* (GRIT). — « Garantir le revenu - Une des solutions à l'exclusion ». — Mai 1992 et surtout le numéro spécial de la revue *Futuribles* consacré aux tendances et enjeux de la réduction et de l'aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés (*Futuribles*, numéro spécial, mai-juin 1992, n° 165-166).

12. Aznar, G. — « Réduire le chômage, Organiser le partage du travail ». — *Le Monde*, 11 février 1992.

Vers un nouveau cycle de vie

A un cycle de vie rigide à trois étapes — la jeunesse et la formation, la vie adulte et le travail, la retraite et l'inactivité — succède progressivement un cycle de vie nettement plus souple : temps de travail flexibles, temps de formation tout au long de la vie, périodes de chômage, retraite active, etc. On parle de changements permanents, de reconversions régulières, de deuxième carrière... D'un côté, il est reconnu que la retraite-loisirs n'est pas toujours la période dorée que l'on décrivait il n'y a pas si longtemps encore. De l'autre, les enquêtes¹³ réalisées surtout à l'étranger révèlent que les travailleurs de la génération du baby-boom — surtout s'ils sont qualifiés et ont le sentiment d'apporter une contribution valable — souhaiteraient garder un pied dans leur profession à l'âge de la retraite. Cependant, presque toujours, ils aspirent à changer de rythme professionnel et seront donc intéressés par le temps partiel. Un sondage récent en France¹⁴ montre que si la durée du travail devait être allongée, la majorité des travailleurs seraient en faveur de formes souples de travail.

Le quatrième pilier s'intègre donc dans une nouvelle conception de la vie qui tend à se généraliser. L'image de la retraite et du loisir par rapport au travail se modifie. Denis Kessler a bien décrit cette évolution : « L'unité relative du loisir — par rapport à celle du travail — pourrait se déprécier compte tenu de la progression de l'espérance de vie sans invalidité qui élargit sensiblement l'horizon des cycles de vie. De plus, la réduction de l'incertitude en matière de durée de vie, due à ce que l'on appelle le phénomène d'orthogonalisation des courbes de survie, pourrait conduire à une planification différente de l'existence. A âge égal, le temps qu'il restera à vivre sera à l'avenir beaucoup plus long, de sorte que le loisir n'aura plus la même valeur. De surcroît, les retraités de demain auront beaucoup plus profité de loisirs durant leur vie professionnelle, compte tenu de la réduction du nombre d'heures travaillées, de la prise plus fréquente de congés au cours de leur cycle de vie. »¹⁵

13. Voir « The Four Pillars ». — *Bulletin de recherche* n°s 4-11, 1987-1991, Association de Genève.

14. Voir Gaullier, X. ; Thomas, C. — *Modernisation et gestion des âges. Les salariés âgés et l'emploi*. — Paris : la Documentation française, 1990 (p. 260).

15. Kessler, D. — « Les Quatre Piliers de la Retraite ». — *Etudes et Dossiers*, Association de Genève, mars 1990.

Vers un allongement souple de la vie professionnelle ?

Quinze ans de retraite anticipée

La France est, avec les Pays-Bas, le pays qui a les taux d'activité et d'emploi les plus bas pour la classe d'âge 55-64 ans de tous les pays industrialisés, comme on peut le constater dans les quelques chiffres du tableau 2. Depuis 1984, moins de la moitié de cette classe d'âge travaille effectivement. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, pour n'en citer que quelques-uns, ont connu une politique de retraite anticipée depuis 15 ans, mais nettement moins marquée que la France.

La France est certainement le pays industriel qui a poussé le système des pré-retraites le plus loin. Dès 1972, toute une série de mesures ont été prises pour pouvoir licencier les travailleurs de plus en plus jeunes, 62 ou 60 ans lorsque l'âge légal de la retraite était encore 65 ans (jusqu'en 1982), puis 58, voire 55 ans dans les années 80.

La France se présente ainsi un peu comme un cas extrême : on entre sur le marché de l'emploi plus tardivement que chez nos voisins, anglais et allemands par exemple, et on en sort plus tôt, de telle manière que l'on vit en France aujourd'hui plus d'années hors de l'emploi (plus de 40 ans) que dans l'emploi (moins de 40 ans). L'augmentation continue de l'espérance de vie et l'amélioration de l'état de santé physique et mentale en fin de vie bénéficient donc surtout à l'inactivité plutôt qu'à l'activité. L'abaissement de l'âge légal et surtout réel de la retraite a fait avancer l'âge social de la vieillesse de manière prématurée et rigide.

Ce système de pré-retraite est né progressivement d'un consensus entre les entreprises, les pouvoirs publics et la collectivité. Les objectifs ont été de diminuer l'ampleur du chômage, d'augmenter la productivité des entreprises en modernisant l'appareil productif — et ceci sans trop parler de licenciements.

Tableau 2. — Taux d'emploi pour les hommes âgés de 55-64 ans (% en 1988)

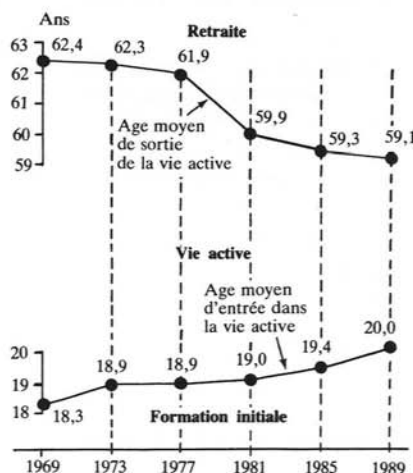
France	43,7
Hollande	35,4
Allemagne	54,5
Grande-Bretagne	60,5
Canada	62,5
Etats-Unis	64,0
Suède	73,7
Japon	78,6

Source : OCDE, 1989.

Rallonger la durée d'activité professionnelle : le souhaitable et le possible

La durée de l'activité professionnelle n'a cessé en France de se réduire (39,1 ans en 1989 contre 44,1 en 1969) alors pourtant que l'espérance de vie augmentait. Comme le révèle le graphique ci-dessous, cette réduction est imputable pour partie (environ 1/3) à l'élévation de l'âge moyen d'entrée en activité mais elle résulte surtout (environ les 2/3) de l'abaissement de l'âge moyen de sortie d'activité.

Durée moyenne de la vie active en France * de 1969 à 1989



* La durée moyenne de la vie active estimée ici est fictive car les âges d'entrée et de sortie sont calculés à un moment donné et ne concernent pas les mêmes personnes. Néanmoins, on considère que la différence entre âges d'entrée et de sortie ainsi estimés représente une durée de vie active « du moment » qui reflète les conditions d'activité au cours d'une année donnée, et non pour une génération réelle.

Source : INSEE.

De fait, si l'on compare l'évolution des taux d'emploi français et étrangers (soit le rapport de la population active occupée, à l'exclusion donc des chômeurs, rapportée à la population totale), il est saisissant d'observer que s'ils ont partout décliné, nulle part la chute ne fut aussi importante qu'en France puisque, pour les hommes de 56 à 64 ans, celui-ci est tombé de 74 % en 1970 à 43,7 % en 1988.

Cette évolution résulte, pour une très large part, de la situation de l'emploi et, comme l'explique fort bien Anne-Marie Guillemard, du fait que les « salariés âgés » ont été les premières victimes de la restructuration de l'appareil productif et des mesures (pré-retraites et dispositifs assimilés) destinées à soustraire les quinquagénaires d'une population active croissant à un rythme bien plus rapide que celui de la création d'emplois...

Dans ces conditions, aussi souhaitable que puisse paraître le rallongement de la durée d'activité, celle-ci a-t-elle quelque chance de pouvoir intervenir en France dans les 10-15 ans à venir ? Hormis dans quelques cas particuliers (pénurie de main-d'œuvre qualifiée, rééquilibrage de la pyramide des âges du personnel d'une entreprise, maintien de quelques « anciens » porteurs de la mémoire de l'organisation), hélas nous en doutons fort en raison d'une situation sur le marché de l'emploi qui risque, eu égard à l'accroissement continu de la population active jusqu'en 2000-2005, de demeurer très tendue et d'un taux de chômage qui risque de demeurer élevé.

L'INSEE, dont les perspectives en la matière sont beaucoup plus optimistes que les nôtres, a d'ailleurs établi des projections de taux d'activité par âge à l'horizon 2010. Or, force est d'observer qu'il prévoit que ce taux d'activité (différent du taux d'emploi sus-évoqué) passerait pour les hommes de 55-59 ans, de 68,5 % en 1985 à 67 % en 2010 et, pour ceux de 60-64 ans, de 26,5 % en 1985 à 5,5 % en 2010. Pour les femmes, lesdites projections sont

Vers un allongement de la vie professionnelle ?

certes un peu différentes puisque le taux d'activité passerait pour les 55-59 ans de 42,3 % à 47,3 %, mais pour les 60-64 ans, de 16,7 % à 4,1 %¹.

Evolution des taux d'emplois 1970-1988 pour les hommes âgés de 56 à 64 ans					
	1970	1975	1980	1985	1988
Canada	79,3	76,3	72,7	64,3	62,5
Etats-Unis	78,4	71,4	68,8	64,4	64,0
Japon	84,8	83,2	82,2	78,9	76,6
France	74,0	67,1	65,3	46,7	43,7
RFA	81,5	65,4	62,7	51,6	54,5
Pays-Bas	—	70,7	61,5	50,9	35,4
Suède	84,1	80,7	77,4	73,3	73,7
Grande-Bretagne	86,7	82,3	74,0	57,5	60,5

Source : Anne-Marie Guillemard, à partir des statistiques de la population active (OCDE, Paris, 1989).

Le rallongement de la durée d'activité professionnelle que prône G. Reday-Mulvey est assurément souhaitable, notamment du point de vue des problèmes de financement que ne manquera pas de poser une retraite de plus en plus longue.

Mais sa mise en œuvre est-elle possible, toutes choses égales par ailleurs ? Ne serons-nous pas beaucoup plus fondamentalement amenés à réduire et à réaménager le temps de travail à tous les âges de l'existence ?

H.J.
futuribles

1. Blanchet, Didier et Marchand, Olivier. — « Au-delà de l'an 2000, s'adapter à une pénurie de main-d'œuvre ». — *In Economie et Statistique*, n° 243, mai 1991.

Pour les entreprises, les pré-retraites ont été une solution de facilité qui leur a permis d'éviter de reconsidérer leur politique des ressources humaines. On s'est « débarrassé » des travailleurs plus en fonction de leur âge que de leur éventuelle inutilité : le savoir-faire, l'expérience et toutes les qualités des travailleurs moins jeunes ont été passés sous silence en regard de leur inadaptation, souvent réelle mais parfois apparente aux nouvelles technologies et méthodes de production en plein développement. L'abaissement de l'âge de fin de carrière a eu des conséquences graves¹⁶, sur les autres salariés de l'entreprise en particulier :

16. Voir Gaullier, X. et Thomas, C. — « Modernisation et gestion des âges. Les salariés âgés et l'emploi », *op. cit.*

— démobilitation des travailleurs souvent dès l'âge de 50 ans, sinon avant, à une période qui est censée être celle de la pleine maturité et efficacité ;

— déconsidération au sein de l'entreprise : on n'entreprend plus de grands projets avec ceux qui vont bientôt partir... ;

— la formation continue est offerte aux catégories plus jeunes, car ce n'est pas rentable d'investir pour ceux qui n'ont plus que quelques années à être présents.

La retraite anticipée en France a ainsi fait des travailleurs à partir de 50 ans, dans certaines entreprises déjà à 45 ans, des « vieux travailleurs », des « travailleurs en partance » selon la belle expression d'Anne-Marie Guillemard¹⁷. Cette tendance commence enfin à être considérée de plus en plus comme problématique par les entreprises et par un grand nombre de spécialistes de la seconde moitié de la vie.

Le coût humain : les enquêtes qui ont été menées en France¹⁸ montrent que la majorité des préretraités « ont du quitter leur travail » mais auraient préféré continuer leur activité : seulement le quart d'entre eux peuvent être considérés comme « des vrais volontaires du retrait anticipé ». D'une manière générale, les travailleurs manuels et employés peu qualifiés ont ressenti la retraite anticipée souvent comme une libération, alors que la majorité des cadres l'a vécue comme « une mise au rencart » et pour certains même comme une « mort sociale ». Il semblerait que ces dernières années la retraite anticipée ait donné plus unanimement satisfaction car au fur et à mesure du temps elle tend à devenir dans l'esprit du public « une sorte de nouveau droit ».

Pour l'ensemble de la nation, les pré-retraites ont été très coûteuses : depuis 1983, « elles coûtent chaque année environ 50 milliards à l'Etat soit autant ou plus que l'indemnisation du chômage »¹⁹.

Après pratiquement 15 ans d'une politique de pré-retraite très vigoureuse, nettement moins il est vrai dans les services que dans le secteur industriel — politique coûteuse pour la collectivité même si elle a facilité la restructuration et la modernisation de l'appareil de production —, depuis 1988 apparaissent des signes d'un renversement de tendances. Le gouvernement, au cours des trois dernières années, a pris certaines mesures pour limiter les pré-retraites et les entreprises — en dépit d'une

17. In « Les nouvelles frontières entre travail et retraite en France - Bilan et perspectives des cessations anticipées d'activité ». — *La revue de l'IREC*, n° 2, hiver 1990, Paris.

18. *Idem*, pp. 41-98.

19. Lion, E. — *Vieillesse et emploi, vieillissement et travail*. — Paris : La Documentation française, 1989, p. 51 (Rapport du Haut-Conseil de la Population et de la Famille).

L'allongement souple de vie professionnelle

L'Allemagne

L'Allemagne fait partie des pays où le vieillissement de la population est le plus prononcé : en termes relatifs la population des 60 ans et plus augmentera de 47 % entre 1985 et 2030.

Une loi votée en décembre 1989 introduit plusieurs changements dans le système du 1^{er} pilier (retraite de base) qui ont pour but de réduire les pensions de retraite dès 1992 :

— les retraites deviennent proportionnelles au salaire net et non plus au salaire brut ;

— l'âge légal de la retraite augmentera progressivement entre 2000 et 2012 de 63 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes à 65 ans pour tous. Mais l'âge de la retraite devient flexible et on peut prendre sa retraite dès 60 ans avec réduction de sa pension. Il n'y a plus d'âge limite pour travailler ;

— enfin, dès cette année, l'on peut bénéficier, dès 60 ans, d'une retraite partielle (1/3, 1/2, 2/3) tout en continuant une activité à temps partiel (2/3, 1/2, 1/3).

Les Etats-Unis

Les Etats-Unis ont décidé, dès 1983, d'augmenter l'âge légal de la retraite déjà relativement élevé (65 ans). Entre l'an 2000 et 2027, cet âge passera de 65 à 67 ans. Dès 1983, le travail au-delà de l'âge légal de la retraite a été encouragé. D'ailleurs, une certaine pénurie de personnel qualifié pousse déjà certaines entreprises à retarder le départ à la retraite de cadres et d'employés qualifiés ou à les garder à temps partiel.

Bien que l'âge de la retraite soit relativement tardif par rapport à certains pays

européens, une proportion non négligeable des retraités gardent un emploi, le plus souvent à temps partiel, pendant quelques années après l'âge légal de la retraite. Selon une vaste enquête (673 000 hommes et 520 000 femmes) de la Sécurité Sociale en 1986¹ deux ans après le 1^{er} versement de la retraite publique (en gros, à 67 ans) :
— plus d'un retraité sur 5 travaille (24 % des hommes et 22 % des femmes) ;
— 83 % des hommes et 73 % des femmes ont réduit leur temps de travail (en moyenne ils travaillent à mi-temps) ;
— et plus de 80 % de ces « retraités » actifs se disent satisfaits et expriment le souhait de continuer leur activité « aussi longtemps que possible ».

Par ailleurs, les entreprises qui ont mis en pratique une politique du type 4^e pilier — utilisant des « retraités » à temps partiel ou de manière temporaire — semblent très satisfaites de leur expérience². Des études très récentes³ de rentabilité économique menées en leur sein montrent que les travailleurs « âgés » sont productifs, ont un taux d'absentéisme moindre que leurs plus jeunes collègues, sont souvent plus souples dans leurs horaires et responsabilités qu'eux et peuvent être formés à l'utilisation des nouvelles technologies.

Le Japon

Le vieillissement de la population japonaise est certainement le plus rapide au monde. La population âgée de 65 ans et plus fera plus que doubler d'ici 2025. En outre, il existe déjà une forte pénurie de main-d'œuvre.

En 1986, le Japon a passé une loi ayant pour but de promouvoir une vaste politique d'emploi pour les travailleurs âgés et a modifié ses réglementations sur la retraite

1. *Social Security Bulletin*, vol. 50, n° 11, novembre 1987.

2. Libassi, P. — « Integrating the Elderly into the Labour Force : Consequences for Insurance ». — *The Geneva Papers on Risk and Insurance*, n° 49, octobre 1988, pp. 350-360.

3. Voir « Americans Over 55 At Work Program ». — *The Commonwealth Fund*, January 25 and March 8, 1990, et « New Findings » (du même programme) présentés lors de la Conférence Annuelle du National Council of Ageing, 21 mai 1991. Ces documents du Commonwealth Fund peuvent être obtenus à : Harkness House, 1 East 75th Street, New York, N-Y. 10 021 2 692. Fax : 1 212 249 1 276.

qui sont devenues une loi en décembre 1989. Ces deux lois intègrent la promotion du 4^e pilier. La première va plus loin que toutes les politiques adoptées dans les autres pays industrialisés. Ses objectifs sont au nombre de trois : promouvoir l'emploi continu jusqu'à 60 ans, promouvoir la réintégration des travailleurs « retraités » et aider à la préparation à la retraite et aux programmes d'emploi pour les travailleurs en fin de carrière. Plusieurs indemnités sont prévues pour encourager les entreprises à la formation continue des travailleurs âgés et à l'emploi ou au ré-emploi de travailleurs après 60 ans à temps partiel ou à temps plein. Dans chaque ville a été mis sur pied un centre spécialisé pour aider les retraités à trouver un emploi à temps partiel ou temporaire. Quant à la loi sur la retraite (1989), elle prévoit une diminution des taux de prestations aux retraités sur le long-terme (20 ans), des améliorations dans le sys-

tème de la retraite de base et dans celui de la retraite professionnelle couvrant tous les travailleurs y compris les indépendants et les travailleurs à domicile et une retraite partielle pour ceux qui souhaitent continuer à travailler à temps partiel après 60 ans, de manière à limiter la croissance des taux de cotisations des actifs. L'âge légal de la retraite est de 60 ans pour les salariés masculins et est passé de 55 à 60 ans pour les salariés féminins. Il est de 65 ans pour les travailleurs indépendants. Il faut relever que de nombreux travailleurs, surtout masculins, quittent l'entreprise où ils ont fait carrière vers l'âge de 60 ans, et reprennent un travail souvent moins exigeant et à temps partiel pendant plusieurs années, d'où le taux d'emploi très élevé (près de 80 %) des individus âgés de 55 à 64 ans. Deux raisons principales à cette pratique : les pensions encore relativement basses et une éthique du travail très poussée.

Pour en savoir plus sur l'allongement de la vie professionnelle

— A. Rajan & G. Reday-Mulvey. — « The Potential for the Fourth Pillar in France, Japan, the Netherlands, the USA, in Insurance and other sectors ». — Etudes et Dossiers, n° 161, The Geneva Association, november 1991.

— « The Four Pillars ». — Les Quatre Piliers. — Bulletin d'Information du Programme de Recherche, n°s 4 à 12, 1987 à 1992.

— D. Kessler. — « Les Quatre Piliers ». — Etudes et Dossiers, n° 144, Association de Genève, mars 1990.

— « The Fourth Pillar and UK Insurance Industry ». — Etudes et Dossiers, n° 145, The Geneva Association, april, 1990.

— « The Geneva Papers, Studies on the Four Pillars ». — n° 62, january 1992, en particulier les chapitres sur le Japon, la France, les Etats-Unis.

Ces documents peuvent être obtenus à l'Association Internationale pour l'Etude de l'Economie de l'Assurance, 18, Chemin Rieu, 1208 Genève (Suisse). Fax : 41-22-347 20 78.

sensible diversification des politiques patronales — semblent s'orienter vers un retour à des normes d'âge de retraite plus proche de l'âge légal. Les courbes du graphique 2 montrent la légère remontée de l'emploi en fin de carrière depuis 1988.

Au cours du premier semestre 1991, nous avons interrogé les responsables du personnel et des ressources humaines d'une quinzaine de grandes entreprises (compagnies d'assurance, banques et entreprises industrielles) ainsi qu'une dizaine de spécialistes des organisations professionnelles, des pouvoirs publics et d'instituts de recherche, sur les perspectives nouvelles qui se dé-

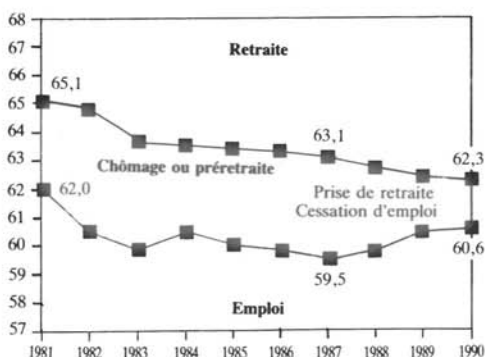
gageaient concernant la gestion des « salariés âgés ». Grâce à ces entretiens en profondeur nous avons pu identifier plusieurs atouts en faveur de l'allongement souple de la vie professionnelle, ainsi que certains obstacles face à cet éventuel allongement.

Les atouts en faveur de l'allongement souple de la vie professionnelle

Ces atouts, résumés dans le graphique 4, concernent principalement²⁰ la gestion des entreprises, l'offre du marché du travail et l'évolution du cycle de vie. En ce qui concerne *la gestion des entreprises*, trois facteurs principaux nous sont apparus particulièrement favorables à l'allongement de la vie professionnelle.

— Le premier résulte de l'idée que *la formation continue* doit s'étaler jusqu'en fin de carrière et que l'âge compte probablement moins que la formation dans la productivité des travailleurs. Ceci est surtout vrai des travailleurs qualifiés, et plus encore pour ceux qui ont bénéficié d'une bonne formation continue tout au long de leur carrière.

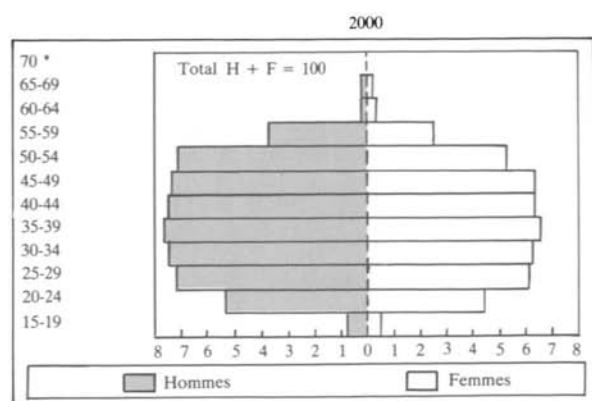
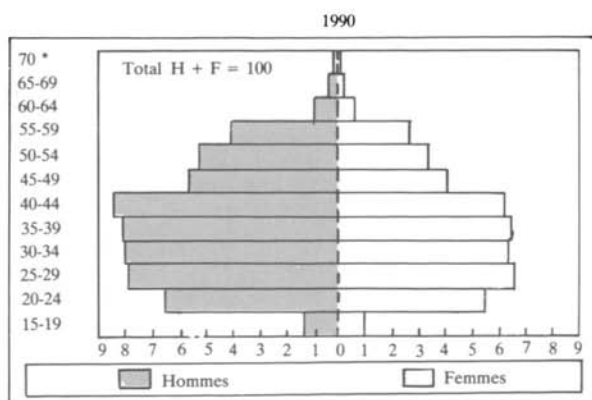
Graphique 2. — Evolution de l'âge de la retraite et de la cessation d'activité



Source : AGIRC 1991.

20. Nous ne traitons pas ici la question évidente du financement des retraites.

Graphique 3. — Pyramide des âges de la population active



Source : INSEE.

Les entreprises françaises consacrent beaucoup d'argent à leurs programmes de formation continue. Parmi les compagnies d'assurances et banques rencontrées, les dépenses de formation s'élèvent de 4,5 % à plus de 8 % de la masse salariale, et dans les entreprises industrielles visitées de 3 à 5 %. C'est considérable comparé à la plupart des autres entreprises européennes, y compris leurs homologues allemandes. Cette formation continue s'est beaucoup développée durant les années 80 en se concentrant certes sur les tranches d'âge 25-45 ans, bien qu'il n'y ait en théorie aucun âge limite aux divers programmes. Néanmoins, cette pratique semble devoir se modifier rapidement. La majorité des Directeurs des res-

sources humaines (DRH) que nous avons rencontrés ont le projet d'étendre la formation continue dans leur entreprise jusqu'en fin de vie professionnelle.

Les responsables en place sont convaincus du lien entre productivité et formation continue, liens d'ailleurs confirmés par un rapport²¹ du Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle. Les travailleurs

21. « Formation continue et compétitivité économique ». — Rapport de mission du Secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle, CEREQ, Paris, septembre 1989.

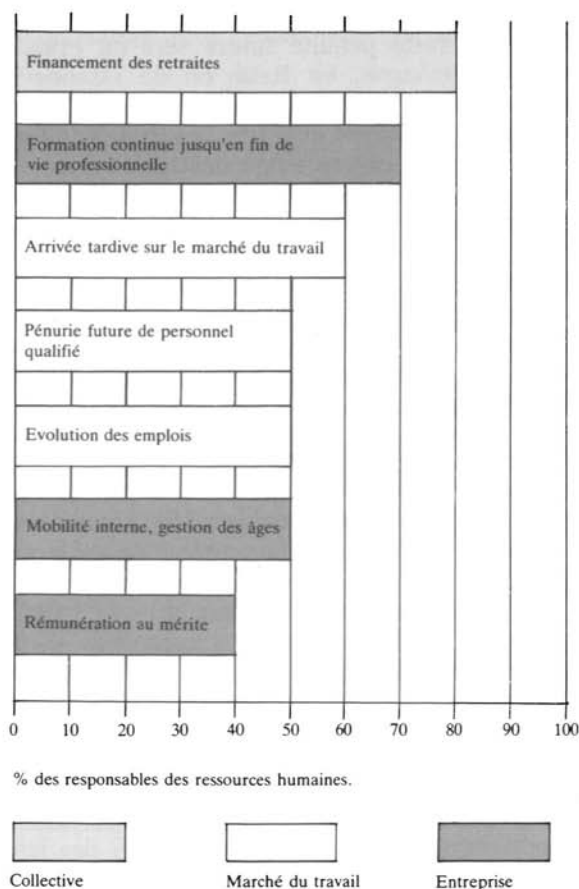
de la génération du baby-boom, eux, sont habitués pour la plupart à la formation continue et ont une attitude intellectuelle et sociale positive à son égard. En outre, les pouvoirs publics commencent à encourager cette formation des « travailleurs en fin de carrière » : la loi du 2 août 1989 a apporté une majoration de l'aide de l'Etat pour les actions de formation de longue durée en faveur des plus de 45 ans.

— *Les responsables des ressources humaines* des grandes entreprises commencent à prendre de plus en plus en compte la question des âges. Sachant que d'ici peu ils seront confrontés au vieillissement de leur personnel et sachant qu'ils ne pourront plus compter seulement sur de nouvelles forces jeunes pour innover, les responsables des entreprises reconnaissent la nécessité d'adopter un certain nombre de mesures pour obtenir de

leurs employés jusqu'en fin de carrière une qualité globale faite de compétence, de motivation, de mobilité. Quelques exemples de cette nouvelle gestion des âges : les bilans de milieux de carrière, les modifications de poste, les plans de formation complémentaire.

— Enfin, *l'évolution des systèmes de rémunération* qui devrait tenir compte beaucoup moins du facteur ancienneté et davantage de la productivité du travailleur. Cette évolution devrait progressivement supprimer

Graphique 4. — Tendances favorables au 4^e Pilier



une disposition exerçant un puissant rôle de frein au développement de toute forme d'allongement de la vie professionnelle.

L'offre du marché du travail pourrait influencer la longueur de la vie professionnelle et sa souplesse, principalement en raison de deux éléments : — un élément quantitatif, c'est *la pénurie future de travailleurs qualifiés* : bien que cette pénurie future sera en France certainement moins forte qu'en Allemagne, en Italie ou en Grande-Bretagne, il n'en reste pas moins qu'elle pourrait entraîner à moyen terme, notamment pour les cadres et employés qualifiés, un certain allongement de leur vie professionnelle. Les entreprises industrielles que nous avons visitées modifient actuellement leur politique de retraite anticipée et tendent à revenir à la retraite autour de 60 ans ; certaines estiment qu'une extension après 60 ans pour les cadres et employés qualifiés sera nécessaire d'ici peu d'années ;

— un élément qualitatif : au cours des quinze dernières années *la qualité du travail* a changé fondamentalement et les emplois actuels, surtout dans les fonctions de services, font beaucoup plus appel aux facultés mentales, facultés qui ne baissent que peu avec l'âge, du moins jusqu'à un âge assez avancé. En outre, de nombreuses fonctions de services sont des fonctions relativement autonomes qui permettent en général une répartition du travail à temps partiel. Ce facteur qualitatif a été corroboré par plus de la moitié des responsables rencontrés.

Enfin 3^e tendance favorable : *le cycle de vie futur des travailleurs qualifiés*.

Il est connu que l'allongement de la scolarité en France — plus élevé que dans la plupart des pays européens — entraîne une entrée de plus en plus tardive des jeunes dans la vie professionnelle. Par exemple, les taux d'emploi des 15-24 ans ont diminué de 47 % en 1975 à 30 % en 1988. Cela signifie que la condition pour toucher sa retraite publique complète — qui est 37 années et demi, mais qui va vraisemblablement être allongée à 40 ans, voire 42 ans — obligera les travailleurs de la génération du baby-boom, notamment ceux qui ont fait des études supérieures (aujourd'hui près de 40 % des jeunes) et qui obtiennent leur premier emploi aux alentours de 23 ans quand ce n'est pas 25 ans, à allonger leur vie professionnelle de plusieurs années après l'âge légal de 60 ans. Qu'ils le désirent ou pas.

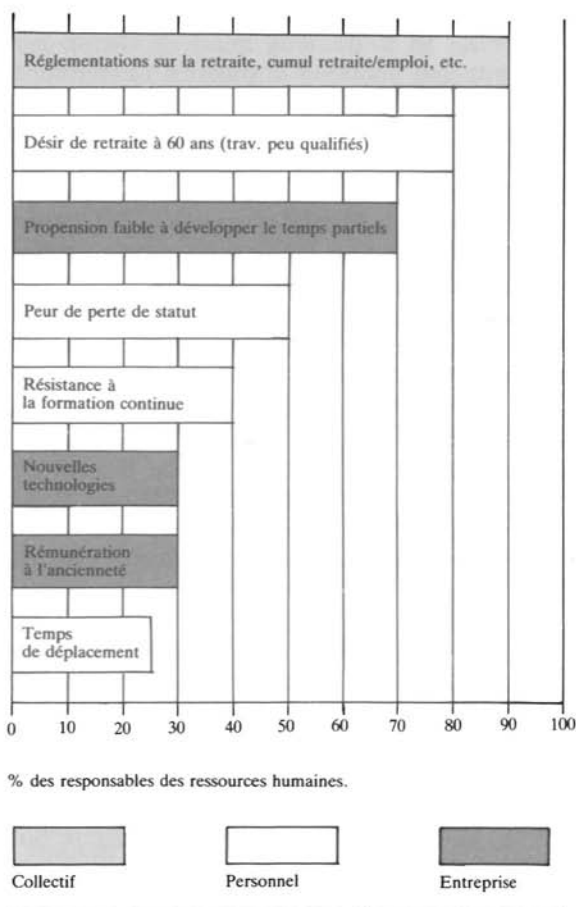
Pour les responsables rencontrés, malgré les avantages théoriques — psychosociaux et économiques — qu'ils reconnaissent au 4^e pilier pour les travailleurs et pour les entreprises, l'allongement de la vie professionnelle est rendu nécessaire d'abord à cause du financement des retraites. Cependant, selon eux, cet allongement ne sera souple ou à temps partiel que si des systèmes de retraite progressive très incitatifs financièrement sont adoptés.

Les obstacles à l'allongement souple de la vie professionnelle

Nous avons identifié trois types principaux d'obstacles : ceux qui concernent la gestion actuelle des entreprises, les réglementations collectives et enfin des obstacles de nature plus personnelle. Ils sont représentés dans le graphique 5.

Le principal obstacle dans la gestion des entreprises est la *faible propension des entreprises françaises à développer le temps partiel*. D'une manière globale, le travail à temps partiel s'est beaucoup moins développé en France dans les années 80 que dans les pays anglo-saxons, nordiques et en Hollande, pays où il concerne environ le quart des travailleurs. Dans les compagnies d'assurance rencontrées, le temps partiel a légèrement augmenté au cours des années 80 mais tend à se stabiliser actuellement. Il représente suivant les compagnies de 6 % à 11,5 % du personnel — à l'exception d'une compagnie qui a un taux de 20 % (les temps partiels y sont principalement des postes à 80 %). Ces chiffres sont faibles, notamment au regard de la proportion du personnel féminin (entre 57 et 67 % suivant les compagnies) et en comparaison avec le secteur des assurances de pays voisins. Il n'y a, en général, pour le moment

Graphique 5. — Obstacles actuels au 4^e Pilier



aucune politique de recrutement de travailleurs à temps partiel, mais seulement la possibilité, essentiellement pour les mères de famille, de passer d'un poste à temps plein à un temps partiel. Parmi les compagnies rencontrées, une seule a une réelle politique incitative au temps partiel avec des avantages non négligeables. Le travail à temps partiel reste considéré comme une facilité offerte au personnel de manière à le conserver et comme temporaire dans la carrière des travailleurs. Il concerne principalement des emplois administratifs peu ou moyennement qualifiés, rarement les cadres.

Le travail à temps partiel est également peu développé en fin de carrière : certaines entreprises réduisent à 80 % le temps de travail du personnel la dernière année de travail avec l'octroi d'un salaire complet. D'autres ont des plans de cessation d'activité avant 60 ans proposant un salaire de 50 % pour un quart de temps de travail. Aucune n'a pour le moment une politique 4^e pilier, à l'exception de quelques cas individuels, et jamais après 65 ans. Une compagnie d'assurances a tenté de mettre en place un système de temps partiel réparti sur l'année avec plages fixes, pour les travailleurs à partir de 55 ans, système incitatif financièrement (un salaire à 75 % avec un temps de travail de 50 %) ; un tel système s'est heurté à la législation rigide et à la culture de l'entreprise et, malgré la volonté des responsables des ressources humaines, n'a pas vu le jour.

Les responsables que nous avons rencontrés considèrent pourtant le travail à temps partiel comme généralement plus productif, ne posant pas de sérieux problèmes d'organisation et mieux adapté à la structure actuelle des emplois et des qualifications qu'il y a 10 ou 15 ans.

Les entreprises industrielles que nous avons visitées sont en train de développer le travail, en général peu qualifié, en fin de semaine sur 2 ou 3 jours (de 24 à 28 heures). L'une d'entre elles souhaite aussi mettre sur pied des contrats de travail à 75 % sur l'année pour certains spécialistes très qualifiés dont elle a besoin plus à certaines périodes qu'à d'autres. Ces deux formules pourraient aussi être utilisées pour les travailleurs après 60 ans.

Le télétravail ne s'est pas du tout développé sauf dans une des sociétés rencontrées, où il concerne une cinquantaine de personnes (ce qui représente moins de 1 % du personnel) 2 jours par semaine et donne satisfaction à l'entreprise comme aux employées concernées.

Obstacle d'un autre ordre, les *réglementations collectives* jouent actuellement contre l'allongement de la vie de travail en France. Depuis une quinzaine d'années, les divers systèmes de cessation anticipée de travail ont été financièrement avantageux pour les travailleurs concernés, cadres surtout mais aussi employés. Ils sont donc bien acceptés socialement. Les travailleurs qui aujourd'hui veulent travailler plus longtemps

Vers un allongement de la vie professionnelle ?

n'y sont incités ni financièrement ni juridiquement. Au contraire toutes sortes d'entraves existent, par exemple, vis-à-vis du cumul de la retraite et d'un revenu salarial. Dans les cas où la loi a récemment facilité les choses, telle la loi sur la retraite progressive²², nous avons pu constater que soit les entreprises connaissent encore mal ces possibilités.

Enfin, trois *obstacles de nature personnelle*, au cours de la recherche, sont apparus comme non négligeables :

— La très grande majorité du personnel, en particulier peu ou moyennement qualifié, est satisfaite de partir à la retraite à 60 ans ou même avant. Les responsables interviewés relèvent que si de nombreux travailleurs souhaitent une retraite moins brutale, rares sont ceux qui veulent travailler au-delà de 60 ans, même à temps partiel. Néanmoins, il s'agit peut-être d'un phénomène de génération : la génération du baby-boom — dont le niveau général de qualification est plus élevé et qui aura souvent bénéficié, comme on l'a dit, de formation continue jusqu'en fin de vie professionnelle et de temps de loisirs plus importants — aura certainement un comportement différent. En outre, il est probable que les besoins matériels de cette génération restent élevés plus tardivement et que la motivation financière aille donc, elle aussi, dans le sens d'un allongement de la vie professionnelle.

— Deuxièmement, une politique d'emploi type 4^e pilier impliquera dans certains cas des modifications de postes, ce qui pourrait entraîner chez certains employés des phénomènes de peur de perte de statut.

— Enfin, une proportion des employés surtout peu ou moyennement qualifiés manifestent des résistances à partir d'un certain âge à la formation continue. On touche, avec ces deux derniers éléments, à des comportements et à des attitudes psychologiques qu'il s'avère essentiel de ne pas négliger dans toute politique de gestion des âges.

Il est apparu, au terme de cette recherche à caractère exploratoire, qu'un certain nombre de tendances démographiques, économiques et socio-culturelles convergent actuellement pour que des politiques d'allongement souple de la vie professionnelle puissent voir le jour en France, comme ailleurs, dans un avenir proche. Néanmoins des mesures importantes doivent être prises par les autorités et par les entreprises pour dépasser les obstacles que nous venons de relever :

22. Depuis le 1^{er} juillet 1988, les salariés peuvent bénéficier d'une retraite partielle du régime général tout en continuant à exercer une activité professionnelle à temps partiel, sous réserve qu'ils aient atteint l'âge de 60 ans, qu'ils justifient de 150 trimestres d'assurance et qu'ils exercent leur activité à titre exclusif. Les commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO ont étendu cette possibilité aux régimes complémentaires de retraite, permettant ainsi à ceux qui répondent aux conditions requises par le régime général d'obtenir le versement d'une retraite complémentaire partielle.

— au niveau des instances publiques : un ensemble cohérent de lois, de réglementations et d'incitations pour rendre l'âge de la retraite flexible et individualisé, et faciliter l'allongement souple de la vie de travail sans âge limite ;

— au niveau des entreprises : la formation continue jusqu'en fin de carrière, le bilan professionnel, la mobilité interne sont des mesures qui, ajoutées à une politique de flexibilité des conditions de travail, permettront l'allongement de la carrière bénéfique à terme aussi bien pour les entreprises que pour les travailleurs.

Le 4^e pilier pourrait ainsi devenir une politique sociale et une politique d'emploi dans notre nouvelle économie de services.

France : les entrées en préretraite augmentent de 22 % en 1991

39 000 personnes de 55 à 59 ans sont entrées en préretraites avec une allocation spéciale du Fonds National pour l'emploi (ASFNE) en 1991, soit une progression de 22,5 % par rapport à 1990¹.

Le nombre total de préretraites continu certes à baisser depuis 1985 (-3 % en 1991), mais ceci résulte essentiellement du nombre de personnes sortant du dispositif ASFNE et non d'un déclin important du nombre de ceux qui y entrent. A ceci s'ajoutent au demeurant les personnes de 55 à 59 ans qui ont été licenciées en 1991, le nombre de ceux qui se sont inscrits au chômage ayant augmenté de 21 % ! Les entrées en préretraite progressive (préretraite à mi-temps expressément permises depuis avril 1987) se sont élevées pour leur part à 3 600... en diminution elles aussi en 1991 par rapport à 1990 (2 %) ! Au demeurant ces préretraités à mi-temps s'élevaient en décembre 1991 tout juste à 12 300.

Au total, d'après l'enquête emploi de l'INSEE de mars 1991, sur 2,9 millions de personnes de 55 à 59 ans, 1 530 700, soit un tout petit peu plus que la moitié, avaient un emploi, tandis que 166 200 étaient en préretraite, 233 425 dispensés de recherche d'emploi et 127 100 chômeurs au sens du BIT².

De toute évidence, vu le nombre de quinquagénaires entrant encore en préretraite ou faisant l'objet des multiples mesures liées aux « dispositifs d'accompagnement des restructurations », la France ne semble guère prête à allonger la durée d'activité professionnelle...

H.J.

Futuribles

1. Source UNEDIC : statistiques de paiements.

2. Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. *Premières informations*, n° 287, 10 août 1992.

Aménagement du temps de travail
au sommaire des précédents numéros de *Futuribles*

- Anxo, D. — « Temps de travail : l'expérience suédoise ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Aznar, G. — « La société des trois revenus. Scénario prospectif ». — n° 109, avril 1987. — « Revenu minimum garanti et deuxième chèque. Solution régressive et solution prospective ». — n° 120, avril 1988.
- Beau, J.-L. — « Une stratégie contre le chômage ». — n° 115, novembre 1987.
- Blyton, P. — « L'évolution du temps de travail en Grande-Bretagne. La victoire des syndicats de la mécanique ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Bosch, G. — « L'évolution du temps de travail en Allemagne ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Boulin, J.-Y. — « Esclave du dimanche ». — n° 164, avril 1992. — « L'évolution du temps de travail en Europe. Une analyse comparée des dynamiques en cours ». — n° 164, avril 1992. — « Les politiques du temps de travail en France : la perte du sens ». — n° 165-166, mai-juin 1992. — « L'organisation sociale du temps ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Boulin, J.-Y. ; Cette, G. ; Taddéi, D. — « Le temps de travail, une mutation majeure ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Bresson, Y. — « Du salariat au participat. Pour un revenu d'existence ». — n° 139, janvier 1990.
- Cette, G. ; Taddéi, D. — « Capacités de production et temps de travail ». — n° 144, juin 1990. — « Les effets d'une réduction réorganisation du travail ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Cette, G. et al. — « Ouverture dominicale : impact macro-économique ». — n° 164, avril 1992.
- Cornillaud, G. et al. — « La gestion sociale du chômage : un bilan ». — n° 146, septembre 1990.
- Dumazedier, J. — « Le temps libre, cet inconnu ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Dutaillé, J.-C. — « L'évolution des emplois d'exécution et la gestion des ressources humaines ». — n° 147, octobre 1990.
- Gadrey, J. — « Société de services ou société de serviteurs ». — n° 147, octobre 1990.
- Gaspard, M. — « Les services contre le chômage. Quatre scénarios pour une fin de siècle ». — n° 114, octobre 1987.
- Gaullier, X. — « Quel avenir pour les salariés âgés ». — n° 136, octobre 1989.
- Gershuny, J. — « Allons-nous manquer de temps ? ». — n° 156, juillet-août 1991. — « La répartition du temps dans les sociétés post-industrielles ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Hippo, Y. — « Japon : la réduction du temps de travail. Une révolution culturelle inachevée ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Lallement, M. — « L'organisation du temps de travail dans l'entreprise ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Lasfargue, Y. — « Technologies nouvelles, nouveaux exclus ? Changements technologiques et évolution du travail ». — n° 136, octobre 1989.
- Macarov, D. — « Un monde quasiment sans travail. Comment s'y préparer ». — n° 104, novembre 1986.
- Marchand, O. — « Une comparaison internationale des temps de travail ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Passet, R. — « Production, emploi, revenu : le divorce ». — n° 131, avril 1989.
- Plasman, R. — « Belgique, du partage de l'emploi à la flexibilité ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Robin, J. — « Face aux incohérences socio-économiques : le Participat ». — n° 109, avril 1987.
- Rosenberg, S. — « L'allongement du temps de travail aux Etats-Unis ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Savoini, C. — « Temps de travail en Europe : l'action de la Communauté. Heurts et malheurs de l'Europe sociale ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Séguéla, J. — « Pour un temps libéré ». — n° 164, avril 1992.
- Taddéi, D. — « Presque jamais le dimanche ». — n° 164, avril 1992. — « Le temps de travail dans les services ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Tremblay, D.-G. — « Le temps de travail au Canada et au Québec. A la croisée des chemins de l'Europe et des Etats-Unis ». — n° 165-166, mai-juin 1992.
- Van Parijs, P. — « Quel destin pour l'allocation universelle ? ». — n° 106, janvier 1987.

Commandes à *Futuribles*, 55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07
Tél. (33.1) 42.22.63.10 - Fax (33.1) 42.22.65.54
Le numéro : 62 FF (CEE), 70 FF (hors CEE) (port inclus)

Chômage et durée d'activité

Le rêve et la réalité

On ne saurait contester le bien-fondé du plaidoyer de Geneviève Reday-Mulvey en faveur de l'allongement de la durée d'activité professionnelle, toute la question étant cependant de savoir si le souhaitable est probable, voire possible.

La population active continuera en effet à augmenter en France tout au long de la décennie 1990, passant de 25 171 milliers de personnes en 1990 à 26 449 milliers en l'an 2000 : soit un surcroît d'actifs disponibles estimé par l'INSEE à 1,278 million de personnes.

Mais cette projection est élaborée essentiellement à partir de l'accroissement naturel de la population en âge de travailler, corrigé par l'augmentation du taux d'activité féminin, en supposant une poursuite de la tendance à l'allongement de la durée des études entraînant une baisse du taux d'activité des jeunes et une relative stabilité quant à celui des personnes de 55 ans et plus.

Qu'en serait-il si, déprimée par l'augmentation du chômage des jeunes diplômés, la tendance à l'allongement des études s'interrompait ou s'inversait et que venaient se présenter sur le marché du travail un nombre de jeunes plus important que prévus ? Ou si, comme

nous y invite G. Reday-Mulvey, nous nous orientions vers un allongement de la durée d'activité professionnelle et un relèvement des taux d'activité des 55 ans et plus ?

Qu'en serait-il surtout si, contrairement aux hypothèses de l'INSEE, la pression migratoire du Sud (notamment du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne), d'Europe centrale et orientale et de la faucille irano-turque augmentait sans que nous puissions la juguler et que notre solde migratoire s'avérait en conséquence très nettement positif ?

Pour ne prendre qu'un exemple — celui de l'immigration Est-Ouest qui fait l'objet d'ailleurs d'estimations fort contrastées allant de 30 à 80 millions d'individus pouvant passer d'un côté de l'Europe à l'autre durant la seule décennie 90 —, imaginons que la Communauté européenne doive accueillir ainsi seulement quelque 30 millions d'immigrés, que la France n'en recueille que 10 % (soit 3 millions) et qu'un sur trois seulement se présente sur le marché de l'emploi, *la population active disponible augmenterait alors en France entre 1990 et l'an 2000 de 2 millions, sinon 2,5 millions d'individus.*

Durant la même période, confrontée à une compétition mondiale inéluctable et de plus en plus vive, l'économie française — loin d'avoir achevé son effort de modernisation — risque fort de devoir poursuivre le rythme des restructurations industrielles, intensifier celui des restructurations du tertiaire, bref favoriser les investissements de productivité au détriment au moins à moyen terme — ne nous leurrions pas — du volume d'emplois.

Imaginons ainsi, contrairement à toutes les prévisions officielles, que le regain de croissance économique (s'il intervenait) ne suscite point une nouvelle dynamique de création d'emplois, voire passe tout

au contraire par une réduction sans merci des sureffectifs et d'importantes substitutions capital-travail, alors — à système économique et social inchangé — *on aurait tout lieu de craindre une augmentation fort importante du chômage* assurément peu propice, entre autres, à un allongement de la durée d'activité professionnelle.

A moins, bien entendu, que le volume d'heures de travail soit tout autrement partagé entre les individus et entre les âges, ce qui impliquerait notamment que ceux qui disposent et s'accrochent à des emplois à durée indéterminée et à temps plein, cèdent un peu de leurs privilèges (ou de leurs fardeaux)...

Des vétérans à mi-temps

Imaginons que vous désiriez aménager la fin d'activité de vos salariés les plus anciens qui souhaitent ralentir leur rythme de travail avant de prendre leur retraite. Imaginons aussi que vous vouliez en même temps favoriser la transmission du savoir et du savoir-faire de ces salariés aux plus jeunes. Imaginons encore que la solidarité en matière d'emploi ne vous laisse pas de marbre et que vous ayez envie de lutter contre le chômage en embauchant des chômeurs de longue durée et des jeunes. Imaginons enfin que vous soyez soucieux d'une meilleure gestion préventive des emplois et des compétences. Comment réaliser tous ces souhaits ? En vous inspirant, par exemple, de l'accord inédit que vient de signer Rhenalu (filiale de Pechiney) avec ses syndicats. Aux termes de celui-ci, les salariés les plus anciens peuvent, s'ils le souhaitent, travailler à mi-temps en bénéficiant de 80 % de leur rémunération. En même temps, Rhenalu va embaucher, à mi-temps (ou à temps plein pour deux emplois à mi-temps), des jeunes de moins de 25 ans sans qualification, des chômeurs de longue durée, des chômeurs âgés, bénéficiaires du RMI, des travailleurs handicapés et des personnes seules. « Economiquement, une opération blanche », affirme la direction. Attention ! Pour tout cela (et notamment pour bénéficier de certaines aides), il faut signer avec la Direction du travail une convention intitulée « Contrat de solidarité préretraite progressive ».

Source : *L'Entreprise*, n° 84, octobre 1992.

Ainsi basculerions-nous sans doute vers une tout autre société dans laquelle nous ne travaillerions certainement pas tous uniformément à mi-temps, mais tous à

des rythmes et suivant des horaires différents, y compris les personnes de 55 à 75 ans selon leurs désirs, leurs aptitudes et les contraintes de la production.

Une telle vision du futur est-elle absurde, inconcevable, inconvenante ? Si tel était le cas, j'aurais quelque peine à imaginer que puisse être prolongée l'activité professionnelle des personnes âgées hormis, sans nul doute, de celles peu nombreuses dont les compétences et les qualités sont si rares qu'on ne saurait s'en passer.

Une chose, à mes yeux, toutefois est certaine : l'illusion que l'on entretient quant à un retour prochain au plein emploi au sens traditionnel du terme et la résistance vis-à-vis des changements qui s'imposent dans notre organisation économique et sociale risquent, si l'on n'y prend garde, de se traduire à long terme, du seul fait du vieillissement démographique, par une faillite de notre système de protection sociale, à moins que d'ici

là, sous une forme que j'espère pacifique, les exclus du monde du travail, subissant seuls les conséquences de la nécessaire flexibilité de l'outil de production, ne s'érigent contre la précarité de leur statut qui ne peut au demeurant que se détériorer et imposent en quelque sorte un nouveau contrat social.

Une fois de plus — si la perspective ici esquissée s'avérait exacte — on ne pourra que déplorer les méfaits d'une gestion à courte vue, la crispation des acteurs sur les schémas dépassés, le défaut d'anticipation, l'incapacité de nos sociétés à se transformer en douceur avant que n'éclatent éventuellement des conflits dont les conséquences pourraient être aussi dramatiques au plan économique qu'au plan social.

Hugues de Jouvenel

PROJET

HIVER
1992-93

232

ATTENTION CORRUPTION !

La corruption semble s'étendre. Pour quelles raisons ? Qui en sont les victimes ? Dans quels domaines sévit-elle et sous quelles formes ? Comment est-elle réprimée ? Que peuvent les responsables économiques pour s'y opposer ?

Loin du sensationnel médiatique, PROJET aborde cette question brûlante sans indulgence ni catastrophisme, avec :

Bernard Auberger, Jean-François Bayart, Alain Cotta, Yves Mény, et huit autres experts.

Ce numéro (128 p.) : 60 F - étr. : 67 F

En vente dans les grandes librairies

PROJET • 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - ☎ (1) 44 39 48 48

Minitel : 36 15 SJ*PROJET

Le chômage et le partage du travail

Jean Saint-Geours ¹

Si Jean Saint-Geours s'est toujours intéressé aux relations entre la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie, aussi bien du travailleur (l'emploi) que du consommateur, il fut sans doute aussi l'un des premiers, au sein des instances gouvernementales françaises, à plaider en faveur de la réduction du temps de travail et du partage de l'emploi en liant toutefois étroitement ces mesures aux autres facteurs déterminant la compétitivité de l'économie.

Conseiller auprès du Premier ministre Pierre Mauroy en 1981 et 1982, chargé de la « Mission nationale de lutte pour l'emploi » et grand artisan alors de la mise en œuvre des « contrats de solidarité », il dresse ici un bilan sans complaisance de la politique qui fut menée, mais surtout en tire deux enseignements majeurs qui, à l'heure où le Gouvernement français à nouveau affiche la réduction du temps de travail parmi ses priorités, sont particulièrement importants.

Évitons, nous dit-il, d'imposer des mesures uniformes qui tendent plutôt à bloquer le processus d'adaptation devant être respectueux de la diversité des situations, de procéder par voie de dispositions générales en un domaine qui doit relever prioritairement de négociations et de contrats prenant en compte l'ensemble des facteurs économiques, technologiques, sociaux, voire culturels, spécifiques à chaque profession, à chaque secteur, sinon à chaque établissement et porter sur l'aménagement du temps de travail dans toutes ses dimensions.

Venant ainsi appuyer le message essentiel du numéro spécial que nous avons consacré à la réduction et à l'aménagement du temps de travail ², ne nous laisse-t-il pas aussi entendre — sans doute ne souscrit-il pas à cette interprétation — que la croissance économique à elle seule ne saurait endiguer « la montée inéluctable du chômage », et qu'un nouveau contrat social, par de multiples négociations décentralisées, est à inventer, exigeant des partenaires économiques et sociaux une révision parfois fondamentale de leurs positions ?

H.J.

1. Président de la Commission des Opérations de Bourse, Vice-Président de Futuribles International.

2. Revue *Futuribles*, numéro spécial sur « Les tendances et les enjeux de la réduction et de l'aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés », n° 165-166, mai-juin 1992.

Ainsi que l'a souligné le récent numéro spécial de la revue *Futuribles* consacré à la réduction et à l'aménagement du temps de travail, la montée inéluctable du chômage conduit à se poser à nouveau la question de l'organisation du temps de travail sinon, même, de l'aménagement de la vie active.

Il y a dix ans, conseiller du Premier ministre, et responsable la Mission nationale de lutte pour l'emploi, je m'efforçais d'empêcher que le nombre des demandeurs d'emploi ne franchît la crête des deux millions. Notre action procédait de deux hypothèses. La première, de caractère économique, donnait crédit à toutes les prévisions qui étaient faites alors par les économistes : l'économie mondiale et l'économie française allaient connaître une croissance substantielle et soutenue ; ce mouvement constituerait le meilleur « traitement économique » du chômage. La deuxième hypothèse relevait d'un « traitement social » du chômage (dans la ligne des efforts faits par les précédents gouvernements — et notamment la préretraite de Raymond Barre et le régime des stages-formation) et reposait sur les *contrats de solidarité*. Il s'agissait d'une de ces formules contractuelles chères à Pierre Mendès-France, consistant à inciter les entreprises à dégager du personnel au-delà d'un certain âge et à diminuer les horaires, en créant des emplois en contrepartie. Comme chacun le sait, cette politique n'a eu qu'un succès limité. La raison essentielle en est que la croissance économique prévue n'a pas été au rendez-vous. D'autre part, le dégageant de main-d'œuvre et la diminution d'horaires n'ont pas été conçus en termes d'organisation du travail, mais, en termes, beaucoup plus formels, d'obtention de « résultats sociaux ». A cet égard, la réduction uniforme à 39

heures de la durée légale du travail est venue décourager les projets contractuels et spécifiques de réduction ordonnée de la durée du travail, en rapport avec les autres éléments de l'organisation du processus de production.

Entre 1984 et 1991, le volume du Produit Intérieur Brut comme le revenu disponible brut réel ont augmenté de 20 %. Pourtant, nous approchons aujourd'hui de la crête des 3 millions de chômeurs. Ni le traitement économique opéré par la croissance des années 84 à 89, ni le traitement social du chômage, pourtant enrichi, multiplié, diversifié par les aides de l'Etat (en relation avec les entreprises), ni les efforts de formation n'y ont fait. Sans doute peut-on se féliciter de ce que l'aspect formation ait pris progressivement le pas sur la réduction ou le partage du travail. Il demeure que les effets, aussi bien du traitement économique que du traitement social du chômage, sont fort insuffisants pour retourner la tendance.

L'adaptation dans la diversité

Quelles réflexions puis-je présenter sur cette série d'expériences, celle que j'ai eue la responsabilité de conduire en 1982, et celles qui ont suivi et auxquelles je me suis bien évidemment intéressé ? Je crois, en premier lieu, que, de tous les aspects de la question, le processus de croissance économique, l'augmentation de la compétence des hommes et des femmes, leur aptitude à bien travailler en fonction des besoins de l'économie, l'approche par le temps de travail, les différentes manières de l'aménager... il ressort un principe normatif commun : il faut adapter l'outil technique et humain

à des conditions diverses qui existent dans des structures de production elles-mêmes diverses. *Adaptation dans la diversité, telle est l'orientation à retenir.*

La croissance économique, socle du traitement économique du chômage, est engendrée et entretenue par des investissements de types divers, une modification continue des processus de production et de l'ordre des produits, enfin, en conséquence, une évolution nécessaire des compétences, des aptitudes. Par exemple, l'informatisation de tous les modes de production (en donnant au mot production le sens le plus large) détruit des emplois et en crée en même temps. Elle fait bourgeonner à la fois l'offre et la demande de produits et de services. Il y a une heureuse synergie entre la dynamique de modernisation et le développement de nouvelles aspirations, entre la créativité et les désirs.

Pour ce qui concerne la formation, il convient de combler deux écarts. Le premier est entre l'école et l'emploi. Nous nous sommes bien aperçus en 1981-1982 — et je pense aux efforts de Bertrand Schwartz — qu'il fallait dans beaucoup de cas établir un pont par un complément de formation concret entre l'école et l'emploi, entre l'école et la capacité à occuper un poste de travail. Le deuxième écart existe fréquemment entre l'enseignement et l'entreprise, la manière dont les choses sont abordées à l'école et celle par laquelle l'entreprise impose un cadre de normes et d'aptitudes aux intéressés.

Les processus de coopération en matière de formation comme les initiatives prises pour aménager le temps de travail, doivent se faire au niveau de l'entreprise, en laissant la liberté contractuelle aux salariés de l'entreprise et au patron. Bien entendu, les syndicats peuvent interve-

nir, mais ils ont prouvé souvent qu'ils agissaient selon des principes idéologiques ou selon des présupposés nationaux inadaptés. Il faudrait trouver le moyen de leur enseigner à participer de manière réaliste à cette construction contractuelle, plutôt qu'à déverser sur l'entreprise des thèmes ou des mythes nationaux. Et ce, sous la surveillance de l'inspection du travail qu'il conviendrait également de former à cette fin. Non pas pour viser tel objectif de réduction du temps de travail ou d'embauches à tout prix, mais un objectif très général d'organisation du travail en fonction d'une optimisation du processus de production et d'une augmentation de l'emploi.

Pour une politique globale de type contractuel

Nous aboutissons ainsi à formuler un principe central, que j'avais déjà aperçu en 1982 lorsque j'avais été mis en présence d'efforts particuliers faits dans des entreprises (par exemple chez Kronenbourg ou chez Legrand) : traiter, dans l'entreprise, contractuellement, sous des surveillances « préformées », le problème du temps et du partage du travail comme *une question d'organisation technique et culturelle* mettant en cause les conditions d'utilisation de l'équipement, l'utilisation des moyens électroniques et télématiques, les horaires — avec un souci de très grande flexibilité —, les salaires, en s'efforçant de distinguer les salaires fixes et les salaires qui intéressent les agents de l'entreprise à la productivité, l'emploi, c'est-à-dire le quantum de départs que l'on peut éviter ou d'emplois que l'on peut créer, et enfin, bien entendu, la formation sur le tas ou

en relation avec l'enseignement technique. Dans cet esprit, on s'attachera à réaliser un bon équilibre, dans l'aménagement des débauchages et des embauches, entre le souci de profiter des compétences les plus modernes, l'opportunité d'arrêter l'activité de ceux qui peuvent faire obstacle aux modernisations rapides sans pour autant, cependant, perdre le savoir et l'expérience des agents chevronnés.

Car on doit élargir le problème au-delà de la considération du temps de travail et s'attacher à étudier et mettre en œuvre la gestion du temps sur la longueur de la vie d'un homme. On s'attachera dès lors à la formation des gens tout au long de l'existence, au moins jusqu'à la retraite, et même encore au-delà. Des efforts ont été faits ces dernières années en ce sens, mais on peut aller beaucoup plus loin, compte tenu des souplesses que nous donnent l'informatique et les délocalisations qu'elle entraîne. Il est cependant souhaitable d'aménager la retraite selon les activités.

En 1981, nous avons proposé, à la place de l'abaissement de la retraite à 60 ans, d'accorder la retraite au bout de 40 ans de règlements de cotisations retraite. Pour des raisons de symbolisme politique, et bien que le Premier ministre en comprit tout à fait l'intérêt, ce projet a été recalé au bénéfice de l'abaissement de la retraite à 60 ans, formule véritablement intempestive. La retraite au bout de 40 annuités avait l'avantage d'être adaptée à la vie, à la formation et à la pénibilité du travail. Un jeune qui entrait dans la vie active à 15 ans pouvait en sortir à 55. Quelqu'un (un avocat, un médecin, par exemple) qui ne commençait sa vie active qu'après 25 ans en sortait assez naturellement à 65. Il y avait donc une modulation en fonction de la diversité des situations. Il est dommage que l'on n'ait pas fait cette réforme. Il en est peut-être encore temps. A contrario, il est absurde de penser à tous ces problèmes en termes de réduction uniforme, de solutions que je n'hésite pas à appeler démagogiques.

*Séminaire d'introduction
à la démarche prospective
Tendances et défis à l'horizon 2010
en Europe de l'Ouest*

animé par Hugues de Jouvenel

Futuribles International

Paris, 9-10 février 1993

Renseignements, inscriptions : Laurence Faupin
Futuribles International, 55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07.
Tél. : (1) 42.22.63.10 • Fax : (1) 42.22.65.54.

La presse menacée d'excellence ?

Bernard Ollivier

« La société de communication » si souvent chantée — il est vrai de moins en moins depuis quelques années — serait-elle finalement celle de l'isolement, et l'ère du village global qu'annonçait MacLuhan, celle du repli, chacun en sa niche, le zapping mis à part ?

Vaste sujet que l'essor des supports de communication et la pauvreté de leur contenu, que l'atomisation sociale et la régression des échanges autres que marchands, que l'absence de véritables débats collectifs... On en fait volontiers reproche à la classe politique qui, dit-on, ne traite pas des vrais problèmes de l'existence. Mais sans doute ne s'interroge-t-on pas assez sur le rôle que jouent en l'espèce les médias.

L'article de B. Ollivier n'a pas la prétention de traiter de tout cela puisque, délibérément, il se borne à soulever la question de l'aptitude de la presse écrite à « coller » aux réalités, et finalement à jouer fidèlement le rôle de miroir et de médiation qui jadis lui revenait.

Pour B. Ollivier, les processus de sélection des journalistes entraînent un double danger : celui de la production d'une « élite » sans contact avec la « base » et celle d'une uniformisation de la pensée gommant la diversité des opinions pourtant longtemps considérée comme le meilleur gage et l'heureux apanage des sociétés démocratiques.

Sans vouloir outrepasser la pensée de l'auteur, ne met-il pas le doigt — en partant d'une enquête modeste et limitée — sur un fait porteur d'avenir qui n'est pas propre à la presse et mérite réflexion ?

H.J.

« Le niveau monte » pourraient raisonnablement penser en se frottant les mains les responsables des écoles de journalisme en France. Cela, au contraire, les inquiète, et ils ne sont pas les seuls. Le niveau monte même tellement qu'il pourrait dans un avenir plus ou moins proche poser des problèmes nouveaux à un secteur qui pourtant n'en manque pas.

En panne de crédibilité, confrontée à des problèmes de déontologie fondamentaux, menacée économiquement par la baisse régulière des recettes publicitaires, la presse française va-t-elle souffrir dans l'avenir d'un niveau de recrutement trop brillant ?

Autrefois, c'est-à-dire avant la dernière guerre mondiale, les journalistes étaient formés « sur le tas ». Quant au niveau de recrutement, il était souvent bas. Prompts à se brocarder eux-mêmes, les journalistes n'affirmaient-ils pas qu'on arrivait dans ce métier quand on avait raté tout le reste ?

Aujourd'hui, il en va autrement.

Dès avant la guerre, une école de journalisme était créée dans le cadre de l'université catholique de Lille : l'École supérieure de journalisme (ESJ), la doyenne du genre. Elle avait alors pour vocation de fournir à la presse catholique les rédacteurs dont celle-ci avait besoin. L'école a depuis dépassé cette spécificité.

Après la libération, le Centre de formation des journalistes (CFJ) ouvrait ses portes rue du Louvre. Il était créé paritairement par les journalistes et les directeurs de journaux. Son objectif était de

former (par des cours du soir) pour une presse qui était alors diverse et nombreuse, les journalistes venus de la résistance et que la guerre avait empêchés de mener des études à leur terme. Aujourd'hui, l'école, outre sa tâche traditionnelle de formation d'une cinquantaine de jeunes journalistes par an, a créé une filière de formation permanente, le CPJ, qui reçoit plusieurs milliers de stagiaires chaque année. Elle a également créé une annexe à Montpellier.

Plus récemment, des universités suivant l'exemple américain, ont ouvert des cours spécialisés. Le Centre Universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de Strasbourg est aujourd'hui l'une des quatre « grandes » écoles de journalisme en France, tout comme l'IUT Michel de Montaigne de Bordeaux. D'autres écoles encore se sont créées, qui dispensent un enseignement de qualité. C'est le cas par exemple à Marseille.

Un métier qui fait rêver

Cet effort de formation est couronné de succès. Dans une étude récente, la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) constate¹ que sur trois plans au moins les changements sont nets. La presse française parmi les 26 614 journalistes qui ont obtenu leur timbre professionnel en 1990 compte, depuis 1986, davantage de femmes, de jeunes et de diplômés.

Depuis une dizaine d'années, la profession de journalistes n'a pas quitté le « hit

1. « Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession ». — La Documentation française avec l'aide du Service juridique et technique de l'information (SJTI).

parade » des douze métiers ² qui font rêver les Français.

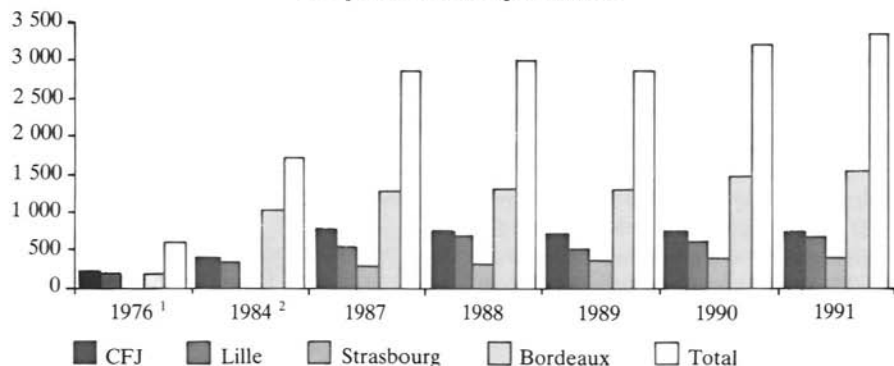
Plus récemment et singulièrement depuis 1987, le nombre d'étudiants qui se présentent aux concours organisés par les écoles a véritablement explosé. Certaines écoles en arrivent, comme le CFJ, à organiser des « pré concours » afin d'éliminer une partie des candidats.

Bien évidemment, un tel engouement pour la profession a eu des conséquences sur le niveau de recrutement. Alors qu'après la guerre et jusqu'à la fin des années 70 aucun diplôme n'était exigé pour les élèves qui se présentaient au concours du CFJ, peu à peu, le bac, puis le Deug ont été nécessaires. En réalité, le niveau de recrutement est tel que les élèves titulaire d'un bac + 2 sont ultra minoritaires dans les promotions.

En 1988, la promotion du CFJ (Paris) comptait 85 % d'étudiants de deuxième ou troisième cycle ayant fait des études de sciences politiques, d'histoire, de lettres, de droit et de sciences économiques. En 1987, la promotion comptait un polytechnicien et une HEC, laquelle était passée entretemps par Sciences Po ! Certes, comme on le verra plus loin, le pourcentage des journalistes formés dans les écoles peut paraître modeste. Mais ce serait oublier qu'ils répondent à la totalité des besoins de la « grande presse ». Les autres journalistes sont formés sur le tas par la presse locale ou spécialisée, qui visent des publics bien définis et « ciblés ».

Dans ces conditions, ne faut-il pas se féliciter de cette augmentation de la qualité du recrutement dans les écoles de

Nombre de candidats se présentant chaque année aux concours des quatre écoles de journalisme



1. Données incomplètes. 1980 pour Lille et « années 70 » pour Bordeaux, estimations.

2. Données complètes. Bordeaux : estimation.

2. Sondage Louis Harris/VSD réalisé les 17 et 18 février, paru le 20 février 1992 dans VSD.

journalisme et donc dans les organes d'information ? De mieux en mieux formés, de plus en plus cultivés, les rédacteurs des journaux n'auront-ils pas davantage de qualités leur permettant d'écrire de meilleurs articles, mieux documentés ? L'information ne serait-elle pas en de meilleures mains après un tel tamisage ? Pourquoi faudrait-il s'inquiéter d'une élévation du niveau culturel des journalistes ?

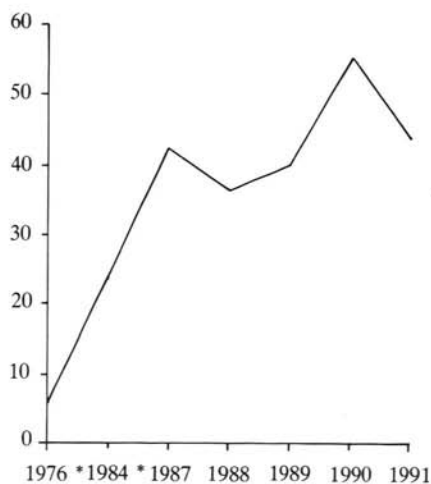
Ceux qui dénoncent depuis plusieurs années la montée du niveau de recrutement des jeunes rédacteurs se fondent sur l'idée que le monde journalistique doit refléter d'une manière aussi proche que possible la société dans laquelle nous vivons. Or la dure loi des concours contribue à uniformiser le profil des élèves sortant chaque année des écoles.

La presse uniforme

Le danger serait que, d'ici à quelques années la presse soit constituée d'un nombre de plus en plus grand de rédacteurs sortis du même « moule » : milieu aisé + sciences po + école spécialisée. Ne verrait-on pas alors une élite journalistique ne s'intéresser qu'aux problèmes que sa culture et son milieu lui dictent ? D'ores et déjà, pour des raisons purement économiques, les « cibles » des périodiques et d'un nombre de plus en plus grand de journaux quotidiens visent la frange socio-professionnelle la plus cultivée et la plus prospère. Tout y pousse : le niveau de lecture plus élevé, le pouvoir d'achat plus grand (alléchant pour les annonceurs), l'influence sociale ou politique plus forte... La presse populaire en France a terriblement régressé, laissant le champ libre à la seule télévision pour l'information du grand public.

A l'intérieur du même groupe Hersant, *France-Soir* meurt, mais le « Fig Mag » prospère.

Nombre total d'anciens sciences po
dans la population des élèves journalistes
des quatre écoles

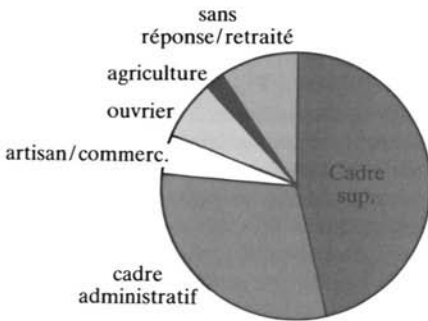


* Données incomplètes.

Le portrait-robot de l'élève-journaliste est aujourd'hui facile à esquisser : il a 22 à 23 ans, habite dans la région parisienne, est issu d'un milieu social favorisé et a de fortes chances d'avoir fait sciences po.

Le phénomène n'est pas limité à Paris. Dans les écoles de province aussi, le phénomène socio-culturel est évident. Qu'on en juge par le « camembert » du CUEJ de Strasbourg :

Profession des parents d'élèves entrés
à l'école de journalisme
de Strasbourg (CUEJ) en 1991



Certes, nous n'allons pas à notre tour caricaturer une situation qui n'est, après tout, pas généralisée. On l'a vu, un journaliste sur 15 seulement est formé dans les écoles. Ce n'est donc encore qu'une minorité. Mais c'est une minorité particulièrement agissante. Sa culture, sa formation, lui permettent de prendre les meilleures places dans les journaux les plus influents. Et c'est elle qui sera appelée, rapidement, à prendre les postes de responsabilité éditoriale et à constituer l'encadrement de demain.

La presse parisienne est déjà un phénomène élitiste en soi. Seuls les provinciaux fortunés ont les moyens de s'acheter un deuxième journal quotidien. Et depuis François Villon, l'idée prévaut qu'il « n'est bon bec que de Paris ».

L'écrit et le vécu

Sans recourir à des images par trop simplificatrice, on peut dire qu'un élève

ayant brillamment passé tous les filtres du système s'estimera tout naturellement désigné pour travailler dans un journal « haut de gamme », comme *Le Monde*. Mais la presse française n'est pas *Le Monde*. Elle est et doit rester diverse. Le pourra-t-elle si le phénomène actuel devait se poursuivre ?

Si, dans les banlieues, les jeunes s'agitent et attirent sur eux les feux de l'actualité en brûlant quelques voitures ou en « cassant » quelques supermarchés, n'est-ce pas parce que la rupture est d'ores et déjà consommée au quotidien entre cette jeunesse là et la presse en général, qu'elle soit écrite, parlée ou télévisée ? Et que le seul moyen de communiquer pour elle passe désormais par l'épreuve violente pour retomber dès que l'incendie est éteint ?

Si cette jeunesse défavorisée regarde parfois l'information télévisée, l'image qu'elle y voit est fort éloignée de sa vie quotidienne. Pour le reste, l'évolution culturelle, le prix des journaux et leur contenu qui stipule souvent une culture générale moyenne ou supérieure ont éloigné ces jeunes de la presse écrite d'information générale.

Les bons esprits qui se scandalisent de la vogue des émissions de « reality show » (émission mettant en scène des gens dans leur vie quotidienne) pourraient peut-être méditer cet engouement pour un public qui, malgré tout, se reconnaît à travers les Français moyens qu'on lui présente dans ces émissions, ce qui n'est pas toujours le cas pour le journal télévisé.

Le remède n'est pas évident. Faudra-t-il, comme à l'ENA, que les écoles de journalisme recrutent à plusieurs niveaux, constituent des « tranches » sociologiques plutôt que de poursuivre la course

aux diplômés qu'elles avaient engagée à la fin des années 70 ?

D'ores et déjà, certaines écoles cherchent des solutions au problème. Dans la promotion entrée au CFJ en 1989, 70 % des élèves étaient originaires de la région parisienne. Ils ne sont plus que 40 % dans la promotion entrée à l'école en 1991. L'école a ouvert des centres d'examen décentralisés à Rennes, Lyon, Montpellier et Bordeaux afin d'offrir leur chance aux candidats provinciaux. Difficile à dire si le changement est dû uniquement à cette démarche ou à un hasard statistique. Il faudra attendre pour le vérifier. Mais la rentrée 1992-1993 ne semble pas, bien au contraire, confirmer une inversion de la tendance. Sur 45 élèves admis en première année, 26 étaient des « Sciences Po », soit près de 58 % de la promotion.

La solution trouvée par la FEMIS, l'école française du cinéma, assaillie elle aussi par les bêtes à concours est peut-

être un bon exemple. Jean-Claude Carrière, son président précise qu'à côté de l'examen somme toute classique « nous ouvrons davantage les études à des non-diplômés, choisis sur dossier pour leurs dons, leurs motivations ».

Reste en outre que l'engouement qui a saisi les jeunes Français pour les métiers de la communication n'est peut-être que passager. Dans les lettres de motivation qui accompagnent leurs dossiers de candidature, les gratte-papier potentiels dépeignent le métier de rédacteur comme un véritable mythe, fort éloigné de la réalité quotidienne du journalisme tel qu'on le pratique.

L'élite de la jeunesse française qui se dirigeait traditionnellement vers les grandes fonctions administratives via l'ENA, puis vers les métiers de la communication³ tournera-t-elle ses regards vers un autre horizon, ou bien va-t-on à moyen terme faire des journaux par la NAP⁴ pour la NAP ?

3. D'autant que les jeunes gens sortis des écoles trouvent maintenant des difficultés à s'insérer (voir l'article, dans le *Nouvel Observateur* du 14 mai 1992, « Les journalistes s'accrochent aux branches »).

4. On désigne ainsi la jeunesse dorée de « Neuilly, Auteuil, Passy ».

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

L'Europe dépendante

« L'énergie est la plus grande fragilité de l'Europe », déclarait récemment Antonio Cardoso e Cunha, commissaire européen responsable de l'énergie. Malheureusement, cette fragilité a plutôt tendance à s'accroître, comme le montrent les statistiques publiées début mai par Eurostat. En 1991, les importations nettes de la Communauté (importations moins exportations) ont représenté 50 % de la consommation d'énergie, soit un peu plus qu'en 1990 49,8 %, et encore plus qu'en 1989 48,8 %.

En 1991, la consommation totale a augmenté de 1,6 % (3,6 % si l'on exclut l'Allemagne de l'Est), alors que la production d'énergie de la Communauté a diminué de 1 % par rapport à l'année précédente. Rien d'étonnant donc à ce que les importations nettes, qui avaient déjà augmenté en 1990, se soient encore accrues de 5,4 % en 1991.

La Communauté, dont les principales productions énergétiques sont l'électricité nucléaire (25,8 % du total), le gaz naturel (23,1 %) et la houille (19,1 %), consomme avant tout du pétrole : le « brut », qui ne représente que 18,6 % de la production, atteint 43,4 % de la consommation. Le pétrole importé équivaut à plus des deux tiers des importations totales d'énergie de la Communauté et il se taille une part de 35,8 % de la consommation totale — une proportion qui n'a guère varié au cours des trois dernières années.

Ces dernières années, les importations de pétrole ont augmenté, mais les importations de gaz naturel se sont également accrues et celles de charbon, plus encore. Depuis 1989, la production communautaire de houille et celle de pétrole ont diminué. En revanche, la production d'électricité nucléaire augmente, quoique plus lentement qu'auparavant, et surtout le gaz naturel et les sources renouvelables progressent — de plus de 9 % en 1991. Toutefois, les énergies renouvelables — hydro-électricité, solaire, éolienne, biomasse notamment — n'ont représenté l'an dernier que 2,9 % de la production communautaire.

Entre les Douze, les contrastes apparaissent toujours aussi saisissants : alors que le Luxembourg dépend de l'extérieur — y compris d'autres pays de la Communauté — pour 98 % de son approvisionnement en énergie, et le Portugal pour 95 %, cette dépendance dépasse à peine 5 % au Royaume-Uni et n'atteint pas 20 % aux Pays-Bas.

Source : Eurofocus, 18/92.

Niveaux de vie dans le monde

Dans son rapport sur « Les indicateurs sociaux du développement en 1991-1992 » publié début septembre, la Banque Mondiale dresse un panorama des performances comparées du développement pour l'ensemble des pays de la planète.

Ayant eu l'heureuse idée de se référer à l'évolution observée sur longue période, les auteurs font ressortir que, dans la plupart des pays, le niveau de vie s'est sensiblement amélioré au cours des vingt-cinq dernières années. Mais l'analyse par pays, voire par régions, révèle combien le développement a été inégal d'une zone géographique à l'autre (comme sans doute il l'a été d'un individu à l'autre).

Loin de s'améliorer, le niveau de vie — mesuré en produit national brut par tête — s'est réduit dans au moins 17 pays d'Afrique sub-saharienne : celui de l'Ouganda baissant par exemple de 2,4 % par an, celui du Nigéria — le pays le plus peuplé d'Afrique avec 115 millions d'habitants — passant de 400 dollars par tête dans les années 1970 à... 290 dollars en 1990.

Inversement, c'est dans les pays d'Asie du Sud-Est que la croissance par tête a été la plus forte, s'élevant à 5,3 % par an alors que la population n'augmentait que de 1,9 % l'an. Au premier rang figure la Corée où le PNB par habitant est passé de 580 dollars en 1970 à 5 400 dollars en 1990.

Certes toute l'Afrique noire n'a pas enregistré le même recul puisque, par exemple, le Botswana, dopé par une manne diamantaire intelligemment gérée, a vu le niveau de vie de ses habitants passer de 350 dollars par tête à 2 040. Au demeurant, bien que les données fassent hélas défaut, il est probable que le Cambodge, le Vietnam et le Laos sont loin d'avoir enregistré des performances aussi brillantes que la Corée.

On connaît les limites liées aux évaluations faites à la seule aune du PNB par tête. Il est donc heureux que la Banque Mondiale, comme beaucoup d'autres organisations internationales le font désor-

mais (voir notamment le Rapport du PNUD sur « Le développement humain dans le monde »), se soit attachée à fournir des données concernant un certain nombre d'autres indicateurs tels que les importations de céréales, les rations alimentaires et caloriques par habitant, la consommation d'énergie, la longueur des routes ou encore l'accès aux soins et à l'éducation.

Force toutefois est d'observer que dans bien des cas les données manquent ou sont sujettes à caution et que, se référant aux dites données lorsque par chance elles existent, elles viennent plutôt confirmer qu'infirmes les performances très inégales des pays en développement.

Source : Banque Mondiale.

Les centenaires en France...

En 40 ans, le nombre des centenaires en France a été multiplié par 20. Ils sont aujourd'hui 4 000. La Fondation IPSEN leur a consacré une vaste étude dont l'objectif est de mieux les connaître et de percer le secret de leur longévité. La population des centenaires se compose essentiellement de femmes (87,7 %), celles-ci détenant d'ailleurs le record de longévité, 115 ans contre 106 pour le doyen. Issus de parents également « longévives », ils sont en bon état général ; les hommes étant plus autonomes que les femmes.

Si 87 % d'entre eux ont convolé en justes noces, 84 % sont aujourd'hui veufs ou veuves... Plus de la moitié des centenaires résident en collectivité. Leur entourage proche est composé dans 60 % des cas d'un membre de leur famille et dans 36 % des cas d'un professionnel de la santé.

C'est en Creuse et dans l'Ariège que l'on rencontre le plus grand nombre de centenaires. Une aptitude à bien vieillir qu'il faut mettre, selon les intéressés eux-mêmes, au crédit du travail, d'une vie régulière sans excès ni privations, d'une volonté de vivre et d'agir, d'une grande confiance en soi, d'une disponibilité à l'avenir, d'une adaptation aux changements et d'une acceptation des bonheurs et malheurs de la vie...

Source : AGIRC, mars 1992.

... et aux USA

Selon une récente enquête publiée par le magazine *Newsweek*, on a recensé près de 36 000 centenaires aux Etats-Unis en 1990, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 1980. A ce rythme de croissance il pourrait bien y en avoir un million en 2080. Ces chiffres sont sujets à caution. En 1970, 106 000 Américains s'étaient déclarés centenaires mais du fait d'une confusion entre deux cases à remplir.

Le Bureau de la sécurité sociale ne compte que 32 000 centenaires dans ses fichiers et, parmi eux, figurent des vieillards de 150 ans. Aucune vérification toutefois n'a été faite pour préciser l'année de naissance des personnes âgées de 65 ans lors de la création de la sécurité sociale, il y a 40 ans. Ainsi une enquête faite en 1990 a identifié 84 « centenaires » dont le décès n'aurait pas été enregistré. Elle a permis d'économiser 1 900 000 dollars.

De plus en plus d'études sont consacrées à ces centenaires. Mais, décidément, leur nombre reste bien incertain. Le National Institute of Aging (NIA) à Bethesda annonce de son côté 50 000 centenaires aux Etats-Unis en 1990 et 100 000 en l'an

2000, ce qui, selon tous les spécialistes, est une galéjade¹.

Selon le gérontologue italien, Francesco Antonini, le taux maximum ne devrait pas excéder aujourd'hui 5 ou 6 centenaires pour cent mille habitants, ce qui donnerait pour les Etats-Unis 12 500 centenaires et pour la France 3 000, chiffre confirmé au sein de l'hexagone par un état civil qui prétend être infiniment plus fiable...

1. Cf. Bériot, Louis. — « Tous centenaires en bonne santé ? ». — *Futuribles*, n° 157, septembre 1991.

Source : *Population*, n° 4, juillet-août 1992, d'après Beck, M. ; Chideya, F. ; Graffey, B. — « American centenarians ». *Newsweek*, 4 mai 1992.

Marché européen de l'énergie

Le projet de la Commission des Communautés européennes d'ouvrir le marché intérieur de l'énergie et notamment d'autoriser l'accès de tiers aux réseaux, suscite de vives critiques de la part des entreprises du secteur. Eurelectric qui représente les intérêts des entreprises européennes d'électricité dénonce la notion d'accès des tiers aux réseaux qui serait contraire à un développement harmonieux des activités économiques et aboutirait à la création de deux marchés : l'un libre, l'autre captif. Pour Eurelectric, l'électricité ne peut être traitée comme un marché classique de voitures ou d'oranges. Si les mêmes mécanismes étaient reproduits et si la concurrence était déterminée par le choix des clients, cela reviendrait à privilégier le rôle des grands clients c'est-à-dire les grosses industries au détriment des autres. Eurelectric met en garde contre un marché trop fortement concurrentiel qui risquerait de compromettre la

sécurité d'approvisionnement en incitant les entreprises à opter pour des installations moins coûteuses mais moins fiables. Dans le secteur du gaz, les représentants d'Eurogaz sont également critiques vis-à-vis des propositions de la Commission et dénoncent le fait que leur secteur d'activité ne soit pas reconnu dans sa spécificité. La Confédération européenne des syndicats est également hostile au projet, le secteur de l'énergie étant, à ses yeux, socialement, économiquement et au niveau de la sécurité, trop sensible pour être laissé aux seules lois du marché. Les protestations sont d'autant plus énergiques que les discussions successives des ministres des Douze, eux-mêmes divisés sur ce sujet, n'ont guère fait avancer la situation. Ainsi Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'Industrie souhaiterait que la Commission renonce à son projet et principalement à l'accès des tiers aux réseaux. En fait sur les douze pays de la Communauté, seuls le Royaume-Uni, le Danemark, le Portugal et l'Irlande sont favorables à la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz en plusieurs étapes, la phase finale étant fixée pour 1996. Les autres pays renâclent et ce n'est pas fini.

Source : *Enjeux*, juillet 1992.

Brevets : le palmarès mondial

Bilan des 200 entreprises mondiales les plus performantes sur le plan technologique. L'hebdomadaire américain *Business Week* a établi un palmarès qui confirme l'omniprésence et la puissance technologique des sociétés nippones, au premier rang desquelles Toshiba. Le premier américain (Eastman Kodak) est en cinquième place, le premier européen (Philips) est au douzième rang.

C'est par une évaluation quantitative et qualitative du nombre de brevets déposés chaque année aux Etats-Unis que *Business Week* a établi cette liste. Toshiba, Hitachi, Canon et Mitsubishi Electric arrivent largement en tête, avec près de mille brevets déposés par chacun d'eux en 1991. Quant aux entreprises françaises, elles arrivent respectivement au 48^e rang (Thomson), au 67^e (Alcatel Alsthom), au 93^e (Rhône Poulenc), au 101^e (Elf Aquitaine), au 103^e (l'Oréal), au 144^e (Bull) et au 184^e (Pechiney).

Source : *Courrier International*, 20-26 août 1992.

Les expériences de serveur vocal

Au moment où les canaux de distribution se multiplient et se diversifient dans l'assurance, notamment par l'extension du nombre des points de vente en provenance de la concurrence bancaire ou postale, les assureurs n'hésitent plus à innover dans les moyens mis à la disposition de la clientèle. Tel est le cas des serveurs vocaux expérimentés actuellement par une grande mutuelle de province. 24 h sur 24 pendant toute la semaine dimanche compris, le sociétaire peut communiquer avec certains bureaux de la société sous forme d'un dialogue axé sur la reconnaissance vocale. Après avoir effectué le numéro d'appel le correspondant est pris en charge par des voix (celles de comédiens connus) qui proposent une panoplie de services : informations sur les tarifs, conseils en cas de sinistres, assurance d'un véhicule, obtention d'un document, le correspondant utilise alors les mots de reconnaissance vocale qui lui permettent d'engager le dialogue. Ceux-ci sont pour

l'instant en nombre limité du type chiffre de 1 à 9 oui, non, sommaire, guide... mais ils seront prochainement enrichis d'un vocabulaire propre à l'assurance.

Bien entendu on peut déposer un message sur ce serveur comme sur un répondeur téléphonique, ce qui permet au téléconseiller d'appeler l'intéressé à l'ouverture des bureaux.

Ce type d'automate rencontre un succès indiscutable comme en témoigne les tests de satisfaction de la clientèle.

A-t-il un avenir prometteur ? C'est tout le problème de la distribution d'un service aussi complexe que l'assurance qui certes comporte des éléments d'information simples, pouvant être facilement automatisés mais qui s'accompagne également de tout un contexte d'une autre nature lié à des comportements individuels qui ne peuvent pas l'être.

C'est là où le face à face avec les intermédiaires et notamment l'agent général reprend tous ses droits. Il n'en reste pas moins que le public est trop habitué maintenant aux instruments de décision à distance et l'offre technologique est trop pressante pour que la prestation d'assurance ne soit pas touchée à son tour par ces évolutions.

René Dessal

Europe sociale

Les juges européens donnent raison à une Allemande ayant travaillé en Angleterre et sollicitant, dans son pays, le bénéfice d'allocation-chômage.

Un salarié de la Communauté européenne a droit aux allocations-chômage dans le pays-membre où il réside, même si son dernier emploi était dans un autre pays-membre et même s'il a déjà touché une allocation-chômage dans ce dernier pays. C'est ce qu'a affirmé, dans un arrêt

rendu en juillet, la Cour de Justice de la Communauté, donnant ainsi raison à une Allemande qui s'était vu refuser en Allemagne une allocation-chômage après avoir travaillé en Angleterre.

Doris Knoch a travaillé comme lectrice de langue et de littérature allemandes à l'université de Bath, en Angleterre, durant deux années universitaires — 1982/1983 et 1983/1984. Pendant cette période, elle a cotisé à l'assurance-chômage anglaise. Son contrat de travail venu à expiration, M^{me} Knoch s'est inscrite au chômage à Bath où elle a touché des allocations en juillet et en août 1984.

Après avoir cherché en vain un nouvel emploi en Angleterre à la fin de l'été 1984, M^{me} Knoch est rentrée chez ses parents à Bruchsal, près de Karlsruhe en Allemagne. Le 19 décembre 1984, elle s'est inscrite au chômage à Karlsruhe et elle a demandé une allocation-chômage à l'Office fédéral allemand pour l'emploi, qui a refusé. Motif : M^{me} Knoch n'avait pas cotisé assez longtemps — sous-entendu, en Allemagne — pour y avoir droit ; l'Office allemand pour l'emploi ne voulait pas prendre en compte les périodes de cotisation en Angleterre.

M^{me} Knoch s'est adressée au tribunal social local allemand, qui, en janvier 1987, a annulé la décision négative de l'Office pour l'emploi. Ce dernier a fait appel et a, à nouveau, perdu, cette fois devant le tribunal social régional, en août 1988. L'Office pour l'emploi a encore insisté et il a saisi le tribunal social fédéral, qui s'est tourné vers les juges européens pour savoir comment interpréter les règles communautaires.

La Cour européenne a donné une interprétation favorable à M^{me} Knoch, en soulignant que la « loi européenne » applicable à son cas était destinée à « assurer au travailleur migrant le bénéfice des

prestations de chômage dans les conditions les plus favorables à la recherche d'un nouvel emploi ».

Source : *Eurofocus*, 27/92.

Fribourg : la victoire des transports en commun

Jamais, de mémoire d'usager, on n'avait vu les transports en commun de Fribourg (RFA) et de ses environs à ce point bondés. Les trains desservant la région sont pris d'assaut, occupés parfois à 190 % de leurs capacités, et les tramways de la ville ont enregistré en quelques mois une hausse moyenne de fréquentation de 20 %. La raison de cette affluence ? L'instauration, depuis le 1^{er} septembre 1991, d'une « carte régionale » des transports en commun. Pour 49 DM par mois (165 francs) ou 490 DM par an (1 650 francs), les 600 000 habitants de cette zone urbaine qui s'étend entre le Rhin et la Forêt noire peuvent utiliser à volonté tramways, trains et autobus.

Ce « cadeau » à l'usager, qui coûte 15 millions de DM sur trois ans à la ville, au canton et au Land de Bade-Wurtemberg, a pour objectif d'inciter les habitants à délaïsser leurs voitures, dont le surnombre pose d'inextricables problèmes à l'agglomération. Pari tenu : la circulation a sensiblement baissé à Fribourg, de sorte que les promoteurs de ce système s'interrogent publiquement sur l'opportunité de l'étendre à l'ensemble de l'Allemagne, voire à l'Europe. En attendant, d'autres villes pourraient s'inspirer du modèle fribourgeois. Hambourg, par exemple, dont le dispositif d'incitation aux usagers s'avère trop complexe pour être efficace : plus de cent tarifs, fixés en fonction du jour, de l'heure, des distances, de l'âge... Or le

système de Fribourg fonctionne justement grâce à sa simplicité. Un tarif bas et unique, estiment les autorités, voilà de quoi convaincre les voyageurs les plus réticents à négliger leur voiture.

Source : *La dépêche de l'environnement*, n° 18, 19 mai 1992.

Ecologie-économie : la réconciliation ?

Les Français ont découvert que leur pays devenait « une poubelle de l'Europe »... et du monde. Dans un premier temps, Brice Lalonde et Ségolène Royal ont pu concilier responsabilités ministérielles et convictions écologiques : coup d'arrêt aux importations allemandes, haro sur les décharges suspectes, action concertée avec l'Allemagne au sein de la CEE. Mais très vite le débat a basculé. Les municipalités renâclent à abandonner une source non négligeable de redevances, les entreprises mettent en avant les performances de l'industrie française de l'environnement, les Pouvoirs publics, entre deux chaises, sont à la fois juge et partie puisque la France est championne mondiale du retraitement des déchets nucléaires. L'écologie, vieille ennemie d'un mode de production générateur de déchets, et aujourd'hui à l'origine d'une industrie florissante, celle du retraitement et mieux, du développement de technologies propres. Elle constitue cependant aussi une nouvelle contrainte (les pétroliers prévoient de déboursier 190 milliards de francs¹ au cours des prochaines années pour réduire leurs nuisances) et subséquentment un formidable marché pour les consultants appelés partout à des fonctions d'audit...

1. *Enjeux du monde*, n° 6, octobre 1992, pp. 42-43.

Lutter contre les emballages

D'ici à l'an 2000, dans moins de 8 ans, 75 % des emballages actuellement mis en décharge devront être recyclés. Partant du principe qu'il vaut mieux agir que subir, les grands distributeurs et les producteurs de produits grand public vont, en France, tenter d'anticiper le puissant courant écologique qui va modifier la consommation en profondeur.

Ils sont en effet peu soucieux de se voir appliquer en France une réglementation du même type que l'ordonnance Topfer. Celle-ci oblige les fabricants, outre-Rhin, à ne mettre sur le marché que des produits dont l'ensemble (contenu et emballage) est recyclable. Ceci est bien sûr valable pour les produits importés. Avec bon sens, les grands industriels, traditionnellement montrés du doigt, se sont dit qu'à tout prendre, et puisque la législation allemande les oblige à modifier leurs emballages, il était bon d'en faire profiter tout le monde. C'est pourquoi Atochem, L'Oréal, BSN, Péchiney mais aussi Procter & Gamble, Eastmen Chemical et bien d'autres se sont regroupés dans l'European Recycling and Recovery Association (Erra).

Ils amorcent des opérations conjuguées avec les grands distributeurs comme « le juste tri » mené fin septembre et début octobre dans la communauté urbaine de Dunkerque. Les hypermarchés Cora, Carrefour et Auchan ont organisé des jeux visant à éduquer leurs consommateurs.

Dans les années qui viennent, la nouvelle obligation de recyclage des emballages va profondément modifier le paysage des linéaires de supermarchés et la politique de conditionnement des produits. Pourquoi en effet un fabricant investirait-il des sommes importantes dans la présen-

tation d'un emballage de dentifrice si le client doit en effet le jeter juste après la caisse du supermarché ? Et le client lui-même ne tirera-t-il pas la conclusion qu'entre deux produits, celui qui lui évite de faire cette opération mérite son intérêt ?

Compétitivité US

Pas de panique, les Etats-Unis devraient retrouver leur compétitivité perdue et rééquilibrer leur balance commerciale mais à plusieurs conditions indique Stephen D. Cohen, un spécialiste des relations internationales.

Il cite quelques chiffres encourageants : Le déficit du commerce US a « remonté » de 152 milliards de \$ en 1971 à 101 milliards en 1990. A l'inverse, la compétitivité américaine doit être examinée au regard de ce qu'elle importe (pétrole ou marchandises à petit apport technologique) et de ce qu'elle exporte. Les exportations de matériels high tech, si elles avaient baissé au milieu des années 80 ont remonté spectaculairement en atteignant respectivement 27 et 34 milliards de dollars en 1989 et 1990. Enfin dernier élément encourageant pour l'auteur : le ministère du commerce ignore la production des multinationales américaines à l'étranger. Si elle devait être ajoutée à la production nationale, cela représenterait 620 milliards de dollars à ajouter à l'exportation américaine en 1989, ce qui rendrait très largement positive la balance du commerce (l'auteur ne suggère pas de retirer des chiffres américains les produits fabriqués par des sociétés étrangères à l'intérieur du territoire américain).

Pour parvenir à retrouver la compétitivité américaine, S.D. Cohen met quelques conditions drastiques (qu'il ne chif-

fre pas, hélas) et qui auraient pour conséquence une baisse relative du niveau de vie des Américains et une stagnation des dépenses de santé :

- a) coupes claires dans le budget fédéral et augmentation des impôts ;
- b) financement par le gouvernement de recherches industrielles pré-compétitives ;
- c) renforcement des lois anti-truts ;
- d) effort particulier en matière d'éducation et notamment dans les mathématiques et les sciences.

Source : Cohen, Stephen D. — *The state of Global US competitiveness.*

La santé mentale en 2010

Selon un rapport du « Steering Committee on Future Health Scenarios », entre un sixième et un quart des Néerlandais souffrent déjà de maladies mentales plus ou moins graves principalement imputables au vieillissement démographique et à la marginalisation de certains groupes sociaux. Les mêmes causes risquent d'engendrer les mêmes effets, il est intéressant d'examiner les prévisions établies à l'horizon 2000 pour les Pays-Bas sachant :

- que le vieillissement démographique constitue une tendance lourde irréversible pour tous les pays industrialisés ;
- qu'une incertitude malgré tout plus grande réside sur l'évolution des populations défavorisées dont le nombre (et

d'ailleurs la définition) varie sensiblement d'un pays à l'autre et dont le sort de toute évidence peut évoluer dans des directions fort différentes à l'horizon 2000.

L'étude menée aux Pays-Bas rend compte de l'évolution observée au cours de la dernière décennie et rapporte les prévisions élaborées à l'horizon 2000. Les données essentielles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

En dépit d'une certaine incertitude quant aux gains d'espérance de vie, il n'est guère difficile de savoir aujourd'hui quel sera le nombre de personnes dans les groupes d'âges élevés à l'horizon 2000 dans les pays industrialisés. Selon l'étude menée aux Pays-Bas, le nombre de personnes âgées atteintes de démence sénile passerait de 100 000 en 1990 à 150 000 en l'an 2000, 60 % d'entre elles ayant 80 ans et plus. Ce chiffre ne peut qu'inquiéter sachant que le nombre de personnes âgées croîtra encore plus rapidement au tournant du siècle avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations nombreuses nées durant la période du baby-boom. Nul ne peut aujourd'hui prévoir quelle sera la proportion de personnes âgées et très âgées effectivement atteintes de démence sénile ou d'autres problèmes mentaux tels que la maladie d'Alzheimer, mais il est bien certain que les taux de croissance des maladies mentales — étroitement liés au vieillissement et au recul de l'âge du décès — risquent de croître à un rythme très important sans

Pays-Bas	1980	1990	2000
Nombre de personnes en traitement au 1 ^{er} janvier	186 000	274 000	405 000
Nombre de personnes en traitement pour 1 000 habitants	13,2	18,4	25,8
Coût de la prise en charge des malades en millions de florins valeur constante	4 000	5 000	6 100

que pour autant l'on entrevoit à moyen terme de thérapies efficaces.

Les autres catégories sociales les plus exposées aux maladies mentales sont, selon l'étude néerlandaise en référence, les femmes, les travailleurs étrangers et les jeunes (tout particulièrement les jeunes immigrés) et les jeunes issus de familles éclatées) éprouvant un maximum de difficultés à s'intégrer dans le monde du travail de manière stable et satisfaisante.

Qu'en sera-t-il demain eu égard à la précarité certainement plus grande de l'emploi, voire à un chômage qui pourrait encore augmenter au moins dans les pays où la population active croîtra rapidement et où l'appareil productif, soumis à une âpre compétition internationale, ne sera pas nécessairement en mesure de créer les dizaines, voire les centaines de milliers d'emplois nécessaires pour éviter l'exclusion sociale de ceux qui sont les moins aptes à concourir efficacement au développement économique ?

Les experts néerlandais, soulignant le faible avancement des recherches en pharmacopées adaptées aux troubles mentaux en expansion, posent en termes fort pertinents le problème de l'acceptabilité sociale desdits malades mentaux, du coût économique que représente leur prise en charge et de l'esprit de tolérance avec lequel ils seront traités.

Source : Steering Committee on Future Health Scenarios. — « Futures Scenarios on Mental Health Care in the Netherlands 1990-2010 », 1992.

Repenser la vie politique

Le fonds de commerce des partis politiques « classiques » consiste à faire des promesses : si vous votez pour nous, votre vie quotidienne en sera améliorée.

Ces promesses, de 1945 à 1975, se sont nourries des « dividendes » de la croissance économique. C'est ainsi que s'est développé l'Etat-providence ; les promesses se traduisaient en interventions des pouvoirs publics qui visaient le progrès social, soit en la forme de dispositions légales (économiquement coûteuses, mais que finançait la croissance), soit en la forme de système de redistribution des revenus.

Or, ce fonds de commerce se trouve aujourd'hui dévalorisé pour trois raisons complémentaires :

— les promesses des porte-parole de l'Etat-providence se heurtent à l'impossibilité de les réaliser, faute de financement, compte tenu de la situation économique et d'interférences internationales croissantes ; l'Etat, en particulier, n'a pas été en mesure de restaurer le plein-emploi, alors même que la crainte du chômage constitue la préoccupation dominante des Français ; ceux-ci ont bien compris que les politiques successivement mises en œuvre depuis 1975 n'étaient que des subterfuges ou des pis-aller ;

— il en résulte que les promesses se heurtent au scepticisme croissant des électeurs, qui ne sont pas dupes des grands discours ; ceci est d'autant plus vrai que ceux-ci se sont appauvris ; nulle part ne se trouve plus aujourd'hui l'équivalent de la « nouvelle société » ou du « socialisme à la française », qui constituaient des rêves recevables seulement dans une société prospère ;

— l'inflation des réformes tend à en dévaloriser le contenu ; celles-ci, en effet, ne vont jamais jusqu'au bout des choses (le dossier des retraites en constitue une illustration) ; affaiblis, les hommes politiques n'osent en effet affronter de face les multiples lobbies qui

défendent (au nom de l'intérêt général, bien entendu) les « avantages acquis » de leurs clientèles respectives (la seule exception concernant les dockers, encore que l'on ne connaisse pas tous les tenants et aboutissants de l'affaire).

Je puis témoigner de ce que l'acuité de la vision prospective ne constitue pas le point fort de certains leaders parmi les plus en vue, non plus que de leur entourage (bien entendu, il existe des exceptions). La routine et les jeux tactiques, du moins au niveau national, l'emportent très largement. Or, la classe politique, toutes tendances confondues, se trouve aujourd'hui confrontée à un certain nombre de changements qui remettent en cause le jeu politique, tel qu'il se pratiquait jusqu'à présent :

1. Il leur faut gérer le reflux de l'Etat-providence, tel qu'il s'était démesurément enflé à l'époque de la croissance ; l'Etat n'a plus le sou et il doit faire face à une société devenue beaucoup plus complexe, diverse et changeante ; mais ceci n'est pas conforme aux réflexes des hommes politiques, qui ne savent raisonner qu'en terme d'intervention ; et il n'est pas certain qu'un tel désengagement puisse constituer la matière d'un programme politique attractif.

2. Le « dialogue social », tel qu'il s'est pratiqué au niveau national depuis des années, ne présente plus qu'un fauxsemblant ; le jeu institutionnel dissimule des appareils de plus en plus éloignés des préoccupations des gens et de ce qui se passe sur les lieux de travail ; or, on peut se demander si les rapports qui se sont institués entre représentants de la « nomenklatura » ne font pas obstacle à un renforcement intelligent de la représentation du personnel dans les entreprises.

3. La construction européenne se traduira nécessairement par un transfert de

pouvoir en faveur des institutions communautaires d'une part, des instances régionales d'autre part. La question du transfert de l'ENA à Strasbourg montre toutefois à quel point l'Administration est sensible à tout ce qui viendrait remettre en cause ses prérogatives traditionnelles. Il est permis de penser que les tensions résultant de cette nécessaire redistribution des pouvoirs ne font que commencer.

4. Les pouvoirs territoriaux, tels qu'ils ont trouvé leur aboutissement dans l'Etat-nation et dans la démocratie représentative, entrent en contradiction de plus en plus en contradiction avec les nouveaux pouvoirs fondés sur la maîtrise de flux internationaux rendus possibles par l'utilisation massive de la télématique ; or, ces flux, incontrôlables par les moyens classiques, exigeront de plus en plus une « police » qui ne saurait être limitée à un territoire donné (Interpol et les réseaux de blanchiment de la drogue en constituent un exemple).

5. Les règles du jeu de la société qui se construit sous nos yeux demandent largement à être réinventées. Par exemple, la démocratie représentative n'aurait pas emprunté les mêmes procédures et les mêmes institutions si ses pères fondateurs avaient pu s'appuyer sur les moyens techniques qui existent aujourd'hui. De même, l'on constate que la création d'institutions représentatives du personnel spécifiques à certaines entreprises remet en cause le rôle traditionnel du législateur, lequel, dans une société hautement complexe, ne peut plus constituer, loin de là, le seul émetteur de « règles du jeu ».

Ce sont là des problèmes qui se posent avec de plus en plus d'acuité dans la vie quotidienne. Faute d'une réponse, ou du moins d'une interrogation des hommes

politiques, les Français auront de plus en plus le sentiment d'un décalage entre la *Res publica* et leurs préoccupations d'hommes et de femmes du XXI^e siècle. En d'autres termes il est clair que la vie politique demande aujourd'hui à être repensée.

Source : *La lettre d'Hubert Landier*, 31 mars 1992.

La Turquie, un carrefour stratégique

La Turquie ne cesse de s'affirmer comme l'un des Etats qui pèseront de plus en plus lourd dans les affaires du monde. Tirant habilement parti de son appartenance militaire et économique à l'Occident et de son influence sur les nations ou communautés de confession musulmane, elle est directement ou indirectement impliquée dans les crises qui agitent la région : la réarmement iranien, les visées grecques sur la Macédoine et l'évolution du statut de Chypre, les conflits au sein des anciennes républiques soviétiques, ses voisines. Le Premier ministre, Suleyman Demirel, mène un jeu particulièrement complexe avec le Moyen-Orient : aux prises avec les irréductibles Kurdes, il négocie l'appui de l'Irak, avec dans sa manche une carte maîtresse, l'Anatolie, véritable château d'eau stratégique qui lui permet d'avoir voix au chapitre dans le conflit israélo-arabe. La Turquie aura dépensé 33 milliards de dollars pour construire l'immense barrage sur l'Euphrate inauguré en juillet. Au plan économique, elle libéralise ses structures, privatise ses entreprises d'Etat, finance des programmes importants en Géorgie, participe à la coopération économique régionale de la Mer Noire. L'OCDE prévoit qu'elle portera cette année la croissance de son PNB à 5 % et lui fait confiance pour

contenir une inflation qui s'est élevée à 66 % en 1991. Lorsqu'elle aura surmonté ses autres handicaps — dette extérieure et déficit public excessifs, subventionnisme aiguë — la Turquie bénéficiera alors pleinement de ses atouts de grande puissance : son territoire de 780 000 km², sa situation stratégique et une population, qui devrait passer de 50 millions d'habitants à 81 millions en l'an 2000.

Source : *Enjeux du Monde*, n° 6, octobre 1992.

Les séropositifs, interdits de séjour

La loi garantissant à tous les Juifs le droit de s'installer en Israël, à partir du 1^{er} janvier prochain, comportera une exception notable puisque les séropositifs ne pourront plus désormais en revendiquer le bénéfice.

Entendant « maintenir Israël à la place qu'il occupe actuellement sur le plan mondial dans la lutte contre le Sida, soit au bas de l'échelle », le Gouvernement justifie sa décision en arguant que le droit imprescriptible de s'installer en Israël pouvait être refusé, selon les termes mêmes de la loi dite du retour de juillet 1950, si l'immigration constituait un danger pour « la sécurité ou la santé publique ».

Les nouveaux immigrants devront en conséquence fournir un certificat attestant qu'ils ne sont pas atteints par le virus et ceux qui déclarent être séropositifs ne pourront plus immigrer. Le Ministère de l'Intérieur au demeurant indique son intention d'expulser les immigrants qui auraient fait de fausses déclarations, cette disposition laissant supposer qu'il se réserve le privilège d'imposer le test aux nouveaux arrivants...

Si l'on s'est ému à juste titre, voici quelques années, des propositions avancées par certains hommes politiques en vue de la création de sidatoriums, on ne peut de la même manière que s'inquiéter de la mesure discriminatoire ainsi adoptée par Israël et des dispositions subseqüemment prises par son Gouvernement pour exclure du pays les personnes atteintes de séropositivité.

Source : *Libération*, 9 novembre 1992.

L'effet Reagan

Une récente étude de la Federal Reserve Bank américaine commentée par le Magazine *US News and World Report* du 29 juin révèle que la politique suivie par l'Administration américaine durant les années 80 a produit des résultats diamétralement opposés aux promesses du candidat Reagan : elle a freiné l'investissement, creusé les déficits, et a finalement eu des conséquences désastreuses sur la « capacité productive des Etats-Unis » qui, selon les auteurs, serait inférieure de 3 % à la capacité qu'elle aurait pu atteindre si la politique budgétaire des prédécesseurs de Ronald Reagan avait été maintenue au pouvoir...

L'explosion de l'activité judiciaire

Plusieurs livres et rapports récents soulignent la croissance rapide des procès intentés aux Etats-Unis et les conséquences qui en résultent. En effet, 18 millions de personnes, soit presque 1 Américain sur 10, ont intenté une action devant les tribunaux en 1989. Le coût direct des procès et des assurances (contractées par exemple par les méde-

cins pour se protéger des procès pouvant leur être intentés par leurs clients) a ainsi été estimé pour l'année 1989 à 80 milliards de dollars...

De fait, des cas parfois complètement aberrants sont soumis aux tribunaux : l'un des plus étonnants est sans doute celui d'une diseuse de bonne aventure qui a ainsi obtenu 1 million de dollars d'un jury qu'elle a persuadé, avec l'aide d'un « expert », qu'un scanner qu'on lui avait prescrit lui avait fait perdre sa puissance divinatoire !

L'Amérique a certes toujours été particulièrement procédurière, sans doute en partie en raison de sa tradition de « common law ». Mais il est frappant de voir combien le nombre de procès augmente au fil des années, du fait sans doute du consumérisme, de l'augmentation incontestable des risques et du refus croissant de nos contemporains de les assumer, mais aussi, semble-t-il, du sensible déclin de la déontologie des avocats agissant comme de véritables commerçants.

Il ne fait guère de doute que la montée des préoccupations écologiques, en même temps que des risques liés à l'essor des nouvelles technologies, notamment dans le domaine du génie génétique, pourrait conduire à l'explosion de l'activité judiciaire, non seulement aux Etats-Unis, mais peut-être également en Europe où, en dépit d'une tradition judiciaire différente, l'absence d'harmonisation des législations nationales et l'accroissement des échanges entre pays conduit de plus en plus souvent à faire appel aux arbitrages de la Cour de La Haye qui, déjà, se déclare débordée par le nombre croissant d'affaires qu'elle doit traiter.

Analyses critiques

GIMPEL, Jean. — *La fin de l'avenir. Le déclin technologique et la crise de l'Occident.* — Paris : Le Seuil, 1992, 202 p.

Ne commencez pas ce livre par le chapitre 1 car le titre, certes accrocheur, « La prospective en échec », n'a guère de rapport avec le contenu au demeurant assez disparate. Mieux vaut partir... de la fin, c'est-à-dire du dernier chapitre intitulé « L'inéluctable loi des cycles ». A l'opposé du socioévolutionnisme d'un Fukuyama¹, l'auteur y énonce en effet sa conviction que l'histoire n'est pas destinée à s'achever par une espèce d'apothéose située dans le très long terme ; elle suit au contraire un cheminement cyclique au cours duquel une société (ou plutôt un groupe de sociétés formant ensemble une « civilisation ») passe par une phase ascendante, puis une phase de maturité avant d'entrer dans une période de déclin — celle que connaîtraient maintenant tous les pays occidentaux sans exception. Il se borne toutefois à illustrer sa conviction décadentiste par quelques citations succinctes et peu probantes de penseurs aussi divers que Ibn Khaldoun, Spengler et ... Glubb Pacha², qui étaient déjà invoqués dans un livre du même auteur traitant d'un sujet identique, *Ultime rapport sur le déclin de l'Occident*, paru en 1985.

Le reste de l'ouvrage est consacré à étayer la thèse de la décadence technologique de l'Occident, grâce à un déploiement d'arguments remarquablement variés et d'inégale force qui peuvent être regroupés en cinq catégories :

1. Les progrès techniques annoncés et non survenus. Assez bizarrement le fait d'annoncer pour telle date des prouesses techniques qui ne

1. Voir dans le numéro d'octobre de *futuribles* mon compte rendu du livre de Francis Fukuyama.

2. Sir John Baggot, dit Glubb Pacha, général britannique qui commanda la Légion arabe jordanienne de 1939 à 1956. Gimpel fait allusion à un article de lui intitulé « The Fate of Empires » paru en 1976.

se réalisent pas à la date fixée est présenté comme un signe de ralentissement technologique (voir p. 14 les allusions à maintes prévisions de la RAND, ou les pronostics en matière de transports évoqués pp. 22 et suivantes). Signalons à l'auteur qu'il aurait pu faire une riche moisson de prévisions technologiques erronées en puisant dans l'excellent livre de Schnaars³.

2. Les innovations effectivement prévues qui n'ont que peu ou pas réussi sont également sollicitées, comme les hélicoptères et les avions supersoniques. L'argument ne me paraît pas plus probant que dans le cas précédent.

3. Les attitudes et comportements hostiles à l'innovation. Le livre évoque ainsi l'apparition d'attitudes technophobes en France et aux Etats-Unis à partir des années 60, ce qui est logique de sa part étant donné sa conviction (résumée dans le graphique de la p. 186) qu'il y a un rapport étroit entre le dynamisme psychologique d'une nation et son dynamisme technologique. Notons tout de même une bizarrerie : d'une part le Concorde nous est présenté comme le plus grand fiasco de l'histoire de l'aviation, et d'autre part le vote défavorable du Congrès américain quant au financement de l'avion supersonique (SST) est traité comme un indice de refus de la technique. Le refus de se payer un « éléphant blanc » doit-il vraiment s'interpréter comme un signe de décadence ?

L'auteur est sur un terrain plus solide quand il évoque, toujours à propos des USA, le rôle de frein à l'innovation joué par la Food and Drug Administration en matière pharmaceutique (pp. 136-140) et par la législation sur la responsabilité civile (p. 31), qui majore considérablement la part des primes d'assurances dans le coût de fabrication — plus de 95 % dans le cas d'un vaccin pour enfant selon Peter Huber. Il faudrait toutefois se demander si le mal est aussi grand dans les autres pays occidentaux.

4. Les pseudo-indices de ralentissement du progrès technique. J'entends par là l'argument consistant à prendre pour des signes préoccupants le fait qu'un procédé ou un produit existant retrouve une nouvelle jeunesse grâce à des améliorations... techniques, ce qui est le cas nous dit-on des dirigeables (« rénovés grâce à des technologies de pointe », p. 185), des trains, des tramways, des bicyclettes (qui ont connu en 5 ans plus de progrès techniques que depuis leur invention, p. 101), ou encore

3. Schnaars, Stephen P. — *Megamistakes - Forecasting and the myth of rapid technological change*. — New York : Free Press, 1989 (j'ai commenté ce livre dans les *Analyses* de la SEDEIS, n° 70, juillet 1989).

de la céramique, où l'appellation familière ne doit pas nous faire oublier que l'on est loin de Bernard Palissy... Et depuis quand l'innovation doit-elle s'abstenir de s'intéresser à des moyens matériels déjà en fonctionnement ?

5. La dernière catégorie, celle des indices de ralentissement technique « authentiques », est par définition la plus probante. C'est en même temps celle que l'on a le plus de mal à trouver dans ce livre. J'ai noté tout de même deux exemples, l'informatique et la santé. Le chapitre sur l'industrie informatique n'hésite pas à parler à son propos de déclin irréversible. Toutefois le pointillisme des cas cités à l'appui est assez gênant car on ne voit pas bien quelle forêt tous ces arbres sont supposés dessiner. En outre il faut bien reconnaître que si le Japon a décidé vers 1972 de miser sur les très hautes technologies et les industries de l'intelligence⁴, ce qui a tout de même quelque rapport avec l'informatique, cela ne lui a pas mal réussi ! L'autre exemple a trait à la santé, et J. Gimpel nous dit à ce propos que la recrudescence des maladies tropicales confirme à son avis de manière frappante « le ralentissement du progrès » (p. 129). Il a cependant le tort d'ajouter que l'industrie pharmaceutique ne se mobilise pas suffisamment contre de telles maladies. Or de deux choses l'une : ou bien il y a effectivement un désintérêt de la part de cette industrie mais alors la montée du paludisme s'explique par autre chose que le piétinement du progrès technique ; ou bien les firmes en question sont ligotées par la FDA et autres bureaucraties, comme Gimpel vient lui-même de nous le dire, et il n'y a pas lieu de déplorer leur inaction.

On est évidemment surpris que de cet amoncellement de « preuves » d'inégale valeur puisse résulter un ralentissement du progrès technique et à plus forte raison un effondrement général de la civilisation occidentale. Or c'est bien ce qui arrive, sans crier gare, aux pages 191-193. L'auteur a eu beau nous dire que la science était dangereusement affaiblie par l'irrationalisme ambiant, qu'elle coûtait trop cher pour des budgets toujours très tendus, qu'elle recélait pour le capital génétique de l'humanité des dangers gravissimes, et qu'enfin elle piétinait parce que l'âge moyen des chercheurs ne cessait de s'élever alors qu'il faut être jeune pour faire des découvertes : tous ces signes censément avant-coureurs ne sont apparemment que de fausses indications puisque la catastrophe semble résulter (je dis semble car le texte est quelque peu obscur) d'« un effondrement des valeurs boursières qui frapperait, en l'espace d'une journée,

4. Dupuis, Marc. — « Le Japon dans le miroir de la technologie ». — *Géopolitique*, n° 32, printemps 1992.

tous les pays » (p. 195). Mais, sauf erreur, les décadences passées ne sont pas le produit d'une crise financière. Que deviennent alors le caractère cyclique de l'histoire et le rôle de la technique dans le déclin des civilisations ?

Bernard Cazes

OCDE. — *Perspectives à long terme de l'économie mondiale.* — Paris : OCDE, 1992.

En juin 1991, le Forum de l'OCDE sur l'avenir a organisé, dans le cadre du dialogue informel permanent de l'Organisation avec les économies dynamiques d'Asie (EDA), une conférence sur les « Perspectives à long terme de l'économie mondiale ». L'objet de la Conférence était d'examiner les principales tendances de l'économie mondiale et l'évolution des quatre grandes régions au cours de la prochaine décennie et enfin, de réfléchir aux grands défis des années 90. Présentées au cours de la conférence, les études rassemblées dans ce rapport analysent notamment l'accord de libre-échange nord-américain, l'intégration économique et politique en Europe et le dynamisme de la région Asie-Pacifique.

En guise d'introduction, quatre scénarios pour l'économie mondiale sont présentés pour la période 1990-2015 : déplacement des pôles économiques, renaissance européenne, crise mondiale et croissance équilibrée. Tous ces scénarios soulignent l'importance de trois problèmes véritablement planétaires qui se poseront dans les années futures : l'environnement, l'éventualité d'une marginalisation encore plus grande de certaines régions en particulier l'Afrique subsaharienne et les menaces pesant sur le système commercial mondial. Enfin, en l'absence d'un bouleversement imprévu au niveau du globe, l'économie mondiale dans les années 90 et au-delà dépendra dans une large mesure des performances de ses trois principales régions économiques (Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique) et de leurs relations.

En ce qui concerne les années 90, la croissance de la région nord-américaine, qui devrait évoluer vers une plus grande intégration avec la création d'une zone de libre échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, sera probablement de l'ordre de 2,5 % par an. La relative faiblesse de cette croissance sera due aux défis que devra relever l'économie américaine particulièrement concernant son aptitude à améliorer la productivité de sa main-d'œuvre et à remédier au faible taux d'accumulation du capital qu'elle connaît depuis le milieu des années 80.

Tant à cause de l'évolution imprévisible des pays qui l'entourent qu'en raison des incertitudes pesant sur sa dynamique interne, la Communauté Européenne se trouve à une période charnière de son histoire où des futurs très différents peuvent être envisagés. Trois problèmes devront être résolus dans les années à venir. Tout d'abord, une plus grande intégration, qui rendrait l'Europe plus compétitive, pourrait aggraver les inégalités régionales. Par ailleurs, l'élargissement de la Communauté européenne, si elle apparaît relativement aisée pour les pays comme l'Autriche, la Finlande ou la Suède, semble beaucoup plus problématique pour les pays de l'Europe centrale ou orientale. Enfin, la situation confuse et incertaine qui règne dans l'ex-URSS constitue un facteur déstabilisant pour la construction européenne.

La région Asie-Pacifique, quant à elle, devrait continuer à connaître une croissance rapide. Le Japon sera toujours l'économie dominante tandis que les économies dynamiques d'Asie joueront un rôle de plus en plus important et que les autres pays, qui se trouvent à un stade de développement moins avancé, pourraient être la source d'un renouveau de dynamisme. Toutefois, les pays d'Asie seront confrontés à de sérieux défis notamment de nature environnementale et sociale.

Plusieurs interrogations viennent à l'esprit à la lecture de ces études. Tout d'abord, considérant les perspectives différentes de croissance des différentes régions, le centre de gravité de la puissance économique se déplacera-t-il du Bassin atlantique au Bassin pacifique ? Deuxièmement, le processus d'intégration des principales régions économiques du monde portera-t-il préjudice au fonctionnement multilatéral et concurrentiel du système économique mondial ? Enfin, compte tenu des taux d'épargne actuels et prévus ainsi que des besoins d'investissements, les années 90 pourraient être caractérisées par des déséquilibres financiers régionaux persistants.

Charles du Granrut

BEAUX, Gilberte et al. — *La leçon japonaise.* — Paris : Plon, 1992, 185 p.

Cette introduction au Japon Inc. est assurément l'un des meilleurs livres parus en France sur le Japon. Elle reprend l'essentiel du rapport présenté au Conseil économique et social, rapport approuvé à une seule

voix de majorité (la minorité ayant été scandalisée par le respect manifesté à l'égard de la société nipponne, respect qui est une expression de la lucidité de Madame Gilberte Beaux).

Les auteurs ont été conquis par le Japon et ils le décrivent et l'expliquent au grand public français un peu comme des Pères Jésuites présentaient au XVIII^e siècle une Chine modèle, interprétée pour les philosophes et les salons de Paris. Ils appellent l'attention sur les côtés positifs d'une civilisation aux antipodes de la nôtre (ici l'individualisme, là le sens de la collectivité) sans toujours nous en donner l'explication historique. Mais tel n'était pas l'objet du livre.

L'ouvrage comporte trois parties : — *Une singulière ambition...* (mais quelle est-elle en définitive ?) — *Les ressorts de la puissance...* — *Le Japon dans le monde*. Il y a donc parallèlement description et tentative d'explication.

Parler d'« une nature aimée, conquise et protégée » dans le Japon contemporain frise le paradoxe dans ce pays qui a le plus sacrifié son environnement à une croissance accélérée. Les Japonais commencent seulement à mesurer le coût moral et économique de leur légèreté dans leur propre pays, mais non hors de l'archipel, où ils se comportent en dévastateurs irresponsables. En second lieu, écrire, d'un côté, « Américains et Européens demandent au Japon de changer, de changer ses structures, sa société, donc sa culture », et démontrer de l'autre, que les prouesses des Japonais sont dues à leur singularité, n'est-ce pas exiger de ce peuple un « *seppuku* », le sacrifice de leur personnalité ? Au nom de quoi exiger un tel abandon et leur demander d'accepter notre vision des choses et de s'occidentaliser ?

Deux problèmes mériteraient des développements. La gestion de la démographie en premier lieu. Les auteurs n'en sous-estiment pas la gravité. Les Japonais ont fait preuve en ce domaine de la même cécité que les responsables politiques français. Vers 2010 le Japon va connaître un affaissement durable de sa population et les robots ne remplaceront pas les enfants japonais.

Autre problème, le livre passe rapidement sur la réforme de l'éducation en cours, née d'une réflexion en 1984. Y. Nakasone avait alors noté que le Japon allait être le leader économique et technologique du XXI^e siècle et avait demandé à un « Conseil national pour la réforme éducative » d'étudier les moyens de conserver son avance tout en préservant la tradition japonaise. Les différents « livres blancs » du Monbushō sont à cet égard des documents des plus instructifs sur la capacité d'adaptation et l'évolution en cours du Japon.

L'étude conclut en affirmant que, de tous les pays, la France est la plus proche du Japon et qu'elle pourrait servir de pont entre l'Europe et ce pays « ... la France semble mieux avoir perçu les enjeux du défi

japonais » (p. 183). Voici une conclusion fort optimiste. Elle suppose que la leçon japonaise ait été comprise par nos patrons, nos syndicalistes, nos hommes politiques et notre Université. Comment ne pas en douter ? Comment ne pas le souhaiter ?

René Servoise

KREIBICH, Rolf ; CANZLER, Weert ; BURMEISTER, Klaus. — *Zukunftsforschung und Politik (Politique et Recherche sur le Futur en Allemagne, France, Suède et Suisse). — Weinheim et Basel : Edition Beltz, 1991 (Serie « ZukunftsStudien » n° 3). 410 pages.*

A maintes reprises, les chercheurs français ont sollicité leurs collègues allemands afin que ceux-ci présentent un panorama de la recherche sur le futur en Allemagne. Le présent ouvrage répond aujourd'hui à cette demande même si celui-ci est écrit en allemand !

Les auteurs de cet ouvrage ne visent pas seulement l'information d'un public français. Ils s'adressent aussi à leurs coreligionnaires. C'est pourquoi cet ouvrage, outre un état de la recherche allemande, inclut des rapports sur « la prospective » en France aussi bien que sur la recherche sur le futur en Suisse et en Suède.

L'ouvrage est introduit par un remarquable texte de Christoph Zöpel « Politique et recherche sur le futur », qui donne son titre à l'ensemble. Dans cette introduction, l'auteur aborde la relation dialectique qui se noue entre « société de connaissance » et « société de risque ». Il formule l'hypothèse que la nature de cette relation est constitutive des futurs possibles. A ses yeux, la chute des pays socialistes s'explique par l'incompréhension de leurs dirigeants sur le sens de cette relation.

Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et au présent de la recherche allemande sur le futur, le volumineux article de Rolf Kreibich est une source remarquable d'informations. Si tous les travaux ne sont pas mentionnés dans cet article encyclopédique il est aisé de trouver les références dans la sélection de textes allemands ou en s'adressant à une des institutions de recherches sur le futur mentionnées dans la liste fournie en annexe (3^e partie).

Au crédit de cet ouvrage si longtemps attendu il faut enfin mentionner l'article de Weert Canzler « A quel futur les chercheurs sur le futur pensent-ils ? ». Cet article s'appuie sur des entretiens avec 27 spécialistes allemands de la recherche sur le futur portant sur les quatre domaines suivants :

- la situation actuelle de la recherche sur le futur ;
- thèmes et méthodes de la recherche sur le futur ;
- une comparaison des situations au niveau international ;
- les perspectives de la recherche sur le futur.

Les conclusions les plus intéressantes portent sur le retard allemand de la recherche sur le futur. Mais ce retard est-il aussi important qu'on le croit ? Aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger, cette recherche n'est-elle pas partout insuffisante à cause des difficultés inhérentes à la nécessaire pluridisciplinarité et à l'extraordinaire interdépendance des phénomènes ?

Vue de l'extérieur, la situation allemande apparaît telle à cause :
— de l'absence d'une structure centralisée permanente, même si celle-ci commence à progressivement se développer ;
— du préjugé récurrent qui associe recherche sur le futur et planification à socialisme dans les pays de l'Est.

Ces deux articles constituent la première partie de l'ouvrage.

La seconde partie présente la recherche sur le futur en Suisse, en Suède et en France. Si le rapport sur la Suisse me paraît pertinent, il ne m'est guère possible d'apprécier, faute de connaissances personnelles, celui concernant la Suède. Par contre, le rapport sur la France doit être fortement amendé. Le nombre des spécialistes interrogés par l'auteur (8) n'est sans doute pas suffisant. Par ailleurs, il semble que Peter H. Moll surestime l'influence et le nombre des institutions que dirigerait Michel Godet (25 instituts à l'intérieur du CNAM ! voir p. 257).

A l'exception de ce chapitre sur la France, ce livre me paraît mériter d'être traduit en particulier parce qu'il permet de comprendre que, sous des appellations différentes, les Allemands font effectivement des recherches sur les grandes tendances lourdes du futur. N'est-ce pas ce qui explique leurs progrès ?

Peter H. Mettler

BEHAR, Pierre. — *Une géopolitique pour l'Europe. Vers une nouvelle Eurasie ?* — Paris : Editions Desjonquères, 1992, 173 pages.

Professeur de civilisation germanique à l'Université de Sarre, à qui on doit déjà chez le même éditeur deux livres de qualité sur l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, Pierre Béhar propose dans ce troisième ouvrage une grille d'analyse de la géopolitique européenne à venir où l'on retrouve les deux composantes de toute démarche de prospective : une lecture attentive du passé et un effort de construction du futur.

La lecture du passé comprend un intéressant essai d'analyse historique fondé sur l'hypothèse que depuis l'avènement des Temps Modernes, l'histoire de l'Europe obéit à un rythme séculaire selon lequel :

— à chaque siècle correspond une « constellation politique essentielle » ;
— chaque milieu de siècle est scandé par une ou plusieurs « fractures fondatrices » (exemple pour le XVII^e siècle, les traités de Westphalie, 1648 et des Pyrénées, 1659) ;
— à chaque tournant du siècle on trouve une période de « crise » d'une trentaine d'années durant laquelle l'ordre ancien se défait et un ordre nouveau s'instaure. « 1492-1521, 1589-1618, 1689-1718, 1789-1815, 1890-1919 : l'entre-deux-siècles au cours duquel se recompose l'ordre européen dure une trentaine d'années. Notre siècle n'a pas fait exception à la règle. En 1989, la fin de la division allemande, symbolisée par la destruction du Mur de Berlin, a été le premier d'une longue suite d'événements bouleversant l'ordre imposé à l'Europe depuis des décennies. Puisque notre siècle n'a pas dérogé à la règle quant au déclenchement de la crise, on est fondé à penser que l'ère de destruction des rapports anciens et d'élaboration d'un équilibre nouveau dans laquelle nous voici entrés, va durer jusqu'aux alentours des années 20 du siècle prochain » (p. 17).

Le contenu de ces trois décennies et l'ordre géopolitique sur lequel elles déboucheront ne se déduit pas, en revanche, d'une quelconque analogie historique. La prospective comme affirmation de volonté retrouve ici ses droits. On en retiendra que pour P. Béhar la nouvelle configuration se construira à partir de trois zones de problèmes : le déséquilibre entre l'Allemagne et les micro-Etats qui l'entourent en Europe centrale et balkanique ; le délitement de l'empire russe ; les zones d'instabilité sur le flanc sud-est de l'Europe, y compris le Turkestan occidental, dans lesquelles la Turquie est appelée à jouer un rôle décisif qui, selon l'auteur, justifierait son entrée dans la CEE.

Voilà une « géopolitique pour l'Europe » qui nous change agréablement de l'atmosphère un peu confinée des débats pour ou contre Maastricht. On peut toutefois se demander s'il ne lui manque pas un quatrième pilier, que je qualifierais de méditerranéo-africain.

Bernard Cazes

VOGEL, Ezra F. — *The Four Little Dragons. The Spread of Industrialization in East Asia.* — Londres : Harvard University Press, 1992.

Si le succès économique du Japon et des quatre dragons (Singapour, Taïwan, Honk-Kong et Corée du Sud) est incontestable, les facteurs expliquant cette réussite sont encore largement débattus. Après avoir décrit le développement économique des quatre dragons, Ezra F. Vogel,

qui est un des meilleurs spécialistes américains de l'Asie, propose néanmoins une analyse synthétique des causes du développement économique de ces pays. Pour lui il existe deux types de facteurs explicatifs : d'une part, les facteurs géopolitiques et historiques et, d'autre part, les facteurs culturels et sociaux.

Avec 0,1 % de la population mondiale, les quatre dragons représentent 10 % des exportations manufacturières dans le monde. En termes de revenu par tête, Singapour et Hong-Kong sont au même niveau que l'Italie tandis que la Corée du Sud et Taïwan sont plutôt proches de l'Espagne. Tous ces pays connaissent des taux d'épargne et d'investissement élevés, une distribution relativement égalitaire du revenu national et une extraordinaire capacité à s'ajuster aux changements de l'environnement économique international. Enfin, ils ont tous connu une croissance économique très forte notamment entre 1960 et 1980. Néanmoins, leurs économies ne sont pas identiques. Ainsi, le développement de la Corée du Sud a été plus heurté (déficits répétés du commerce extérieur, etc.) tandis que Taïwan n'a jamais eu à affronter de crise majeure (les réserves en devises étrangères se sont élevées en mai 1992 à 85 milliards de dollars, ce qui est le niveau le plus élevé du monde).

Les facteurs géopolitiques et historiques sont au nombre de cinq. Tout d'abord, tous ces pays ont bénéficié de l'aide massive des Etats-Unis et des organisations internationales ce qui leur a apporté des capitaux ainsi que l'accès à l'expertise occidentale. Deuxièmement, la colonisation japonaise et la guerre ont détruit l'ordre politique ancien, qui aurait pu être un frein à l'adaptation nécessaire des sociétés au nouvel environnement politique et économique. Troisièmement, ces pays pensaient être en permanence menacés militairement et que la victoire des Etats-Unis était due en grande partie à leur puissance économique. Dans cette optique, le développement économique et l'exportation de biens manufacturés étaient indispensables pour payer leurs importations de matières premières et de nourriture et pour assurer leur indépendance militaire. A cet égard, les Etats-Unis sont le principal débouché pour leurs exportations. Mais les menaces protectionnistes du gouvernement américain les ont conduits à développer leurs exportations en Europe et au Japon. Plus récemment, le commerce s'accroît avec la Chine et les pays de l'Est. Quatrièmement, tous ces pays disposaient d'une force de travail abondante, jeune, travailleuse et désireuse d'améliorer ses compétences. En outre, en raison de la guerre et de la division de la propriété de la terre, la richesse provenait essentiellement de l'activité professionnelle et non pas de la possession du capital. Enfin, ces quatre pays ont été profondément influencés par le modèle japonais. En effet, ces pays possèdent certaines caractéristiques communes avec le Japon (par exemple, même alphabet chinois) et ont entretenu, pour le meilleur et pour le

pire, des relations étroites avec ce dernier (nombreuses relations commerciales avant 1940, occupation militaire japonaise durant la Deuxième Guerre). Bien que d'autres pays disposent de certains de ces facteurs, seuls les pays asiatiques ont pu bénéficier de leur combinaison.

En dehors des facteurs géopolitiques et historiques, quatre types d'institutions et de facteurs culturels, qui s'inscrivent directement dans la tradition confucéenne, ont facilité l'industrialisation de ces pays. Premièrement, une bureaucratie, sélectionnée selon des principes méritocratiques, a été un des principaux acteurs dans le développement économique. Dans ces sociétés, les bureaucrates ont un rôle très important dans le processus de décision et, jusqu'à récemment, avaient exercé leur fonction sans grand contrôle des hommes politiques. A cet égard, les gouvernements de ces pays, souvent considérés par les occidentaux comme autoritaires, tirent leur légitimité de leur mode de sélection, de leur intérêt pour les questions sociales et, enfin, de leur honnêteté. Deuxièmement, la voie traditionnelle pour obtenir un poste officiel est de réussir des examens qui cherchent à mesurer la capacité à maîtriser certains sujets après de longues années de travail. Le système des examens s'est généralisé à toute la société et a accompagné l'augmentation des qualifications de la population. Troisièmement, bien qu'il se soit modifié au cours de l'industrialisation, le groupe d'appartenance des individus a continué à être une institution de base de ces sociétés. Ainsi l'importance de la famille ou de la communauté locale a décliné au profit de celle de l'entreprise ou du métier exercé. Plus généralement, l'objectif est la satisfaction des besoins des membres du groupe dans son ensemble notamment afin de développer leur loyauté. Ce contrat social a permis l'acceptation de certains sacrifices de la population (limitation des hausses de revenu etc.). Enfin, l'accent est en permanence mis sur l'amélioration des capacités personnelles et des performances.

Bien que leur dynamisme économique continue, les quatre dragons amorcent une phase de mutation qui est particulièrement sensible dans quatre domaines : la fin de la main-d'œuvre bon marché, l'accumulation d'importantes réserves financières, le développement du secteur des services et la montée des revendications démocratiques. La fin des migrations entre la ville et la campagne et l'augmentation générale du niveau de vie ont provoqué un renchérissement de la main-d'œuvre. Afin de conserver sa compétitivité, l'industrie doit se redéployer vers des secteurs à forte valeur ajoutée et de haute technologie. A la fin des années 80, l'accroissement de la disponibilité de capitaux ont modifié certaines caractéristiques de la croissance de ces pays. Les grandes entreprises doivent prêter une grande attention à l'aspect financier de leur activité. Surtout, l'indépendance financière des entreprises les libère de la tutelle des gouvernements et leur permet d'avoir une politique active de déve-

loppement à l'étranger. Par ailleurs, ces pays ont connu un développement de la richesse basé sur la hausse de la bourse et de l'immobilier. Bien que cela soit dans des proportions moindres que dans les pays occidentaux, le nombre de personnes employées dans l'industrie est en diminution au profit de celles employées dans les services. Enfin, la population réclame une démocratisation de la vie politique et la recherche de solutions pour des problèmes nés d'un développement économique accéléré (protection de l'environnement, manque d'infrastructures, etc.).

Charles du Granrut

Comptes rendus

● **BOURELIER, Paul-Henri.** — *Programme de recherche et de développement sur les déchets.* — Paris : Mission interministérielle sur les déchets, mars 1992.

« Les déchets sont une forme de rejet par laquelle une société laisse apparaître les limites de son système technique, ses relâchements et ses exclusions. Ils suscitent des attitudes révélatrices de malaises confus. C'est pourquoi il ne suffit pas d'avoir recours à des solutions technocratiques et à des auxiliaires externes ». Dans la note liminaire au présent rapport, le Président de la mission, Paul-Henri Bourelier, appelle tous les acteurs de la vie économique — du secteur public comme du privé — à participer aux programmes de recherche et d'action sur les déchets.

Constituée en juin 1991 à l'initiative des ministères français de la Recherche et de la Technologie, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce extérieur, la mission interministérielle présente, dans son rapport, un certain nombre de propositions qui « précisent le contenu et les priorités d'un grand programme et qui explicitent les moyens à mettre en œuvre pour que les opérations de recherche et développement soient efficaces à court et à moyen terme ».

La mission propose en particulier :

- d'organiser et d'intensifier la recherche de base, en l'orientant sur les effets des déchets sur l'environnement et la santé, comme sur le devenir à long terme des déchets stockés ;
- de mener cette recherche dans un cadre certes public mais proche des réalités du terrain, avec de véritables expérimentations auxquelles seront associés les entreprises, les associations, les professionnels de l'hygiène et de la santé et les collectivités locales ;
- d'appuyer l'effort des entreprises pour développer des procédés, produits ou services nouveaux visant à réduire les déchets et leurs nuisances. Et de s'assurer que les procédures d'aide à l'innovation — y compris celles de l'ANVAR destinées aux PME — répondent efficacement aux demandes. Pour les projets qui justifient une association européenne, le recours au programme Eureka est prévu ;
- de mettre en place, avec une participation majoritaire des entreprises, un programme de démonstrations technologiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets ;
- de mettre l'accent sur la formation et la recherche. Et de constituer un vivier d'experts de renom, indispensable pour les enquêtes et négociations internationales ;
- de donner mandat à l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour piloter l'ensemble du projet, l'ADEME regroupant l'Agence française de la maîtrise de l'énergie (AFME), l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) et l'Agence pour la qualité de l'air (AQA).

Outre ces propositions et dispositions pratiques, le rapport présente des notes de synthèse et des dossiers plus détaillés, consacrés, entre autres, aux thèmes : « déchets et santé », « la dioxine », « diffusion des polluants et décontamination des sols », « recyclage et traitement des déchets » (par voie thermique, biologique ou physico-chimique), ou encore la recherche sur les déchets en France et à l'étranger (USA, Allemagne).

● **EL HACHEM, Thérèse Favez.** — *A quoi sert le plan ? Un regard sur le système éducatif.* — Paris : Economica, 1992, 187 p.

C'est à travers l'analyse de l'évolution du système éducatif français depuis trente ans que l'auteur pose la question de l'utilité et de la légitimité du plan. Elle examine en détail les prévisions d'effectifs faites pour l'enseignement préscolaire et supérieur depuis le 3^e jusqu'au 9^e plan (1959-1989) et les compare aux effectifs qui se sont réellement présentés dans le système scolaire. Résultat : pendant la période 1958-1971 (du 3^e au 5^e plan) alors que la planification fait l'objet de consensus et d'enthousiasme de la part des partenaires sociaux, les prévisions s'avèrent approximatives. En revanche pour les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e plans, où la planification inspire plus de scepticisme, les prévisions se révèlent plus exactes.

A la veille de l'unification européenne, il s'agit non pas de remettre en question la légitimité de la planification, et notamment celle de l'éducation, mais de modifier la conception et la pratique du plan, par une révision profonde de ses hypothèses, de ses méthodes et de ses objectifs. S'il n'existe pas de « plan miracle », la planification doit malgré tout rester un outil de réflexion et de création.

● **GEORGES, Martine ; VALLE, Alain.** — *Perspectives pour les télécommunications.* — Paris : La Documentation française, 1992, 251 p.

La loi française du 29 décembre 1990 a réformé en profondeur les règles applicables aux réseaux, aux services et aux équipements de télécommunication. Qu'il s'agisse des services téléphoniques classiques ou de transmission de données par satellite. Désormais, souligne l'auteur, les dispositions législatives françaises, devenues très proches des textes européens, permettent une modernisation du secteur des télécommunications, en ouvrant de larges espaces à la concurrence, en redéfinissant des procédures assurant plus de transparence, en mettant en place de nouveaux mécanismes qui associeront les représentants du monde économique à l'élaboration de la jurisprudence à laquelle la nouvelle loi donnera lieu.

Le présent ouvrage présente une analyse détaillée de la loi du 29 décembre 1990, situant, article par article, la réglementation française des télécommunications dans son contexte historique, économique et international. Sont en outre proposées : une traduction en anglais de la loi et une bibliographie thématique très détaillée.

● **TERTRE, Christian (du) ; SANTILLI, Giancarlo.** — *Automatisation et travail.* — Paris : Presses Universitaires de France, 1992.

L'automatisation est l'une de ces innovations majeures qui est souvent perçue comme étant à l'origine d'une nouvelle révolution technologique. Elle est devenue l'enjeu d'un débat de société qui concerne tous les acteurs de la vie économique et sociale. Deux questions centrales se posent : dans quelle mesure cette technologie correspond à l'entrée de nos sociétés industrielles dans un nouveau type de civilisations ? Quel avenir est réservé au travail ?

Cet ouvrage tente de répondre à ces interrogations en se dégageant de tout déterminisme technologique. Tout en tenant compte de l'histoire, il propose d'analyser l'automatisation d'un point de vue technique, économique et social. Le voyage dans le temps et dans l'espace qui est ici proposé a un objectif tant rétrospectif que prospectif. Il présente un bilan de la pensée en sciences sociales sur ces grandes questions de l'automatisation et du travail. Il conclut sur l'absence d'un modèle défini sur la seule base technologique, pour envisager différents scénarios de configurations productives.

Rencontres prospectives

30 novembre-2 décembre 1992, Lyon (France)

« Travail, recherche et prospective », colloque du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur les Technologies, le Travail, l'Emploi, les Modes de vie (PIRTTEM) du CNRS. *Contact* : Madame Michèle Joubert, MRASH, 14, avenue Berthelot, 69363 Lyon Cedex 07, France. Tél. : (33) 72 72 64 73, Fax. : (33) 72 72 64 72.

8-9 décembre 1992, Toulouse (France)

Colloque « L'Eurorégion », à l'initiative de l'Université de Toulouse 1 — Sciences Sociales. *Contact* : Madame Trabet, Centre de Valorisation de la Recherche, Université Toulouse 1 — Sciences Sociales, Place Anatole France, 31042 Toulouse Cedex. Tél. : (33) 61 63 35 48, Fax. : (33) 61 63 37 98.

10-12 décembre 1992, Maastricht (Pays-Bas)

Convergence and Divergence in Economic Growth and Technical Change. Maastricht Revisited. Conférence organisée par le Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology (MERIT). *Contact* : MERIT. University of Limburg. P.O. Box 616, 6200 Maastricht, Pays-Bas. Tél. : (31 43) 888 743, Fax. : (31 43) 216 518.

16 décembre 1992, Paris (France)

« Regards sur l'économie sociale, ici et ailleurs », Colloque international de l'ADDES (Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale). *Contact* : André Chadeau, ADDES, 33, rue des Trois-Fontanot, 92002 Nanterre Cedex, France. Tél. : (33 1) 47 24 85 24.

16-18 décembre 1992, Paris (France)

Congrès d'économie de la santé « De l'analyse économique aux politiques de santé » sous l'égide du CREDES (Centre de Recherche d'Etude et de documentation en Economie de la Santé) et du CES (Collège des Economistes de la Santé). Ce colloque réunira trois manifestations : la Deuxième Conférence Européenne d'Economie de la Santé, le Troisième Congrès de Géographie et Socio-Economie de la Santé, et le Quatrième European Health Services Research

Meeting. *Contact* : Secrétariat du Colloque, CREDES, 1, rue Paul-Cézanne, 75008 Paris, France. Tél. : (33 1) 42 89 45 73, Fax. : (33 1) 42 89 45 82.

19-20 janvier 1993, Paris (France)

Conflits d'environnement et développement industriel, séminaire de l'Institute for International Research dans le cadre de leurs manifestations « Environnement et concertation ». *Contact* : Institute For International Research, BP 112, 92106 Boulogne Billancourt Cedex, France. Tél. : (33 1) 41 10 88 22, Fax. : (33 1) 46 03 94 00.

3-4 février 1993, Lyon (France)

Conflits d'environnement et développement industriel, séminaire de l'Institute for International Research dans le cadre de leurs manifestations « Environnement et concertation ». *Contact* : Institute For International Research, BP 112, 92106 Boulogne Billancourt Cedex, France. Tél. : (33 1) 41 10 88 22, Fax. : (33 1) 46 03 94 00.

26-28 mars 1993, New York (USA)

Incentive and Values as Foundations of Social Order, cinquième conférence annuelle de la Society for the Advancement of Socio-Economics (SASE). *Contact* : The Organizing Committee, 1993 Conference, the SASE, 714 H Gelman Library, 2103 H Street, NW, the George Washington University, Washington, DC 20052. Tél. : (202) 994 81 67, Fax. : (202) 994 16 39.

4-7 mai 1993, Montréal (Québec)

Quatrième colloque international en informatique cognitive des organisations : « Communication des connaissances dans les organisations », organisé conjointement par le Groupe Interuniversitaire de Recherche en Informatique cognitive des Organisations (GIRICO) et la Télé-université (Université du Québec). *Contact* : Claude Ricciardi Rigault, Programmation ICO'93. Télé-université, 1001 Sherbrooke Est, Case Postale 5250, Succursale C. Montréal (Québec) Canada H2X3M4. Tél. : (514) 522 35 40, Fax. : (514) 522 36 08.

Pourquoi Futuribles ?

Nous traversons une période de turbulence résultant de mutations profondes aux plans géopolitique, technologique, économique, social, culturel et politique : le plus difficile aujourd'hui étant sans doute de dégager d'une information pléthorique les éléments pertinents pour une meilleure compréhension d'un monde contemporain en plein bouleversement.

Bouleversement géopolitique avec la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, la transition amorcée à l'Est, les épreuves qu'affronte le Sud, et l'émergence peut-être d'un monde multipolaire tout différent de celui d'hier.

Bouleversement par la technologie, le jaillissement de l'informatique dans les usines et les bureaux, l'apparition de nouveaux matériaux et d'une capacité révolutionnaire à manipuler les gènes. Pour le meilleur comme pour le pire.

Bouleversement dans le fondement même de nos économies de plus en plus tertiaires, de moins en moins dépendantes des richesses du sol et du sous-sol et donc de l'énergie, mais de plus en plus tributaires d'investissements immatériels (y compris humains), ignorant ô combien les frontières. D'où l'avènement d'une économie planétaire, l'explosion de la finance, la dissociation de la croissance et de son traditionnel corollaire, l'emploi.

Bouleversement de nos modes de vie du fait d'une durée de vie plus longue, d'une activité professionnelle plus courte et plus précaire, de l'explosion du marché des loisirs et de la communication, de la transformation radicale des valeurs et des comportements.

Sans parler ici des rapports de l'homme avec la biosphère, de l'effet de serre, de la crise de nos systèmes de protection sociale pris en étau entre les impératifs de la compétitivité internationale et l'accroissement des besoins sociaux liés au vieillissement démographique, à la santé, au chômage...

L'accélération du changement conduit à une multiplication des urgences mais exige, de notre part, un peu de recul et de réflexion, seuls garants aujourd'hui de notre liberté de penser et de notre volonté d'agir hors de la stricte contrainte des événements.

D'où la nécessité de la réflexion prospective, d'une fonction de veille et d'évaluation permanente des tendances et des enjeux vraiment importants pour notre avenir. Cette réflexion, conduite avec le concours des meilleurs spécialistes mondiaux, se trouve chaque mois dans la revue *Futuribles*. Une revue pour comprendre, une revue pour agir.

Hugues de Jouvenel

Benjamin R. Barber	3	<i>Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie</i>
Guillaume Sainteny	21	<i>La crise du monde rural, la nature et l'impôt</i>
Geneviève Reday-Mulvey	39	<i>Vers un allongement de la vie professionnelle</i>
Jean Saint-Geours	69	<i>Le chômage et le partage du travail</i>

Forum

Jean-Grégoire Stéfancia	37	<i>Non ! la désertification n'est pas une fatalité</i>
Hugues de Jouvenel	66	<i>Chômage et durée d'activité. Le rêve et la réalité</i>
Bernard Ollivier	73	<i>La presse menacée d'excellence ?</i>

Actualités prospectives

| 79 |

L'Europe dépendante. Niveaux de vie dans le monde. Les centenaires en France... et aux Etats-Unis. Marché européen de l'énergie. Brevets : le palmarès mondial. Les expériences de serveur vocal. Europe sociale. Fribourg : la victoire des transports en commun. Ecologie-économie : la réconciliation ? Lutter contre les emballages. Compétitivité US. La santé mentale en 2010. Repenser la vie politique. La Turquie : un carrefour stratégique. Les séropositifs interdits de séjour. L'effet Reagan. L'explosion de l'activité judiciaire.

Bibliographie

91	<i>Analyses critiques</i>
102	<i>Comptes rendus</i>